



**Work in progress
Etudes Genre**

4 avril 2008

Unil

UNIL | Université de Lausanne | le savoir vivant |

VII^e Edition

Impression : mars 2008
100 exemplaires
LIEGE

Image de couverture :
Alexandra Chessex; alex_ch@bluewin.ch

Sommaire

Avant-propos <i>Gaël Pannatier, Fabienne Malbois, Corinne Dallera</i>	5
<i>Atelier A</i>	
Des injonctions normatives sexuées à l'égard des parents soupçonnés de maltraitance <i>Lorraine Odier Da Cruz</i>	7
Mobilités, rôles sociaux et bien-être des mères de famille <i>Olivier Walser</i>	13
L'impact du genre sur la gestion du temps politique <i>Jasmine Lorenzini</i>	19
Les obstacles à la reconnaissance du statut de réfugiée des demandeuses d'asile lesbiennes <i>Françoise Stichelbaut</i>	23
<i>Atelier B</i>	
Obstétrique du philosophe ou la pensée en mouvement. Investigations autour du <i>Théétète</i> de Platon <i>Leili Yahr</i>	27
Le générique masculin: grammaticalement neutre, mais interprété comme masculin ? Influence de la grammaire et des stéréotypes sur la représentation mentale du genre <i>Oriane Sarrasin</i>	31
Être un peintre ou une femme ? Judith Leyster (1609-1660) – une mobilité sociale impossible <i>Jan Blanc</i>	35
<i>Atelier C</i>	
L'Association valaisanne pour le suffrage féminin, un acteur clé de la conquête du suffrage féminin en Valais (1959-1971) <i>Raphaëlle Ruppen</i>	39
La collaboration nationale entre les groupes néo féministes en Suisse (1970-1980) : Modalités, stratégies et difficultés d'un travail commun <i>Sarah Kiani</i>	43
Deuxième vague féministe et sexualité en Suisse romande <i>Sylvie Burgnard</i>	47
Présentation des intervenant-e-s	51
Programme	53
Remerciements	54

Avant-propos

Gaël Pannatier, Fabienne Malbois, Corinne Dallera

Au fil des huit dernières années, le Work In Progress du LIEGE est devenu un rendez-vous printanier attendu dans le champ des Etudes Genre suisse. Soulignons toutefois que cette édition 2008 est la première journée d'études qu'organise le nouveau Centre en Etudes Genre LIEGE de l'Université de Lausanne. Lancé au début 2008, financé par l'Université de Lausanne mais rattaché à la Faculté des Sciences sociales et politiques, celui-ci prend le relais du Réseau mentoring LIEGE (2001-2007). La philosophie du Work In Progress demeure par contre inchangée. Rappelons-le, cette rencontre offre la possibilité à de jeunes chercheur-e-s de présenter leurs travaux et de faire découvrir à un large public des analyses originales, qui souvent ont été développées dans le cadre de cursus d'études (mémoires de licence et de masters, thèses de doctorat en particulier). Le seul dénominateur commun de ces travaux étant la perspective de genre, cette journée d'études se trouve par définition à la croisée des disciplines, des méthodes et des objets d'enquête. Aussi, elle favorise la discussion et la réflexion bien au-delà des traditionnelles frontières des départements universitaires.

Depuis sa naissance, le Work In Progress du LIEGE connaît un succès jamais démenti, tant par le nombre de communications proposées que par l'importance du public présent lors des ateliers. C'est sans doute parce que le dispositif adopté, à mi-chemin entre le séminaire de recherches et le colloque scientifique, a fait ses preuves. L'apport des discutant-e-s est ici non négligeable : en spécialistes des domaines et/ou des thèmes abordés, ils et elles manifestent une capacité certaine à discuter avec sérieux des communications de leurs « jeunes » collègues, dans un esprit convivial et généreux.

Trace écrite de cette manifestation, le présent cahier a pour but de présenter les différentes recherches figurant au programme du Work In Progress 2008. Cette année, il met particulièrement en évidence l'actualité des travaux en cours en Suisse romande, à l'Université de Lausanne notamment. On peut espérer que la diffusion de cette publication, outre le cercle des participant-e-s et des discutant-e-s, permettra au plus grand nombre de non-initié-e-s d'emprunter quelques-uns chemins de traverse ici parcourus, et d'attiser leur intérêt pour les Etudes Genre.

Au niveau du sommaire, la rencontre de cette année articule un nombre important de disciplines, ce qui

démontre à souhait l'élargissement continu des champs convoqués et des thèmes analysés dans une perspective de genre. Certes, la sociologie et l'histoire dominent, la vitalité de ces deux disciplines des sciences sociales ne faisant que refléter l'ancrage institutionnel des Etudes Genre dans les universités suisses. Mais nous constatons avec plaisir que la géographie, les sciences politiques, la psychologie sociale, la philosophie et l'histoire de l'art sont également de la partie.

Les thématiques abordées présentent, quant à elles, et malgré leur diversité, quelques lignes de force. Ainsi, le premier atelier, avec les contributions de Lorraine Odier Da Cruz, Olivier Walter, Jasmine Lorenzini et Françoise Stichelbaut, a pour objet de préoccupation principal les rôles sociaux attribués aux femmes, aux mères en particulier, avec un éclairage sur les mobilités, ainsi que les normes sexuées qui régulent les fonctions éducatives et l'investissement dans la politique. Le deuxième atelier qui, avec les papiers de Leili Yahr, Oriane Sarrasin et Jan Blanc représentent les Lettres, interrogent, respectivement, l'influence de la grammaire sur les représentations mentales du genre, l'oeuvre de Platon à l'aune du processus de création, et la trajectoire pleine d'ambivalences de la peintre Judith Leyster. Pour finir, les contributrices du troisième atelier, Raphaëlle Ruppen, Sarah Kiani et Sylvie Burgnard, investiguent l'histoire récente de la Suisse des années '70 et abordent toutes trois la questions du militantisme féministe, sur des questions aussi diverses que la sexualité et les droit de vote et d'éligibilité.

Bonne lecture !

Fabienne Malbois – maître assistante en Etudes Genre (UNIL)

Gaël Pannatier – coordinatrice du Centre Etudes Genre LIEGE (UNIL)

Corinne Dallera - coordinatrice de l'antenne romande GenderCampus/LIEGE (UNIL)

Des injonctions normatives sexuées à l'égard des parents soupçonnés de maltraitance

Lorraine Odier Da Cruz

Si plusieurs études ont porté, ces dernières années, sur l'émergence de la maltraitance comme problème social et comme actualisation d'une nouvelle forme de contrôle social visant les classes populaires (Schultheis et al., 2007; Serre, 2004), aucun de ces travaux n'a porté sur la dimension sexuée du contrôle social des familles. Les attentes vis-à-vis des mères se différencient-elles des attentes vis-à-vis des pères ? Qu'est-ce qui les différencie ? Quelles dimensions de la « bonne parentalité » se déclinent au féminin ou au masculin ? Quels sont les enjeux de la régulation étatique des familles en termes de rapports sociaux de sexe ?

C'est avec l'objectif d'explorer, sous cet angle d'approche, les pratiques du contrôle social des familles que j'ai abordé l'analyse de mon corpus de données. Celui-ci est constitué de dossiers dans lesquels les médecins du Service Santé Jeunesse (SSJ) du canton de Genève réunissent toutes les informations concernant les familles soupçonnées de maltraitance.

Ces dossiers contiennent un matériel très riche¹, qui rend compte des pratiques et des impressions des actrices et acteurs sociaux chargés de poser un diagnostic sur des familles qui ont éveillé les soupçons des infirmières scolaires. La plupart des situations qui font l'objet de dossiers du SSJ sont des situations pour lesquelles les actrices et acteurs institutionnel-le-s sont pris par le doute. Y a-t-il maltraitance, ou non ? Faut-il intervenir ? Et comment ? Les actrices et acteurs institutionnel-le-s doivent alors faire appel à leurs impressions dans les rencontres qu'ils ont avec les familles et évaluer les différentes informations qu'ils peuvent glaner, sans disposer pour autant d'outils juridiques ou d'une définition précise de ce qu'est la maltraitance. La définition de la maltraitance, telle qu'elle a été établie par l'Office fédérale de la santé, laisse en effet libre cours à une grande part d'interprétation. La restitution de ces impressions et informations est donc particulièrement intéressante pour cerner quelles sont les limites actuelles du tolérable et de l'intolérable dans l'éducation des enfants pour des agents appartenant aux classes moyennes supérieures et formés dans le champ médical. Restituer ces impressions permet de saisir ce qui est perçu par les agents du champ de dépistage de la maltraitance comme pertinent lorsqu'il s'agit d'évaluer les pratiques des mères ou des pères. En d'autres mots de comprendre comment opère la distinction de sexe dans le processus de définition de l'inadéquation parentale.

Des attentes sexuées

Une différenciation sexuelle des rôles

L'analyse des dossiers, réalisée selon une perspective genre, a révélé la persistance d'attentes différenciées reposant sur les mères et les pères. Ce qui témoigne d'une différenciation sexuelle des rôles dans l'éducation des enfants. On retrouve la distinction classique qui veut que les mères assument la dimension expressive et les pères la dimension instrumentale de la famille, pour reprendre les termes de Talcott Parsons. Celle-ci se traduit notamment par le fait que dans les dossiers, où il est fait référence aux pères, on retrouve systématiquement une remarque sur leur mode d'exercice de l'autorité et leur propension à maintenir l'ordre dans la famille, ce qui n'est pas forcément le cas pour les mères. Inversement, le manque de soins affectifs diagnostiqué par les médecins concernant les enfants est toujours illustré par des attitudes de la mère envers ses enfants. Ainsi on retrouve par exemple, concernant des enfants vivant chez leurs deux parents :

« Aucun investissement de la mère « petits oiseaux qui ne sont pas dans le nid » doivent s'élever tout seuls. (...) Indifférence affective, mère parle de son passé, de ses angoisses. » (doc_fam_nuc_4, p.9)

Une évaluation sexuée

Par ailleurs, l'analyse des dossiers permet de constater que l'évaluation des compétences parentales des mères et des pères s'opère également à un deuxième niveau. En effet, en plus de la conformité aux rôles parentaux sexués, l'évaluation concerne aussi des dimensions de la vie quotidienne des femmes et des hommes qui n'ont pas directement d'incidence sur leur relation avec leurs enfants.

À nouveau, lors du travail d'enquête auprès des familles, ce ne sont pas les mêmes éléments qui sont retenus par les médecins du SSJ lorsqu'ils se trouvent confrontés aux mères ou aux pères, comme si certaines pratiques semblaient suspectes lorsqu'elles sont associées à une femme et non à un homme et inversement. Ainsi, la sexualité ou encore l'apparence physique apparaissent dans le décryptage du mode de vie de certaines mères, alors que ces mêmes questions ne sont jamais relevées concernant les pères. À l'inverse, pour les pères, l'activité professionnelle ou son absence semble s'avérer plus pertinente que pour les mères lorsqu'il s'agit d'évaluer leurs compétences parentales.

Si une telle analyse des dossiers permet de mettre à jour des mécanismes de production ou reproduction du système de genre, en ce qu'elle révèle comment opèrent les attributs sociaux féminins et masculins dans le contrôle social des familles, je ne peux nier que la régulation étatique des familles est traversée par d'autres rapports sociaux, notamment les rapports sociaux de classe². Dès lors il me semble nécessaire d'intégrer ces deux perspectives. C'est l'exercice que je me suis imposé pour analyser les interventions préconisées par les médecins à l'égard des mères soupçonnées de maltraitance.

Comment intégrer une perspective de classe et une perspective de genre ?

Cadre théorique

Considérant les apports des diverses approches de l'étude du contrôle social des familles, j'ai abordé mon corpus de données avec une nouvelle hypothèse, qui m'a menée à dégager une typologie des interventions que les médecins préconisent vis-à-vis des mères.

Tout d'abord, tenir compte des rapports sociaux de classe oblige à considérer le fait que les encadreur·e·s comme les encadré·e·s appartiennent à une classe sociale et sont en conséquence porteurs d'un système de valeurs propre à celle-ci. En effet, malgré l'idée fortement répandue selon laquelle la maltraitance infantile serait un fléau présent dans toutes les classes sociales, Schultheis et al. (2007) ont constaté que les familles de classes populaires sont fortement surreprésentées parmi les familles qui font l'objet d'une enquête des services en charge de dépister la maltraitance dans le canton de Genève. Selon les auteurs du rapport Schultheis, il ne s'agit pas de prendre ce résultat comme la preuve de pratiques plus violentes au sein de classes populaires, mais plutôt comme la conséquence du dispositif de dépistage de la maltraitance, qui oriente les agents institutionnels vers le repérage de pratiques familiales perçues comme incompatibles avec les valeurs de la famille « relationnelle », propres aux classes moyennes. La régulation publique de la maltraitance constitue dès lors un objet sociologique révélateur « des tensions entre classes sociales – ou fractions de classes – autour du monopole de la définition légitime de la « bonne » parentalité et plus largement du style familial qui convient » (Delay et Frauenfelder, 2005: 81).

Considérant l'apport de cette étude, ainsi que les résultats de différents travaux portant, respectivement, sur les procédures de signalement judiciaire des familles parisiennes soupçonnées de maltraitance (Serre, 2004), sur la monoparentalité (Neyrand et Rossi, 2004), sur les travailleurs sociaux encadrant des familles dites maltraitantes (Gavarini et Petitot, 1998), ainsi que sur les injonctions normatives opérant sur les familles (Badinter, 1980), j'ai posé l'hypothèse que les interventions revêtent des caractères normatifs différents et identifiables en fonction

de l'appartenance de classe, de la configuration familiale et du sexe de la personne ciblée par l'intervention. Mon corpus étant restreint et ne représentant pas toutes les classes sociales ni une grande diversité de configuration familiale³, il m'était difficile de mener une lecture rigoureuse dans ces termes. C'est pourquoi je me suis exercée à l'élaboration de types idéaux d'intervention, qui pourront donner des points de repère pour la lecture d'un corpus de données plus vaste, en intégrant une perspective de classe tout comme une perspective de genre.

Je me suis concentrée sur les interventions parce que, plus que les descriptions ou commentaires concernant les familles, elles permettent de retracer tout le processus d'élaboration d'un diagnostic, de la reconnaissance d'un problème à la solution préconisée. Parmi les interventions, je me suis intéressée à celles adressées aux mères uniquement, parce que la première partie de mon analyse m'a permis de mettre en évidence que très peu d'hommes sont la cible d'intervention des médecins du SSJ, comme si ceux-ci se référaient au pénal lorsqu'il s'agissait des pères.

Typologie des interventions

Parmi les différentes interventions retrouvées dans mon corpus, j'en ai retenues trois en fonction du profil de la femme ciblée et de leur résonance avec mon cadre théorique. Afin de les construire en types idéaux, j'en ai grossi certains traits et mis en évidence certaines caractéristiques.

Intervention de type émancipation des individus :

Il s'agit d'une famille qui a été mise en lien une première fois avec le SPJ à la suite d'un divorce⁴. Quelques années plus tard, alors que les deux parents se sont remariés, l'enfant (12 ans) est cette fois suivi par le SSJ, parce qu'il montre des signes de dépression « *enfant déprimé +++*. *Peine à s'endormir.* » et aurait déclaré : « *je veux vivre chez mon père* ». *SS [sans] explications.* » (d10, p. 1) Il est également noté que cet enfant préoccupe, parce qu'il présente des difficultés à entrer en relation avec ses camarades d'école. Avant de rencontrer les parents, une enquête est menée auprès du médecin de famille et de l'enseignant pour avoir leur appréciation de la situation. Le premier confirme la dépression de l'enfant et dit avoir lui-même prescrit des antidépresseurs, alors que le deuxième ne se dit pas spécialement inquiet quant aux difficultés de relations avec ses camarades. Suite à ces informations puisées dans le réseau, le médecin du SSJ convoque les parents en ces termes : « *Suite aux troubles que présente actuellement votre fils et au téléphone de M. Y, pédiatre, à son sujet, il me semble important de pouvoir faire le point tous ensemble sur la situation.* » A partir de là, les informations sur l'enfant sont prises en grande partie auprès des parents. On apprend alors que ceux-ci avaient déjà pris des dispositions pour suivre une thérapie familiale et pour que M. le père prenne congé afin de « *gérer toute la crise de X [son fils]* » (d10, p.3).

Dans la continuation du travail d'enquête apparaissent de nouveaux éléments. Le père évoque le fait que l'enfant ne supporte pas que sa mère se soit remise en couple et qu'il aurait été choqué après avoir surpris des relations sexuelles entre sa mère et son nouveau partenaire. L'enfant est alors aiguillé vers un psychologue du SMP, qui posera un diagnostic, celui-ci étant résumé ainsi par le médecin du SSJ:

« *il lui [le fils] faut payer divorce et reconquête... [de sa mère] Jalousie +++.* De plus, n'aime pas cet ami [nouvel ami de sa mère]. » (d10, p.4)

Suite à une rencontre avec la mère qui est décrite comme étant: « très sympathique, touchante et adéquate » (d10, p.4), il est décidé que c'est à l'enfant de faire des efforts et les parents, qui ont fait preuve de collaboration, ne sont pas mis en cause. L'affaire est alors conclue par:

« *X doit comprendre que c'est la vie de la mère et qu'il doit l'accepter.* » (d10, p.4)

Les caractéristiques de ce type d'intervention émancipation des individus seraient :

- qu'elle met en place un dispositif qui valorise l'autonomie des individus dans la famille, sous la forme d'un soutien psychologique ciblé sur l'enfant,
- qu'elle s'exerce sur une famille qui partage la hiérarchie morale et se réfère aux mêmes valeurs que les acteurs institutionnels (gouvernement par la parole, famille relationnelle individualiste, différenciation des rôles, adhère à une lecture psychologique des faits, etc.).
- que l'enfant n'est pas perçu comme troublant l'ordre social.

Intervention de type familialisme traditionnel :

Il s'agit d'une famille monoparentale, de trois enfants (deux garçons de 15 et 9 ans et une fille de 5 ans au moment du premier signalement), aux conditions économiques précaires, et au faible capital culturel. La mère semble ne pas avoir de formation. Les préoccupations des médecins du SSJ et des assistants sociaux qui collaboraient avec eux se focalisent sur deux aspects. D'une part, la mère est soupçonnée de ne pas apporter à ses enfants les soins quotidiens nécessaires à leur bien-être (repas, habillement, réception à la sortie de l'école). D'autre part, les enfants sont décrits comme étant perturbés et troublant l'ordre scolaire : « X est souvent négligé+difficultés scolaires », « Y a commencé l'école. Fatiguée (vient de 8h à 18h), violente, mal intégrée, ne suit pas les consignes, a fugué 2 fois ». Face à ces constats, dont l'origine est imputée à un désordre familial, l'incompréhension des actrices et acteurs institutionnel-le-s semble être aggravée par le fait que cette mère soit au chômage :

« *Malgré le fait qu'elle soit au chômage, ne peut pas assumer les enfants à midi et à 16h !!!*

Décisions [prises suite à une réunion entre assistante sociale du SPJ et médecin du SSJ]:

En accord avec la mère, celle-ci va assumer 2X/s.

(lundi et jeudi) le dîner de Y et l'après-midi à la maison. Nous stoppons le parascolaire pour le moment : elle viendra tous les jours chercher Y à 16h.

Enseignante Mme A va s'assurer au SMP que Y aura aussi son bilan (autre personne que pour X [grand frère].).

Enseignante va contacter la psychomotricienne de la crèche où était Y. pour conseils.

Nous restons en observation de cette famille et du respect des nouvelles consignes pour la mère !!! » (d8, p.3)

« *Mme A donne des limites de la scolarité de manière très stricte à la mère* » (d8, p.3)

Ce type d'intervention présente trois caractéristiques qui nous mènent à la qualifier de familialisme traditionnel.

- elle met en place un dispositif qui incite la mère à suivre un rôle prescrit par le modèle de la famille traditionnelle ;
- elle s'adresse à une famille populaire ne partageant pas la même hiérarchie de valeurs que les intervenants ;
- elle s'adresse une mère de famille monoparentale dans une situation précaire⁵;
- et les enfants sont perçus comme troublant l'ordre scolaire et social.

Intervention de type néo-familialisme :

Il s'agit d'une famille de deux enfants (1 ans et 4 ans au moment du premier signalement), dont les deux parents vivent sous le même toit. Cette famille est issue des classes populaires, le père est maçon et essuie plusieurs périodes de chômage pendant les quatre années durant lesquelles la famille est suivie par le SSJ. La mère, quant à elle, est présentée comme mère au foyer, sans profession, mais au cours du suivi, il est mentionné à plusieurs reprises qu'elle fait des ménages. Les premiers soupçons d'une maltraitance des enfants, qui vont mener à une enquête, sont résumés ainsi par le médecin en charge du suivi de la famille :

« *Interpellation de l'enseignante pour [souligné dans le dossier]:*

Trouble de comportement de l'enfant

Triste, renfermé

Ne répond qu'à l'agressivité, au fait qu'on élève la voix

Peu de communication, soliloque, dans son monde Petites griffures et légers hématomes souvent présents

Gifles des parents avouées par l'enfant. » (d4, p.2)

Le suivi de cette famille va durer quatre années, jusqu'à ce que finalement le médecin du SSJ, en accord avec ses collaboratrices et collaborateurs du SPJ, dépose une plainte pénale contre les parents pour exiger un retrait de garde. Les principales raisons évoquées pour une telle démarche sont l'indifférence affective de la part de la mère, les coups assés par le père à ses enfants ainsi

que son manque d'autorité. Est également invoquée la violence conjugale. Plusieurs alternatives à la plainte pénale sont mises en place durant le suivi. L'une des mesures adoptées et, surtout, l'argumentation qui l'accompagne, sont les aspects qui m'intéressent particulièrement pour illustrer mon hypothèse d'un néo-familialisme émergeant.

Les différents professionnels qui encadrent la famille réfléchissent à la possibilité d'offrir une place en crèche pour le cadet – offrir, voulant dire faire une demande appuyée par le SSJ auprès du Bureau des Institutions de la Petite Enfance (BIPE) pour qu'une place de crèche puisse être obtenue pour la famille. Les informations recueillies dans le dossier ne nous permettent pas de savoir si les parents avaient ou non déjà fait des démarches pour obtenir un mode de garde pour leur cadet.

« Offrir possibilité crèche à mère pour L [le cadet] pour qu'elle puisse se ressourcer et se reposer ? »

La médecin rajoute un commentaire :

À mon avis, elle ira faire les ménages ! N'a pas conscience du problème de fond des enfants. » (d4, p.9)

L'idée est acceptée et proposée aux parents, la mère semble réagir comme la médecin du SSJ l'avait pressenti. Ce qui confirme à ses yeux qu'elle n'a rien compris au problème de ses enfants.

« 14.6.2001: Rdv PDJ-SSJ-parents. « Les parents acceptent la crèche pour L. Nous proposons 2-3 demi-journées. Elle [la mère] renchérit avec tous les matins. Elle pourrait comme cela travailler à mi-temps ! » (d4, p.9 souligné par le médecin)

Dans ce troisième exemple, les problèmes soulignés par les professionnels sont multiples et perçus comme complexes au point que ceux-ci vont finalement se référer à l'instance pénale pour demander un retrait de garde – mesure prise généralement en dernier recours, dans ce cas elle sera prise après quatre ans de suivi. Cependant l'intervention décrite ci-dessus trouve son intérêt dans le sens où elle nous oblige à complexifier une lecture simpliste qui voudrait que des interventions porteuses de l'idéal d'émancipation soient réservées aux femmes de classes moyennes et que celle chargées du modèle familial traditionnel aux femmes de classes populaires.

Les caractéristiques de ce type d'intervention, qui m'ont conduit à l'intitulé néo-familialisme sont les suivantes :

- mise en place d'un dispositif qui traduit une injonction à l'autonomie ;
- s'adresse à des femmes en couple de familles populaires⁶;
- les enfants sont perçus comme troublant l'ordre scolaire ou social.

Malgré le fait que dans ce type d'intervention on retrouve l'association entre désordre social et désordre familial propre au familialisme, la particule « néo » me semble

pertinente pour deux raisons principales. D'une part, le dispositif n'incite pas la femme à suivre un rôle prescrit par le modèle familial traditionnel, mais au contraire incite à s'en émanciper. Et d'autre part, l'autonomie se présente dans ce type d'intervention comme une injonction.

Conclusion

Au terme de cette étape du travail subsistent encore de nombreuses questions et aspects qui ne sont pas traités par la typologie proposée. Si l'on évoque la classe sociale des encadreur-e-s, ne devrait-on pas aussi tenir compte également de leur sexe ? Qu'en est-il des interventions à l'égard des hommes ? Dans quel cadre élaborer une lecture comparatives des attentes normatives vis-à-vis des femmes et des hommes ; vis-à-vis des classes populaires et des classes moyennes, si ces différentes population sont effectivement encadrées par des dispositifs différents ? Cependant la nécessité de croiser une perspective de classe et une perspective genre apparaît déjà comme évidente. Elles permettent, en effet, de mettre en évidence différents mécanismes du contrôle social des familles. Une analyse qui tient compte des rapports sociaux de sexe révèle que, malgré un discours dominant qui prône l'idéal démocratique dans la famille, la forme familiale qui respecte la norme de différenciation sexuelle reste la référence en termes de normalisation des familles. Par ailleurs, croiser cette observation avec une perspective de classe rend plus riche l'analyse, puisque cela permet de mettre en évidence que le discours institutionnel revêt une allure différente, selon que les encadreur-e-s et les encadré-e-s portent dans leur corps et leurs pratiques le même modèle de la bonne parentalité, ou bien selon qu'il s'établit dans une interaction où il y a décalage quant à la hiérarchie des valeurs, aux pratiques éducatives, aux pratiques quotidiennes, à la tenue des corps..., bref à l'habitus porté. Dans ce cas, force est de constater que l'autonomie des femmes peut se traduire en une injonction.

Notes

¹ En tant que traces des enquêtes menées sur les familles, ces dossiers comprennent des notes prises par les médecins du SSJ en charge de la situation, des documents divers qu'ils ont pu glaner au cours de leurs enquêtes, tel que des rapports du service pédiatrique de l'hôpital cantonal universitaire (HUG), des copies de courriers électroniques échangés entre des collaborateurs du SSJ, Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) ou encore du Service Médico-pédagogique (SMP), des procès verbaux de réunions traitant de la situation en question, des lettres adressées aux parents et leurs éventuelles réponses, des dires de collègues médecins ou psychologues du privé qui suivent la famille, etc.

² Serre (2004); Schultheis et al. (2007)

³ Dans notre corpus nous avons deux familles de classes moyennes et onze familles de classes populaires. Parmi celles-ci quatre familles sont monoparentales, six conjugales et trois recomposées.

⁴ Notons à ce propos que, selon la nouvelle loi sur le divorce, le Service de Protection de la Jeunesse, qui dépend du même office que le SSJ,

est contacté pour chaque divorce dans une famille où il y a des enfants mineurs.

⁵ Selon Coline Cardi (2004), les désordres dans la cellule familiale sont perçus comme dangers pour l'ordre social, d'autant plus lorsqu'il s'agit de femmes [mères] pauvres ne respectant pas la différenciation des rôles sexués. « La mère déviante est celle qui sort de la sphère domestique. En ce sens, elle met à la fois en péril la « cellule familiale » et l'ordre social » (Cardi, 2004: 78).

⁶ Les femmes des classes populaires étant stigmatisées pour ne pas avoir accédé à l'émancipation.

Références :

Badinter, Elisabeth (Ed.) (1980). *L'amour en plus: histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècle)*. Paris: Flammarion.

Cardi, Coline (2004). « La figure de la « mauvaise mère » dans la justice des mineurs. La représentation de la déviance maternelle dans les dossiers de mineurs ayant fait l'objet d'une mesure de placement ». In *Maternité et parentalité* (pp. 69-82). Paris: ENSP.

Delay, Christophe et Arnaud Frauenfelder (2005). « La cause de l'enfant et sa résonance spécifique auprès des classes moyennes à travers la régulation du problème « maltraitance » ». *Carnets de bord*, 10, 79-92.

Gavarini, Laurence et Françoise Petitot (Eds.). (1998). *La fabrique de l'enfant maltraité: un nouveau regard sur l'enfant et la famille*. Ramonville Saint-Agne: Erès.

Neyrand, Gérard et Patricia Rossi (Eds.) (2004). *Monoparentalité précaire et femme sujet*. Ramonville Saint-Agne: Erès.

Schultheis, Franz, Arnaud Frauenfelder et Christophe Delay (2007). *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*. Paris: L'Harmattan.

Serre, Delphine (2004). *Désordres familiaux et pratiques d'encadrement. Les assistantes sociales face aux « enfants en danger »*. École de hautes études en sciences sociales, Paris.

Mobilités, rôles sociaux et bien-être des mères de famille

Olivier Walser

Les travaux sur la ville n'ont fait que peu de place à une « dimension genre » des inégalités et des différenciations (Coutras, 1996; Jaillet, 2004). Notre objectif est précisément ici de combler une partie de cette lacune. Ce papier s'inscrit dans la continuité de nos travaux effectués au sein de l'action de coopération scientifique européenne COST A34¹.

Introduction

Incontestablement, la morphologie, les structures et les fonctions urbaines évoluent. L'environnement construit est avant tout le lieu du changement social. C'est aujourd'hui un espace parcouru en tout sens, à toute heure, pour des motifs de plus en plus variés, observe François Ascher (1995). Relier rapidement des fragments d'espaces entre eux est un besoin social apparemment impératif et en constante augmentation (Dupuy, 1995; Rémy, 2004). La mobilité est bel et bien dans l'aire du temps².

Pour autant, l'accroissement généralisé des flux et des mouvements urbains affecte-t-il avec la même intensité, sans inégalités qui tiendraient au genre, chaque citoyen·e? Les diverses aptitudes à se mouvoir en ville sont-elles suffisamment considérées dans leurs particularités? Les enjeux sont de taille.

C'est en confrontant les besoins et les pratiques actuels des mères de famille professionnellement actives aux instruments de planification et de régulation de la mobilité à l'échelle locale, que nous envisageons d'apporter un éclairage à ce questionnement.

Nous nous basons sur les résultats (à ce stade encore partiels) d'études de cas menées dans les villes suisses de La Chaux-de-Fonds (NE) et de Burgdorf (BE). Au travers de l'analyse d'entretiens qualitatifs notamment, certaines logiques qui sous-tendent les pratiques de mobilité, les entraves à cette mobilité existante, ainsi que les stratégies spécifiques que les mères de famille développent pour les contourner, sont évaluées. En face, le potentiel des politiques publiques, comme condition éventuelle d'amélioration des pratiques féminines de mobilité, est lui aussi, mis en lumière. Nous en présentons ici quelques enseignements.

Le potentiel de mobilité en question

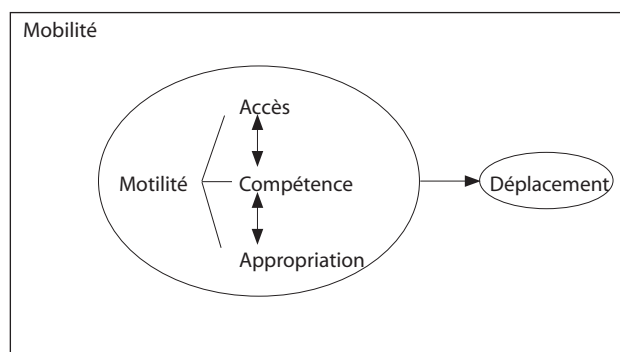
Les villes, lieux d'interaction par excellence, offrent des potentiels d'activités considérables, potentiels dont l'usage suppose d'être mobile. La construction par les acteurs de

leur potentiel de mobilité - la motilité - est dès lors un enjeu de l'insertion sociale en milieu urbain³.

Pouvant être considérée comme une *capabilité*⁴ particulière, la notion de *motilité*⁵ empruntée aux travaux de Vincent Kaufmann est ici fort utile pour engager notre réflexion. Cette notion qui relève de la reconceptualisation (description sous un angle nouveau d'un phénomène connu, précision d'un concept existant) nous paraît particulièrement appropriée pour notre démarche. Cela, pour deux raisons principalement.

Premièrement, l'approche en termes de potentiel de mobilité est adaptée à une ville de plus en plus incertaine et fragmentée socio-spatialement: « Il y a choix stratégiques et distinction là où il n'y avait autrefois que la contrainte de la friction spatiale (Chalas, 1997) ou encore « La multiplication des possibles introduit de la différenciation là où autrefois il n'y en avait pas » (Kaufmann et al., 2004). Comprendre cette adaptation constitue la deuxième raison d'opter pour une analyse en terme de *motilité*: « L'acteur (*ndlr: la mère en ce qui nous concerne*) se trouve donc de plus en plus confronté à des choix d'accès (dont il faut se doter ou non) de compétences (à acquérir ou pas) et d'appropriation (d'analyse de l'intérêt de tel ou tel moyen de déplacement et de communication) lorsqu'il souhaite être mobile » (Kaufmann et Jémelin, 2004).

Fig 1.: Conceptualisation schématique de la mobilité (Kaufmann, 2004)



Au niveau des communes de La Chaux-de-Fonds et de Burgdorf, c'est en regard des trois dimensions constitutives de la *motilité* évoquées ci-dessus, que nous envisageons de mieux comprendre comment les mères de famille sont en mesure d'actualiser (ou non) leurs projets de déplacement.

En effet, l'approche choisie a pour objectif de saisir ce qui se passe en amont du déplacement : notre attention se situe au niveau d'un potentiel de mobilité interpellant conjointement l'espace environnant (accès, services urbains), les capacités (compétence) et les motivations individuelles (appropriation).

Dans cette perspective, nous voulons apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : la *motilité* des mères actives est-elle réellement spécifique ? Si oui, quels sont les principaux facteurs pouvant expliquer ce différentiel de *motilité* ? Quelles sont les stratégies mises en place par ces femmes ? Et enfin, toujours au niveau de leurs projets de déplacement, de quelle manière le bien-être de ces mères peut-il être affecté ?

Conciliation des rôles sociaux : gestion du temps dans l'espace

Se lever, préparer le petit-déjeuner, s'occuper des enfants, les amener à l'école, se rendre au bureau, récupérer les enfants à l'école, s'occuper des devoirs, faire un brin de ménage, coucher les enfants, préparer le dîner, s'accorder un peu de temps libre, se coucher et... recommencer le lendemain.

La multiplicité des rôles et des tâches que les mères de famille concilient – gestion du ménage et des enfants en sus d'une activité professionnelle – contribue à donner un caractère bien particulier à l'ensemble de leurs mobilités. Les données recueillies sur le terrain permettent, en première analyse, de confirmer cette première hypothèse de travail.

En effet, les *motilités* des mères de famille que nous avons rencontrées, 35 mamans professionnellement actives et ayant à charge des enfants en âge scolaire, sont fréquemment spécifiques. Très fortement liée au jonglage nécessaire entre activités diverses, une identité propre de « mamans mobiles » s'en dégage. Le descriptif suivant du quotidien d'une maman de deux filles (6 et 10 ans) permet de s'en rendre compte: *Je n'accompagne pas mes enfants à l'école. Actuellement l'aînée est assez grande pour aller à l'école toute seule et emmener sa sœur. Elles ont la clé et rentrent lorsque c'est fini. Mon mari et moi partons tous les deux à 06h45 : je prends le bus et lui la voiture. Je n'ai pas de permis. C'est un demi-regret, mais pas indispensable. L'avantage, c'est que comme ça, il n'y a pas besoin de négociations. Auparavant, lorsque les enfants étaient plus jeunes, je recourais à la garde de ma sœur et de ma belle-mère, et un jour par semaine à une maman de jour.*

Au travers de cet exemple, nous saisissons d'une part la complexité d'organisation à laquelle certaines mamans sont confrontées, et pouvons, d'autre part, mieux com-

prendre leur recours à des stratégies bien particulières pour s'en sortir. Dans ce cas précis, le potentiel de mobilité, évoluant avec la variable « phase familiale » (âge des enfants), est notamment caractérisé par l'arrangement trouvé entre époux et la possibilité de recourir à différents modes de garde.

D'une manière générale, les mères actives doivent en effet faire face à un certain nombre de contraintes : temporelles autant que spatiales, psychologiques autant que physiques, et peuvent, de surcroît, pâtir d'une pression sociale qui confirme à chaque instant l'injonction qu'elles ont intériorisé de devoir, pour être « une bonne mère », pour être « une femme épanouie », pour être à la fois « une femme active » et « une mère présente et attentive », résoudre au mieux les conflits qui naissent de ces contraintes.

Bien que les femmes soient de plus en plus intégrées au monde de l'emploi, et que leurs niveaux de participation à la vie active soient désormais plus ou moins équivalents à ceux des hommes, elles continuent néanmoins à assumer bien plus de tâches domestiques et/ou ayant trait à l'éducation des enfants⁶. Même lorsque les hommes assument leur part dans l'exécution des tâches domestiques, le rôle organisationnel (et les déplacements qui lui sont forcément liés) reste le plus souvent l'apanage des femmes. En grande partie, ce déséquilibre au niveau de la répartition des tâches se confirme également dans nos propres résultats.

Facteurs influant sur les mobilités des mères actives et impact sur leur bien-être

En rester au seul constat que la conciliation des rôles sociaux complexifie le quotidien et engendre des mobilités particulières serait insuffisant. Dès lors, cette question nous vient : quels sont les éléments qui sont en mesure d'affecter ou au contraire de faciliter la tâche des mères de famille en question ? Fonctionnant potentiellement comme « ressources facilitatrices », ou au contraire comme « contraintes supplémentaires » de mobilité, différents facteurs sont, à notre sens, déterminants pour les mamans et leur bien-être. Identifiés lors de l'analyse des entretiens qualitatifs, ces facteurs influents peuvent être classés selon trois dimensions principalement:

- Dimension spatiale (morphologie urbaine, infrastructures, etc.)
- Dimension socio-économique (services urbains, emploi, horaire, etc.)
- Dimension psycho-sociale (compétence individuelle, situation familiale, etc.)

Tableau de synthèse (non-exhaustif)

Catégories de facteurs influençant potentiellement la mobilité des mères de famille professionnellement actives (certains de ces indicateurs nous concernent tous. Ceux accompagnés d'un * sont, selon nous, particulièrement liés à ce double rôle de « mère active »)

ACCES / SERVICES URBAINS		COMPETENCE / CAPACITE
Ressources urbaines (dimension spatiale)	Ressources urbaines (dimension socio-économique)	Ressources « individuelles et familiales » (dimension psycho-sociale)
<ul style="list-style-type: none"> - Répartition et proximité spatiale des fonctions urbaines (localisation habitat, emploi, formation, loisirs, commerces, etc.)* - Morphologie de l'espace-rue (traitement de l'espace-rue, mobilier urbain, mesures de sécurisation des tronçons)* - Offre en espaces publics (parc, place de jeux, etc.)* - Qualité des paysages urbains - Offre en infrastructures et réseaux de transport - Armature urbaine (positionnement de la ville dans le réseau régional) 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre en mode de garde scolaire et extrascolaire (public-privé)* - Prix, horaires et souplesse des modes de garde à disposition* - Offre et prix des moyens de transport (liberté de choisir) - Offre et flexibilité des abonnements de TP (AG, abonnement de parcours régional, de bus, etc.) - Prix du foncier et des logements (impact sur la localisation résidentielle) - Situation du marché de l'emploi (type d'emploi, taux de chômage, etc.) - Horaires (écoles, emploi, loisirs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure familiale^{7*} - Fonctionnement familial^{8*} - Réseau social (famille, ami, voisin, etc.)* - Positionnement dans son cycle de vie (âge, phase familiale, carrière, etc.)* - Taux d'activité professionnelle* - Ressources financières - Niveau de formation - Santé physique et psychique - Possession du permis de conduire - Intérêt pour l'activité (motif du déplacement) - Rapports entretenus aux conditions climatiques (neige, pluie, froid, etc.)

L'intérêt d'un tel tableau n'est pas tant de prétendre à l'exhaustivité des facteurs influant les mobilités (indicateurs de *motilité*) que d'en saisir les relations systémiques. Pour s'en rendre compte, relevons deux situations de quotidiens bien différents.

Sandrine (prénom fictif), maman de 2 garçons (8 ½ et 2 ½ ans), la Chaux-de-Fonds, Professeure associée à 40%, famille de modèle égalitaire centré sur la famille, financièrement à l'aise: *Nous mangeons presque tous les repas ensemble en famille. L'organisation se fait par demi-journée avec passage de témoin. Certaines périodes ne sont pas très drôles, j'ai l'impression que l'on ne fait que se croiser (...). Le jeudi, mon mari emmène le grand au solfège, le vendredi, il emmène le petit au parc (Bois du Petit Château), et ensuite, quand j'arrive, mon mari va à son cours de guitare à 15h. En famille nous faisons du sport: du bobsleigh, du ski, et parfois allons à la patinoire (peu, car je n'aime pas). Le papa emmène aussi le grand faire du vélo au parc Gallay. Je les conduis régulièrement au théâtre ou au spectacle de marionnettes.*

Sylvie (prénom fictif), maman de trois enfants (17, 14 et 7 ans), la Chaux-de-Fonds (depuis 3 mois), foyer monoparental, travaille à 100% dans une manufacture horlogère, sans permis de conduire, en situation financière difficile: *Tous les jours, je quitte la maison à 6h15 du matin et prends le bus jusqu'à la gare, je change de bus, puis marche environ encore 600m jusqu'à l'usine. Je pars tôt le matin pour être de retour au plus tard à 17h. La petite (7 ans) se pré-*

pare seule le matin, reste également seule (ou parfois avec son frère de 14 ans) tous les midis de la semaine ainsi que durant la journée du mercredi. Ils se débrouillent pour se réchauffer un plat préparé ou, le cas échéant, pour s'acheter un sandwich. Les rares week-ends durant lesquels les enfants ne sont pas là, tellement fatiguée, je profite de m'enfermer chez moi et ne rien faire.

Sans rentrer ici dans les détails d'une analyse de contenu, ces deux exemples permettent de montrer des agencements de déplacements différenciés selon le type d'activité (certes) mais aussi et surtout selon les ressources réelles dont ces deux mamans disposent. Très clairement, le potentiel de mobilité (*motilité*) de Sylvie est caractérisé par un cumul de désavantages (accumulation de contraintes pouvant se renforcer mutuellement) tels que : être seule, en absence de réseau social, employée à 100%, en difficulté financière, sans formation, ni voiture, (etc.). Autrement dit, les trajets quotidiens réalisés dans ces conditions, avec ces ressources-là, risquent bien de ressembler au parcours d'une combattante. Cela, d'autant plus si en face, la dimension spatiale, support sur lequel le déplacement est projeté, n'est pas ou peu appropriable (mauvaise localisation du logement, espace-rue dangereux, infrastructure de transport inadéquate, etc.).

Aussi, nous saisissons à quel point l'articulation des différentes catégories de facteurs (champs du possible) est en mesure de donner aux mobilités un caractère

particulier, simplifiant ou contraignant, selon les cas, le quotidien des mères actives. En somme, c'est en fonction de l'ensemble des ressources à disposition, celles réellement actualisables au sens d'Amartya Sen⁹, que le rapport entre mobilité et bien-être des mères actives doit s'évaluer. Le choix de recourir à une approche par la *motilité* qui se focalise précisément sur les combinaisons de logiques se trouvant à l'origine de l'action, en amont du déplacement (Kaufmann et al., 2004), trouve ici toute sa justification.

En guise de conclusion

Hier, le temps était réglé par la sirène de l'usine. Avant-hier, il était réglé par la cloche de l'église. L'enjeu d'aujourd'hui, c'est de savoir qui sera demain le maître des horloges, qui aura la responsabilité de réguler les temps. C'est un enjeu politique très fort.

Pierre Dommergues

En matière de gestion urbaine, quels enseignements pouvons-nous tirer de ce qui précède ? « Les conflits entre la ville qui dort, celle qui s'amuse et celle qui travaille risquent de se multiplier si aucune véritable réflexion n'est menée pour penser la ville dans sa globalité », met en garde Luc Gwiadzinski (2003). Pour aller de l'avant, une deuxième hypothèse de travail doit être posée. Elle consiste à vérifier si les instruments actuels de planification et de régulation de la mobilité à l'échelle locale intègrent suffisamment l'hétérogénéité des acteurs sociaux et leurs différentiels de capacité à se mouvoir. Aussi, les questions suivantes doivent être posées :

- Au niveau des politiques publiques, quelles sont les mesures à prendre pour que les *motilités* spécifiques et évolutives des mères actives soient suffisamment prises en compte ?
- Ne doit-on pas envisager de nouveaux instruments de planification et de gestion urbaine se préoccupant non seulement de l'espace au sens strict, mais aussi de ce qu'il s'y passe, de temporalités individuelles et sociales bien particulières, d'hommes et de femmes, présent-e-s et futur-e-s ?

Un espace urbain appropriable par tous et toutes, intégrant la diversité des pratiques mobiles (notamment), est un enjeu de développement urbain majeur. Pour éviter que la planification spatiale (re)produise des inégalités sociales et de genre, l'ensemble des acteurs sociaux dans leurs différences propres est à considérer. Afin de rendre envisageable la conciliation des différents rôles (social, de travail, parental, pour soi, etc.), multiplier les passerelles entre les politiques à incidences spatiales directes (urbanisation, planification des transports, etc.), les politiques familiales et celles relatives à l'emploi, est certainement une piste à suivre de près. Toutefois, ce rapprochement ne doit en aucun cas faire oublier que la durée d'une journée et que la quantité d'énergie dont chacun-e dispose sont limités. Promouvoir un meilleur

partage des tâches domestiques (à l'intérieur du couple et/ou entre amis, voisins, etc.) ou donner de réelles possibilités de ralentir les rythmes familiaux quotidiens (souplesse des horaires, des taux d'activité professionnelle, etc.) doivent également être des mesures encouragées. Une participation active des mères de famille, en amont du processus de décision, pourrait-elle être un levier de gouvernance nécessaire au rééquilibrage des forces, contribuant à terme, à une gestion territoriale plus équitable ? A confirmer...

Notes

¹ L'Action européenne COST A34 « Gender and Well-Being » articule des recherches liant les domaines « famille, travail et politique publique ». Le réseau suisse piloté par le prof. Michel Oris (Université de Genève) est composé d'une équipe interdisciplinaire dans laquelle nous nous inscrivons. La volonté de « réduire le fossé entre les indicateurs de bien-être de type etic, c.à.d. ceux considérés comme utiles par la communauté des scientifiques et décideurs politiques, et les indicateurs de type emic, c.à.d. ceux perçus comme compréhensibles et sensibles par les membres du groupe culturel étudié », en est le fil conducteur.

² Nous faisons référence au titre de l'ouvrage collectif édité sous la direction de Luc Vodoz et al. (2004).

³ Cette citation est tirée du site Internet du Laboratoire de Sociologie Urbaine (LaSUR).

⁴ L'approche par les *capabilités* est développée par Amartya Sen (1985). La notion de *capabilité* peut être définie comme « l'étendue des possibilités réelles que possède un individu de faire et d'être » (Bertin, 2005).

⁵ Vincent KAUFMANN (2004) définit la *motilité* « comme la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets. Ce potentiel ne se transforme pas nécessairement en déplacements, il peut très bien être construit pour rester à court terme à l'état de potentiel afin de permettre, par exemple, une ouverture maximale à des opportunités futures ».

⁶ « Sur dix femmes qui vivent dans un ménage comptant des enfants de moins de 15 ans, environ huit portent seules la responsabilité du travail domestique », selon l'OFS (2004).

⁷ Nous faisons référence à la typologie utilisée par Bühler Elisabeth (2003). Elle distingue les structures familiales suivantes: Bourgeois traditionnel: femme au foyer et homme à plein temps (absent de notre échantillon), Bourgeois contemporain : femme à temps partiel et homme à plein temps, Egalitaire centré sur l'emploi : femme et homme travaillent à plein temps, Egalitaire centré sur la famille : femme et homme à temps partiel, Famille monoparentale.

⁸ L'influence des relations de couple et des différents comportements familiaux (Famille *Cocon*, *Bastion*, etc.) est développée par Jean Kelleghals et Eric Widmer (2005). A noter que le positionnement selon les trois axes du fonctionnement familial qu'ils développent, est assez étroitement lié aux ressources économiques et culturelles des familles: « Quand les ressources sont fortes, l'autonomie, l'ouverture à l'environnement et une régulation négociée sont valorisées, alors qu'un déficit de ressources externes s'accompagne d'une relative fermeture, d'une valorisation du « nous-groupe » et d'une régulation davantage statuaire » (Kaufmann et Widmer, 2005).

⁹ L'ensemble des différentes combinaisons de fonctionnements qu'une personne est en mesure d'accomplir réellement constitue sa « *capabilité* », c'est à dire, sa « liberté de choisir entre des modes de vie possibles » (Sen, 2000). Dans cette perspective, le bien-être d'un individu prend en compte l'étendue de la liberté de choix qu'il possède entre tous les fonctionnements qui lui sont potentiellement accessibles.

Références

Ascher, François (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : éditions Odile Jacob.

Bertin, Alexandre (2005). *Quelle perspective pour l'approche par les capacités? Which Prospect for the capability approach?*. Centre d'Economie du Développement : Université Montesquieu – Bordeaux IV.

Bühler Elisabeth (2005). *Atlas suisse des femmes et de l'égalité*. OFS. Disponible sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/vereinbarkeit_von_familie_und_erwerb-sarbeit/familienmodelle.html (consulté le 18.02.2008)

Chalas, Yves (1997). « Les figures de la ville émergente », in Dubois-Taine G. et Chalas Y., (éds). *La ville émergente*. La Tour d'Aigues: Éditions de l'Aube.

Coutras Jacqueline (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris : Colin.

Dupuy, Gabriel (1995). *Les territoires de l'automobile*. Paris : Anthropos.

Gwiadzinski Luc (2003). *Rencontre avec Luc Gwiadzinski, le veilleur de nuit*. Disponible sur <http://www2.cnrs.fr/presse/journal/886.htm> (consulté le 12.02.2008)

Jaillet Marie-Christine (2004). *Masculin/féminin dans la ville*. Disponible sur http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=304 (consulté le 12.02.2008)

Kaufmann, Vincent (2004). « La mobilité au quotidien : nécessité, proposition et test d'une nouvelle approche », In Vodoz Luc et al. *Les territoires de la mobilité. L'aire du temps* (pp.57-69). Lausanne : PPUR.

Kaufmann Vincent et Christophe Jemelin (2004). *La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales*. Communication au colloque « Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences et dans l'action », Rennes, 21-22 octobre 2004.

Kaufmann, Vincent, Martin Schuler, Olivier Crevoisier et Pierre Rossel (2004). *Mobilité et motilité: de l'intention à l'action*. Lausanne: EPFL-LASUR.

Kaufmann, Vincent et Eric Widmer (2005). « L'acquisition de la motilité au sein des familles – Etat de la question et hypothèses de recherche », In: *Espaces et Sociétés*, num. 120-121. *La famille dans tous ces espaces*. Ramonville : Erès.

Kellerhals, Jean et Eric Widmer (2005). *Familles en Suisse: nouveaux liens*. Lausanne : Savoir suisse.

Office fédéral de la statistique OFS (2004), *Egalité entre hommes et femmes – Données, indicateurs*. Neuchâtel. Disponible sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/unbezahlte_arbeit/hauptverantwortung_fuer_hausarbeiten.html (consulté le 18.02.2008)

Remy, Jean (2004). « Culture de la mobilité et nouvelle forme de territorialité », In Vodoz Luc et al. *Les territoires de la mobilité*. L'aire du temps (pp.13-42). PPUR : Lausanne

Sen, Amartya (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris : éditions du Seuil

Sen, Amartya (1985). *Commodities and Capabilities*. Amsterdam: North Holland.

Site Internet du Laboratoire de Sociologie Urbaine (LASUR). Lausanne: EPFL. <http://lasur.epfl.ch/index.html> (consulté le 18.02.2008)

Vodoz Luc, Barbara Pfister Giauque et Christophe Jemelin (éds) (2004). *Les territoires de la mobilité - L'aire du temps*. Lausanne : PPUR

L'impact du genre sur la gestion du temps politique

Jasmine Lorenzini

Introduction

Dans le cadre de mon mémoire de licence, j'ai cherché à analyser le rôle de « femme politique » et plus particulièrement de « Municipale », au travers d'une analyse qualitative et quantitative des dimensions temporelles et identitaires des rôles sociaux de sexe. Cela m'a permis de tracer deux portraits idéaux-typiques de femmes politiques : les femmes politiques qui investissent le rôle avec un bagage et selon une logique masculine et les femmes en politique qui investissent le rôle en mobilisant principalement des ressources et des identités féminines. Je vais reprendre ici les résultats de cette recherche pour présenter l'impact temporel des rôles sociaux de sexe sur les femmes qui font de la politique, à partir de l'interrogation suivante : quelle est l'influence de la gestion du temps et de l'implication dans la sphère privée, dans la famille en particulier, sur l'engagement politique ? Comme nous allons le voir, pour les élues, la confrontation entre le temps politique et le temps familial se présente bien souvent la forme d'un conflit, dans la mesure où ces deux espaces de travail requièrent de grands investissements en temps. Au niveau de l'engagement politique, cet investissement se décline à deux niveaux : d'une part l'investissement en temps pour compenser les déficits de ressources politiques, et d'autre part le temps requis pour développer une autre approche de la politique, plus proche des gens, plus à l'écoute, plus féminine en quelque sorte.

Des temps infinis : le temps politique et le temps familial

Le champ politique est construit selon une logique masculine, d'une part dans l'investissement requis en temps comme je le montre ci-dessous, et d'autre part dans les comportements et les valeurs propres aux membres de ce champ comme je le présenterai plus bas. À ce sujet, Susan Moller Okin (2000) dit des hommes politiques qu'ils sont étudiés et compris comme des personnes ayant une femme à la maison (p.357). Ce qui signifie que la prise en charge du travail reproductif des hommes politiques par leurs partenaires est une caractéristique inhérente à la fonction en raison de l'investissement en temps que celle-ci demande. En effet, le temps politique est comparable au temps familial en ce qu'ils sont tous deux chronophages. Les deux domaines comportent une demande accrue en disponibilité et également une

faible quantification du temps requis pour effectuer un cahier des charges peu déterminé¹.

Un double investissement dans le champ politique et dans la famille peut provoquer un conflit de temps en raison de la forte présence requise par les deux sphères de vie. Le champ politique demande une disponibilité élevée en tout temps, mais en particulier le soir et parfois le week-end. Les soirées sont consacrées à des rencontres de l'exécutif, du législatif, mais aussi à divers comités ou séances politiques. Les fins de semaines sont généralement dédiées à des actes de représentations qui peuvent être plus ou moins nombreux selon les dicastères que l'on occupe ou alors à des rencontres du parti. Or, les responsabilités familiales contraignent les femmes à une présence et une disponibilité accrues lorsque les enfants sont à la maison, notamment le soir et le week-end. Actuellement, les femmes en Suisse prennent encore en charge une grande partie du travail domestique et du *care*. Les modèles familiaux mis en place par la majorité des familles en Suisse² impliquent la prise en charge de la famille principalement par les femmes.

Cette incompatibilité entre les temps politiques et familiaux est une source de difficultés pour les femmes élues, qui perçoivent les problèmes de conciliation et de manque de temps comme étant spécifiquement féminins. Le tableau 1 montre l'importance de ce problème. La conciliation entre vie familiale et politique est perçue comme un désavantage par un grand nombre de femmes en politique (40%) et le manque de temps apparaît également comme un désavantage selon une partie d'entre elles (18%). Lors des entretiens effectués auprès des femmes élues, j'ai constaté que les femmes élues investissent beaucoup de temps dans la charge politique et que cela les oblige à une gestion du temps et à une planification très précise des heures de travail, afin de ne pas se laisser envahir par le politique. Elles veillent à se réserver du temps pour elles et pour leur famille et elles y accordent beaucoup d'importance. Lorsqu'elles ont des enfants, elles refusent que le politique empiète trop sur leur vie de famille et refusent certaines séances lorsqu'elles ont lieu le mercredi notamment. Cela confirme les hypothèses de Virginia Sapiro (1982) selon lesquelles l'engagement des femmes en politique se fait aux dépens de la famille avec l'accord du partenaire, ou lorsqu'elles n'ont pas ou plus d'enfants à charge.

TABLEAU n°1: Désavantages relatifs au fait d'être une femme dans un exécutif communal³

<i>Types de désavantages</i>	<i>Désavantages</i>		
Conciliation et temps	Problèmes de conciliation entre vie familiale et politique	40	864
	Problème de conciliation entre vie professionnelle et politique	26	562
	Moins de temps disponible que les collègues hommes	18	389
Le champ politique comme domaine masculin	Nécessité de se battre plus que ses collègues hommes	40	866
	Sous représentation des femmes en politique	31	663
	Cantonnement dans des domaines connotés féminins	14	302
	Attribution d'un dicastère jugé secondaire	9	191
	Rôle d'alibi (sur les listes)	6	128
Compétences ou socialisation	Manque de formation et/ou de confiance en soi	2	49
Non-réponse	Pas de réponse	13	287
	Autres	6	120
Pas de désavantage	Pas de désavantage particulier	4	84
Total		209%	
N			2'156

Des déficits genrés : les compétences et la confiance en soi

Un champ politique masculin, tant dans sa composition que dans ses modes de fonctionnement, contraint les femmes à se battre pour se faire une place et se légitimer en tant que femmes politiques. Le tableau 1 montre que 40% des femmes questionnées pensent devoir se battre plus que leurs collègues hommes en politique. Lors des entretiens qualitatifs, elles sont plusieurs à citer ce problème et disent avoir tout miser sur la compétence pour parvenir à se faire une place. Le champ politique fonctionne selon un principe d'exclusion et de fermeture sur lui-même (Bourdieu, 2000), les ancien-ne-s défendent et valorisent certains types de capitaux que les nouveaux et les nouvelles entrant-e-s doivent rapidement acquérir sinon ils et elles risquent de se faire exclure du champ politique. Parmi les ressources valorisées en politique, certaines peuvent être acquises dans d'autres champs et reconverties en politique. Les femmes élues ressentent peu le manque de formation et ou de confiance en soi (2%). Pourtant, dans les entretiens, les femmes élues me disent avoir manqué de confiance en elles à leurs débuts et avoir ressenti et ressenti parfois encore le besoin de bien se préparer et de se sentir bien informées pour intervenir sur un dossier⁴.

Ce déficit d'expérience et de confiance en soi est lié à la place occupée par les femmes sur le marché du travail et dans la famille. L'investissement dans la famille ne permet pas ou peu d'acquérir des compétences reconvertibles dans le champ politique, en particulier des compétences reconnues et valorisées par les autres membres

de ce champ. Par ailleurs, il ne favorise pas la confiance en soi, la prise de décision et la prise de parole en publique. Ces éléments sont utiles en politique et peuvent se développer sur le marché du travail, cependant, là aussi il existe une ségrégation et une inégale répartition des ressources convertibles en politique. Les femmes sont notamment moins nombreuses aux postes à responsabilités et aux fonctions dirigeantes, de sorte qu'une fois entrées en politique, elles manquent de pratique du pouvoir et de confiance en elles⁵.

Ce double déficit peut être compensé par le travail, et en particulier par le soin porté à la lecture et à la préparation des dossiers. Cependant, cela demande à nouveau un investissement important en temps. Les femmes que j'ai interrogées disent consacrer beaucoup de temps à la préparation des dossiers, notamment lorsqu'elles connaissent mal les sujets abordés ou lorsqu'elles doivent intervenir. Cela leur permet d'avoir plus d'assurance pour oser et parvenir à s'imposer. Elles compensent le manque de ressources – lié à une inégale répartition des capitaux dans la société entre hommes et femmes – par un travail assidu⁶.

Une approche plus féminine de la politique

Certaines femmes politiques valorisent également une approche de la politique qui diffère de celle des hommes. Elles mobilisent leurs expériences de vie et notamment de mère pour adapter le rôle d'homme politique à leurs attentes et à leur pratique du pouvoir. Il leur semble important d'aller à la rencontre des personnes qui le souhaitent et elles valorisent beaucoup les relations de

qualité avec leurs collègues, le personnel municipal et les intervenant-e-s externes⁷. Certaines considèrent que cela permet de faire avancer plus rapidement les dossiers ou de mieux connaître la volonté des gens, et que cela facilite l'application des décisions prises.

Rencontrer les gens et véritablement les écouter sont deux activités chronophages. Il faut consacrer du temps à rencontrer les personnes, à parler avec les gens, connaître leurs préférences et maintenir des relations de qualité en privilégiant le dialogue et la négociation. Je vois là un aspect de plus dans la gestion genrée du temps politique.

La valorisation d'une approche différente de la politique, plus ouverte et à l'écoute, peut être une ressource politique qui permet à certaines des femmes élues de transformer ou d'adapter le rôle d'homme politique, en particulier au niveau local. Catherine Achin (2007) remarque que certaines valeurs ou qualités dites féminines sont attendues en politique au niveau local, afin d'améliorer l'image que les gens ont de la politique. En outre, cela permet un retournement du stigmate en valorisant des compétences et des ressources perçues comme propres aux femmes. Le fait de parvenir à adapter le rôle politique à son vécu et à ses attentes peut faciliter l'insertion dans le champ politique en créant une cohérence entre des sphères de vie qui peuvent être en conflit.

Une gestion genrée du temps politique

Comme je l'ai présenté ci-dessus, le champ politique est masculin tant par la présence plus marquée des hommes en politique que par ses modes de fonctionnement. Les femmes qui entrent en politique investissent ce rôle traditionnellement masculin avec leur propre expérience de vie. Cela implique qu'elles parviennent à s'imposer comme des personnes compétentes, afin de prouver qu'elles ont leur place en politique, tout en maintenant un mode de faire en accord avec leur parcours, leurs expériences et les valeurs qu'elles défendent. C'est pourquoi les femmes gèrent différemment le temps politique ordinairement masculin.

L'impact du genre sur la gestion du temps politique est double. Dans un premier temps, on remarque son influence sur le temps disponible pour le politique et donc sur le mode d'investissement des femmes en politique en lien avec leurs rôles familiaux. Les femmes doivent parvenir à concilier le temps politique et le temps familial, afin de pouvoir maintenir l'engagement dans les deux sphères. Les femmes acceptent de s'engager en politique à partir du moment où les enfants sont autonomes, c'est pourquoi les Municipales suisses ont en moyenne 48 ans avec un écart-type de plus ou moins 8 ans (Lorenzini, 2008).

Dans un second temps, on remarque également l'importance des effets d'une socialisation genrée sur la gestion du temps politique. D'une part, pour combler un déficit

de ressources convertibles en politique et de confiance en soi, les femmes consacrent beaucoup de temps à la préparation des dossiers, elles ont besoin d'une bonne connaissance des dossiers pour se faire une place dans le champ politique et pour avoir confiance en elles. D'autre part, pour promouvoir une approche différenciée du travail politique et des relations sociales, elles souhaitent également entretenir de bons rapports au sein de la Municipalité, avec le personnel municipal et les externes.

Conclusion

L'analyse du temps politique dans une perspective de genre permet de comprendre en quoi la gestion du temps politique est genrée. Le temps politique est infini, car les cahiers des charges sont peu définis et les sollicitations sont nombreuses : pour participer à des comités et à des séances, pour faire acte de présence lors d'événements culturels ou pour rencontrer divers types de personnes qu'il s'agisse de journalistes ou de citoyen-ne-s. En outre, le temps politique comprend la préparation des dossiers et les diverses rencontres politiques, de l'exécutif et du législatif, mais aussi de divers groupes de travail. Le premier aspect est problématique pour deux raisons : le manque de compétences et de confiance en soi des femmes – dû à la socialisation, à la division sexuée du travail et aux rôles sociaux de sexe – les amène à consacrer beaucoup de temps à la préparation des dossiers. Le second oblige à une grande disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail pour rencontrer toutes ces personnes, le temps requis pour ces rencontres se superposant alors au temps familial. Bourdieu (1997) dit de la domination qu'elle oblige à vivre dans un temps dominé par les autres (p.275). C'est le cas pour les femmes dans la mesure où la prise en charge de la famille et du travail de *care* les oblige à organiser leur temps en fonction du temps des autres. Cela a un impact sur le travail, les femmes choisissent souvent de travailler à temps partiel afin de pouvoir en parallèle s'occuper de leur famille⁸, de même que sur la politique qui requiert un investissement en temps supérieur et plus irrégulier que l'engagement professionnel. Catherine Achin (2007) dit à ce propos que les politiciennes françaises sont contraintes à une gestion rigoureuse de leur temps en politique (p.89). Ce constat peut se faire également pour les femmes élues aux exécutifs communaux en Suisse, qui planifient leurs semaines de manière très précise, en particulier lorsqu'elles ont une famille. Et ceci afin d'éviter de se laisser déborder par la charge politique et aussi de garder du temps pour elle ou pour leur famille. Comme on le voit, l'analyse de la gestion du temps politique permet de soulever des questions relatives aux discriminations dont sont victimes les femmes dans une société patriarcale. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que la gestion du temps politique oblige les femmes à une grande rigueur en raison de leurs obligations familiales,

un investissement dans la sphère privée auquel les hommes politiques peuvent échapper pour mieux se consacrer à leur fonction d'élus.

Notes

¹ Pour cette comparaison, je m'appuie sur l'idée développée par Colette Guillaumin (1992) sur l'appropriation du temps de travail des femmes dans le cadre du mariage. Elle dit à ce propos : « Le temps est approprié explicitement dans le contrat de mariage en ce qu'il n'y a aucune mesure de ce temps, aucune limitation à son emploi, ni exprimée sous forme horaire comme c'est le cas dans les contrats de travail classique, [...] ni exprimée sous forme de mesure en monnaie » (p.20). Les entretiens faits auprès de femmes élues me permettent de dire la même chose à propos du temps politique pour lequel le cahier des charges est peu défini, les horaires flexibles et le taux de travail en général sous-estimé, car liés au bon vouloir de la personne.

² Elisabeth Bühler (2002, p.79) présente les modèles de famille en Suisse et constate que les modèles bourgeois traditionnel et contemporain sont les deux principaux modes de fonctionnement des familles suisses, c'est-à-dire des modèles comprenant des femmes aux foyers ou des femmes travaillant à temps partiel (ils couvrent 70% des familles suisses).

³ Tableau fait à partir des données de l'ASCCRE (l'Association Suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe) récoltées en 2003 auprès des femmes élues dans les exécutifs communaux (Lorenzini, 2008).

⁴ Cette différence peut être due au fait que la situation d'entretien en tête à tête permet de faire ressortir des éléments que les femmes élues taisent dans un questionnaire postal, d'autant plus que la confiance en soi augmente avec le temps passé en politique et que les réponses au questionnaire correspondent au moment présent.

⁵ Par manque de place et pour éviter de me disperser, je renvoie les lecteurs et lectrices au travail d'Elisabeth Bühler et Corinne Heye (2005) qui présente les avancées et les stagnations en matière d'égalité, notamment sur le marché du travail. Voir en particulier le chapitre 3 (p.21).

⁶ Cette façon de fonctionner reproduit les schémas appris durant la scolarité. Corinne et Martine Chaponnière (2006) analysent le rapport des filles et des garçons au travail scolaire. Elles remarquent que les filles travaillent plus assidûment que les garçons et attribuent leurs réussites et leurs échecs au travail fourni, alors que les garçons considèrent que leurs réussites sont dues à leurs compétences et leurs échecs à la malchance.

⁷ Margaret Mooney Marini et alii (1996) analysent l'impact des rôles sociaux genrés sur les valeurs recherchées dans le travail. Elles constatent que les femmes valorisent d'avantage que les hommes certaines valeurs intrinsèques à leur travail tels que l'altruisme et les relations sociales entre collègues.

⁸ Liana C. Sayer (2005) analyse l'évolution du rapport temporel entre travail rémunéré, travail non rémunéré et temps libre. Elle constate que les temps sociaux des hommes et des femmes se rapprochent en heures de travail (p.290), même si les femmes continuent à faire plus de travail non rémunéré et moins de travail rémunéré que les hommes (p.296). Outre ce constat, un autre élément important concerne le temps libre, les femmes ayant des enfants ont globalement moins de temps libre que les hommes avec enfants et consacrent leur temps libre en grande partie à la famille ou des activités familiales (p.296).

Références

Achin, Catherine et alii (2007). *Sexes, genre et politique*. Paris : éditions Economica.

Bourdieu, Pierre (2000). *Propos sur le champ politique*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

Bourdieu, Pierre (1997). *Méditations pascaliennes*. Paris: Editions du Seuil.

Bühler, Elisabeth (2002). *Atlas des femmes et de l'égalité*. Zurich : Editions Seismo.

Bühler, Elisabeth et Heye, Corinna (2005). *Avancée et stagnation dans la problématique de l'égalité entre hommes et femmes de 1970 à 2000*. Neuchâtel : Office Fédéral de la Statistique.

Chaponnière, Corinne et Chaponnière, Martine (2006). *La mixité. Des hommes et des femmes*. Gollion : Infolio.

Guillaumin, Colette (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris : Côté-femmes Editions.

Lorenzini, Jasmine (2008). *L'impact des rôles sociaux de sexe sur l'entrée des femmes en politique: les conflits de rôles, le temps et les identités*. Lausanne : mémoire de licence.

Sapiro, Virginia (1982). « Private costs of public commitment or public costs of private commitments ? Family roles versus political ambition ». *American Journal of Political Sciences*, 25 (2), 265-279.

Sayer, Liana C. (2005). « Gender, time and inequality . trends in women's and men's paid work, unpaid work, and free time ». *Social Forces*, 84 (1), 285-303.

Les obstacles à la reconnaissance du statut de réfugiée des demandeuses d'asile lesbiennes

Françoise Stichelbaut

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e ont été marqués par des progrès importants en matière d'égalité de droits pour les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transsexuelles / transgenres (LGBT), notamment dans les démocraties dites avancées. Ces progrès ne doivent cependant pas nous faire oublier que des inégalités et des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle continuent à persister partout dans le monde, que ce soit sur le plan juridique, politique, économique ou symbolique. Ces inégalités et ces discriminations peuvent se manifester sous différentes formes de violence et à des degrés divers: des préjugés (hétéro)sexistes aux persécutions fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle, les facettes de ces violences, psychologiques, verbales, physiques et sexuelles, sont multiples. Les lesbiennes, en tant que femmes et en tant qu'homosexuelles, sont quant à elles le plus souvent doublement touchées par ces formes de violence.

Des lesbiennes en quête d'asile

Dans de nombreux pays, l'intensité et la gravité de ces discriminations et violences sexistes et lesbophobes, qu'elles soient avérées ou redoutées, poussent les lesbiennes à fuir leur pays d'origine et à chercher asile ailleurs, de préférence dans des pays de destination considérés comme plus avancés en matière de droits humains en général et de droits des personnes LGBT en particulier. Les lesbiennes en quête d'asile espèrent pouvoir y continuer leur vie et exercer leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la sûreté de leur personne; le droit à la vie privée; le droit à ne pas être soumises à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Mais ces lesbiennes en quête d'asile trouvent-elles facilement une terre d'asile? Quelle protection leur offre la Convention de 1951 relative aux droits des réfugiés, qui est le principal instrument international de protection pour les personnes fuyant les persécutions? Quels sont les obstacles auxquels doivent faire face les requérantes d'asile lesbiennes au niveau du processus de détermination du statut de réfugié? Dans quelle mesure les motivations des décisions en matière d'asile sont-elles encore empreintes de lesbophobie? Pour apporter un début de réponse à ces questions ici, je me base sur les recherches menées pour mon mémoire de DEA en études genre, pour lequel j'ai analysé les décisions de recours concer-

nant des demandeuses d'asile lesbiennes en Belgique et au Royaume-Uni entre 2000 et 2006.

Des sources de violence multiples¹

Les discriminations et violences que fuient les lesbiennes en quête d'asile peuvent être perpétrées par l'État, par des membres de la société ou encore par des membres de leur famille. Les violences étatiques peuvent se présenter sous la forme de lois interdisant l'homosexualité et assorties de lourdes peines, de violences commises par des agents de l'État ou encore d'absence et/ou de refus de protection de la part de l'État.

Selon l'International Lesbian and Gay Association (ILGA), en 2007, 85 états membres des Nations Unies pénalisent toujours les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe². Selon une recherche menée en 2005 et début 2006 au sein de l'ILGA, l'homosexualité féminine (et masculine) est illégale dans 39 pays, dont l'Algérie, le Cameroun, l'Erythrée, l'Éthiopie et l'Iran³. Encore aujourd'hui, la peine de mort peut être prononcée dans au moins 8 pays: l'Arabie saoudite, l'Iran, la Mauritanie, le Nigéria, le Pakistan, la Somalie, le Soudan, le Yémen.

Il y a aussi 35 pays où l'homosexualité masculine est illégale, mais pas l'homosexualité féminine. L'absence de mention de l'homosexualité féminine dans les textes de loi n'empêche cependant pas les amalgames entre gays et lesbiennes, ni les attaques et persécutions spécifiquement lesbophobes, ce que peinent pourtant à reconnaître certaines instances de décision en matière d'asile, au détriment de requérantes lesbiennes originaires du Zimbabwe, d'Ouganda et de Jamaïque, par exemple. Par ailleurs, il y a aussi un certain nombre de pays où la situation juridique n'est pas claire, comme en Irak, en Syrie, ou au Swaziland. Enfin, il n'y a qu'une minorité de pays où l'homosexualité féminine et masculine est clairement légale et où il existe des lois interdisant les discriminations.

Outre les lois interdisant l'homosexualité, les violences étatiques peuvent se présenter sous la forme de violences commises par des agent·e·s de l'État. Ces violences peuvent être psychologiques, verbales, physiques et sexuelles. Elles peuvent être commises par la police, par exemple, non seulement dans les pays où l'homosexualité est illégale, mais aussi là où elle est légale: arrestations

et détentions arbitraires, agressions et viols (notamment lors des détentions), enfermement psychiatrique et traitements médicamenteux forcés, harcèlement ou encore extorsion de fonds.

Enfin, l'absence et/ou le refus de protection de la part de l'État en cas d'agressions contre des lesbiennes constitue une forme de violence particulièrement insidieuse et pernicieuse, d'autant plus que la panoplie des violences perpétrées contre les lesbiennes n'a que les limites de l'imagination de leurs agresseurs. Les violences commises par des membres de la société dans laquelle vivent les lesbiennes ou par des membres de leur famille peuvent aussi être psychologiques, verbales, physiques et sexuelles: insultes, harcèlement, vandalisme, licenciements abusifs, attaques physiques et/ou sexuelles, y compris viols "curatifs" pour les "remettre sur le droit chemin", mariages forcés ou encore enfermement et interdiction de quitter le domicile familial, ou au contraire rejet total de la part de la famille... La liste semble sans fin.

Un chemin semé d'embûches

A l'évidence, les raisons poussant les lesbiennes à fuir leur pays sont multiples. Mais la fuite nécessite toute une série de ressources, matérielles et personnelles, auxquelles elles n'ont pas forcément accès. Moyens financiers, soutien social et/ou politique (notamment en matière d'accès aux réseaux de soutien des migrant-e-s, des requérant-e-s d'asile, des personnes LGBT), ressources personnelles (confiance en soi, estime de soi, niveau de formation, formelle ou informelle, et d'informations, notamment sur leurs droits, ...): toute personne craignant ou ayant subi des persécutions, et démunie à l'un ou l'autre des niveaux mentionnés ci-dessus, éprouvera des difficultés à fuir son pays d'origine et à accéder aux pays d'asile potentiels. Une fois sur place, il reste les difficultés inhérentes à l'introduction d'une demande d'asile et au processus de détermination du statut de réfugiée.

A titre d'exemple, en 2006 en Belgique, sur un total de 10 960 demandes enregistrées, tous motifs confondus, moins d'un tiers avaient été introduites par des femmes (3 605 demandes, soit 32,89%)⁴. Parmi ces 10 960 demandes, 108 demandes d'asile avaient pour motif principal l'identité et/ou l'orientation sexuelle; sur 103 dossiers traités en 2006, 29 concernaient des femmes et 74 des hommes⁵. Cela signifie que, en 2006, les demandes d'asile introduites par des femmes invoquant le motif de l'identité et/ou de l'orientation sexuelle représentaient 0,8% des demandes introduites par des femmes (29 sur 3605) et 0,26% de la totalité des demandes d'asile enregistrées (29 sur 10 960).

Les obstacles à la reconnaissance du statut de réfugiée

Une fois la demande d'asile introduite, il reste de nombreux obstacles à franchir sur le chemin de la reconnaissance du statut de réfugiée. Il existe en effet un certain nombre de décalages entre le vécu des demandeuses d'asile lesbiennes et les exigences du processus de détermination du statut de réfugié. Cela concerne notamment la prise en compte des questions de genre lors de l'audition de ces requérantes et les problèmes de crédibilité, mais aussi l'écart entre les agressions subies ou redoutées et ce qui est considéré comme de la persécution.

Selon les termes de l'Article 1 A (2) de la Convention relative au statut des réfugiés (ci-après "la Convention"), adoptée par les Nations Unies en 1951, le terme "réfugié" s'applique à toute personne qui, "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...)"

Pour être reconnue comme réfugiée, les demandeuses d'asile lesbiennes doivent donc montrer qu'elles craignent avec raison d'être persécutées du fait d'un ou de plusieurs des cinq motifs mentionnés dans la Convention de 1951, à savoir la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social et l'opinion politique.

Ni le sexe ni le genre ni l'orientation sexuelle n'étant mentionnés dans la définition de la Convention, la plupart des demandes d'asile introduites par des lesbiennes sont analysées dans le cadre du motif de l'appartenance à un certain groupe social. Les instances de décision en matière d'asile cherchent alors à déterminer si c'est bien en raison de leur homosexualité que ces lesbiennes ont été persécutées ou qu'elles risquent de l'être, et si les lesbiennes et/ou les homosexuel-le-s constituent effectivement "un certain groupe social" dans leur pays d'origine.

Questions de crédibilité

Pour déterminer si c'est bien en raison de leur homosexualité que les requérantes lesbiennes ont été persécutées, ou qu'elles risquent de l'être, les instances de décision cherchent tout d'abord à déterminer si ces requérantes sont bel et bien lesbiennes. De manière générale, toutes les déclarations des requérant-e-s d'asile font l'objet de tests de cohérence, par rapport aux dates, aux personnes, aux lieux ou aux événements mentionnés lors des différentes auditions et/ou dans leurs déclarations écrites.

En Belgique, une attention toute particulière est portée à la date de “révélation” de l’homosexualité des requérant·e·s homosexuel·le·s. Cette démarche, justifiée par les exigences de la procédure de détermination du statut de réfugiée, ignore cependant le fait que certaines lesbiennes peuvent estimer la question sans objet parce qu’elles estiment que c’est quelque chose qui a toujours été en elles, ou encore parce que, pour elles, il ne s’agit pas du tout d’une “révélation”, mais d’un choix, affectif, sexuel, politique. Cette démarche ignore également le fait qu’une personne peut très bien se souvenir d’un événement sans pour autant s’en remémorer la date exacte.

Au Royaume-Uni, le lesbianisme d’une requérante originaire d’Iran n’a pas été considéré comme crédible parce qu’elle n’avait pas apporté la moindre preuve de relation(s) lesbienne(s). Or, en Iran, le lesbianisme “consenti de plein gré entre femmes mûres saines d’esprit” est passible d’une peine de cent coups de fouet, et la peine de mort est prononcée à la quatrième inculpation⁶. Il semble donc raisonnable qu’une lesbienne originaire de ce pays n’ait pas de preuve de relation(s) lesbienne(s). Par ailleurs, on peut dénoncer le présupposé selon lequel une femme ne serait réellement lesbienne que si elle a (ou a eu) au moins une relation lesbienne.

La crédibilité des requérantes d’asile lesbiennes peut également être mise en doute par les décideurs lorsqu’elles ne parlent pas de leur orientation sexuelle dès la première audition. Or, ces requérantes peuvent ne pas oser en parler immédiatement face à une personne en position d’autorité et/ou en présence d’un interprète dont elles redoutent la réaction. Si les requérant·e·s d’asile peuvent maintenant demander à être interrogé·e·s par des fonctionnaires de même sexe, les autorités des pays d’accueil n’accèdent pas toujours à ces requêtes. Par ailleurs, pour les requérantes ayant toujours dû s’efforcer de cacher leur lesbianisme, il peut être particulièrement difficile d’en parler, même à leur avocat·e, et encore plus à une personne en position d’autorité, même si c’est une femme⁷.

L’appartenance à un certain groupe social

Dans les pays de Common Law, comme le Royaume-Uni, la question du motif de persécution est centrale dans le processus de détermination du statut de réfugié⁸. Cela signifie que les instances de décision en matière d’asile cherchent à déterminer si les requérantes d’asile lesbiennes appartiennent effectivement à un certain groupe social au sens de la Convention. Sans entrer dans les détails, on notera que “l’appartenance à un certain groupe social” a été définie selon deux conceptions principales: celle dite des caractéristiques protégées et celle dite de la perception sociale. Selon la première conception, l’appartenance à un certain groupe social est déterminée

par le partage d’une caractéristique immuable ou fondamentale par les membres du groupe en question. Par contre, selon la deuxième conception, l’appartenance à un certain groupe social est déterminée par le partage d’une caractéristique commune qui permet de distinguer ce groupe de la société en général.

Lorsque les juges analysent une demande d’asile dans le cadre de la conception dite des caractéristiques protégées, il leur revient de déterminer le caractère immuable ou fondamental du lesbianisme de la requérante. Outre le risque d’essentialisation de la catégorie des lesbiennes (l’orientation sexuelle est-elle considérée comme immuable parce qu’elle est déterminée génétiquement ou parce qu’il ne devrait pas être exigé de la personne qu’elle en change?), il convient de soulever la question des critères à utiliser pour déterminer le caractère fondamental du lesbianisme d’une requérante. En 2003, un juge britannique a estimé à propos d’une requérante originaire d’Ethiopie qui avait toujours été discrète (même ses parents n’étaient pas au courant de son orientation sexuelle) qu’une mesure de renvoi en Ethiopie ne constituait pas une violation de ses droits fondamentaux: ni de son droit à la liberté d’expression ni du droit à la sûreté de sa personne ni du droit à la vie de famille. Ce juge semble avoir été convaincu que la discrétion de la requérante révélait plus le caractère non fondamental de son lesbianisme que sa crainte d’être persécutée dans un pays où le mariage est obligatoire, où les femmes vivant seules sont considérées comme des prostituées et où les peines encourues pour homosexualité vont de 10 jours à 3 ans de prison.

Pour ce qui est de l’analyse des demandes d’asile selon la perception sociale, il est relativement aisé de montrer que les lesbiennes (et/ou les personnes LGBT) sont perçues comme constituant un groupe distinct au sein de la société. Il reste cependant souvent difficile d’apporter des preuves de persécution des lesbiennes, en particulier dans les pays où l’homosexualité masculine est illégale mais pas l’homosexualité féminine. Ceci peut s’expliquer par le fait que les lesbiennes hésitent souvent à porter plainte suite aux attaques qu’elles ont subies, de peur d’attirer l’attention sur elles ou de s’exposer à davantage de risques, y compris de la part des autorités censées les protéger. La visibilité moindre des lesbiennes et de leurs persécutions (par rapport aux persécutions de gays), voire leur invisibilité / invisibilisation totale, dans les statistiques de police des pays d’origine, se retrouve souvent dans les rapports d’informations sur les pays d’origine qui sont utilisés par les instances de décision en matière d’asile dans les pays d’accueil. Ces instances de décision considèrent malheureusement souvent cette absence de preuves de persécutions de lesbiennes comme équivalant à l’absence de persécutions.

Des craintes de persécution

Les instances de décision doivent aussi procéder à l'évaluation des craintes de persécution des lesbiennes en quête d'asile, sur la base des événements qu'elles relatent, et surtout les menaces, les agressions, les violences et/ou les viols dont elles font état. La gravité des faits évoqués peut cependant ne pas être perçue de la même manière par la personne qui les a vécus ou qui les craint et par les décisionnaires⁹.

En Belgique, par exemple, les instances de décision semblent établir un lien entre une prise de contact avec une ou des associations LGBT (dans le pays d'origine ou dans le pays de refuge) et le niveau de crainte que ressentiraient les lesbiennes en quête d'asile.

Au Royaume-Uni, les instances de décision semblent se baser uniquement sur l'expérience personnelle et passée des requérantes, alors que l'évaluation des craintes des requérantes doit être orientée vers le futur, dans un esprit de protection. Ces mêmes instances semblent ériger le viol de la requérante en seuil de gravité déterminant au niveau de l'évaluation des préjudices subis et de leur qualification de persécution alors que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés souligne que les requérantes ne doivent pas avoir subi elles-mêmes une persécution pour reconnaître qu'elles craignent avec raison d'être persécutées.

Conclusion

Ce bref aperçu a montré quelques-uns des obstacles auxquels font face les requérantes d'asile lesbiennes sur le chemin de la reconnaissance de leur statut de réfugiée. Il convient de signaler la rareté des recherches à ce sujet, surtout dans le monde francophone, et partant, la nécessité d'approfondir les questions soulevées ici.

Notes

¹ Les informations de cette section sont tirées de plusieurs sources: les dossiers de recours des requérantes d'asile lesbiennes analysés dans mon mémoire de DEA en études genre ainsi que les références données à la fin de cet article.

² International Lesbian and Gay Association (16/05/2007). Homophobie d'État.

³ Voir Ottosson, Daniel (2006). Ces cinq pays sont spécifiquement mentionnés car il s'agit des pays d'origine de lesbiennes dont le dossier de recours fait l'objet d'une analyse approfondie dans mon mémoire de DEA.

⁴ La même année, 7 355 demandes avaient été introduites par des hommes, ce qui représente 67,10% des demandes enregistrées. Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, Rapport Annuel 2006, p. 26.

⁵ Je remercie Valentine Audate, Coordinatrice de la cellule genre au Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (Bruxelles, Belgique), de m'avoir transmis ces données (courriel du 14 mai 2007).

⁶ Articles 127-134 du Code pénal islamique de 1991. Cité par Ottosson, Daniel (2006), p. 8.

⁷ Certaines requérantes lesbiennes ne savent pas du tout que leur lesbianisme peut être un motif d'asile, et n'en parlent pas du tout.

Certain-e-s avocat-e-s peuvent aussi être mal informés, et/ou avoir des réactions adverses.

⁸ Dans les systèmes de droit civil, comme en Belgique, c'est plutôt la détermination de l'existence d'un risque de persécution qui est privilégiée.

⁹ Cette différence de perception peut bien entendu apparaître dans le cadre de n'importe quelle demande d'asile.

Références

Al'Rassace, Sabreen et Jules Falquet (2006). *Les femmes parties de leur pays en raison de leur lesbianisme: un état des connaissances en France aujourd'hui*. [En ligne: <http://terra.rezo.net/article483.html> (novembre 2006).]

Amnesty International (2001). *Torture, Identité sexuelle et persécutions*. Paris: Amnesty International.

Goldberg, Suzanne B. (1993). "Give me Liberty or Give me Death: Political Asylum and the Global Persecution of Lesbians and Gay Men". *Cornell International Law Journal*, Vol. 26, 605-62.

International Lesbian and Gay Association (16/05/2007). *Homophobie d'État*. [En ligne: <http://www.ilga.org/news> (juin 2007)]

Ottosson, Daniel (2006). *Legal Survey On The Countries In The World Having Legal Prohibitions On Sexual Activities Between Consenting Adults In Private*. International Lesbian and Gay Association [En ligne: <http://www.ilga.org>].

Stichelbaut, Françoise (janvier 2008). *Les obstacles à la reconnaissance du statut de réfugié des demandeuses d'asile lesbiennes et/ou invoquant le motif d'homosexualité féminine: analyse des recours en Belgique et au Royaume-Uni (2000-2006)*. Mémoire de Diplôme d'études approfondies en "études genre", Université de Genève et Université de Lausanne.

Obstétrique du philosophe ou la pensée en mouvement. Investigations autour du *Théétète* de Platon

Leili Yahr

Problématique et enjeux

Dans sa comédie *Les Nuées*, Aristophane se moque de la maïeutique socratique en mettant en scène un disciple de Socrate en colère qui, dérangé par Strépsiade frappant trop fort à la porte du « Pensoir », avorte littéralement d'une « idée toute trouvée ». Or autant Aristophane semblait, à l'époque contemporaine de Platon, trouver risible et étrange le fait d'associer la pensée au registre de l'obstétrique, autant aujourd'hui encore, il semble quasi impossible de décrire l'activité consistant à *penser* en dehors de ce registre. Ainsi déclare-t-on d'un projet qu'il est d'abord « conçu », ensuite qu'il est « en gestation » ou « en travail », puis en dernier lieu qu'il est « accouché ». Finalement, il sera jugé dans la mesure où il aura été « fécond » ou non. Ajoutons à cette liste que la phase intermédiaire entre la « conception » et la « mise bas » du projet nous semble en général souvent douloureuse et difficile, mais néanmoins surmontable puisque c'est « un passage » obligé. Cette description de tout exercice de l'esprit nous apparaît désormais comme *banale* et *naturelle*. Or, à la réflexion, décrire *penser* au moyen du registre sémantique de l'obstétrique semble tout de même chose bizarre et surprenante.

Nous nous proposons de suivre l'étonnement comique d'Aristophane, mais en respectant l'impartialité que requiert l'enquête. Il s'agira d'aborder ce phénomène avec étonnement, distance et singularité. Dans le cadre du mémoire dont s'inspire cet article, la recherche consiste en l'analyse comparative de deux passages du *Théétète* et du *Banquet* de Platon dans lesquels philosopher ou penser sont décrits en termes obstétriques, en suivant les quatre étapes des préliminaires, de la fécondation, de la gestation et de l'accouchement. Dans le contexte précis de cet article, nous nous limiterons à décrire les grandes lignes de l'état de la recherche et à exemplifier notre problématique par l'analyse de l'étape « gestation » du schème obstétrique dans le dialogue du *Théétète*.

Trois questions guident notre recherche :

1. Quelle est la fonction du recours au registre de l'obstétrique ?
2. Qu'est-ce que philosopher ?
3. Quel est le statut du féminin ?

Ce projet propose d'explorer la spécificité platonicienne des liens entre ces différentes questions. Nous tenterons de comprendre, par exemple, comment le recours au registre de l'obstétrique peut être considéré comme une

stratégie platonicienne de *naturalisation* de l'acte de penser, qui définit une forme de transmission du savoir et une définition de la connaissance impliquant un imaginaire des sexes/genres particulier. Concernant la question du statut du féminin, ce projet cherche à déceler ce qui se joue dans le fait d'associer un processus corporel féminin à tout ce qui relève *a priori* du non corporel, du désincarné, à savoir de l'opération intellectuelle du philosophe/penser.

Philosophie et questions de genre: entre tabou et flagrant délit

Lorsque nous avons commencé à découvrir les auteur-e-s qui abordaient notre problématique, notre sentiment prédominant a été celui d'une stupéfaction face à l'ignorance dans laquelle demeurerait notre sujet. Trouver une recherche ciblée autour de la thématique des images corporelles féminines ou obstétriques chez Platon s'est en effet avéré quasiment impossible. Toutefois, nous avons mis la main sur quelques rares ouvrages et auteur-e-s qui traitent de la question. A ce premier étonnement, s'ajoute une seconde observation des plus intrigantes. En procédant à cet état de la recherche, nous avons constaté que les auteur-e-s dont les analyses se rapprochent le plus de notre problématique pouvaient être répartis en deux « familles » principales, correspondant à une division thématique et sexuée. La première famille, que j'intitulerais « historicité de la maïeutique », constituée uniquement d'hommes (Myles Burnyeat, David Sedley et autres), cherche à savoir si la métaphore de la sage-femme dans le *Théétète* est attribuable au Socrate historique ou à Platon (controverse au sujet de l'attribution des savoirs). La deuxième famille, qui nous intéressera plus particulièrement dans ce travail, et qui pourrait être étiquetée comme « études genre », est constituée principalement de femmes. Cette famille, à laquelle nous pouvons rattacher Adriana Cavarero, Giulia Sissa, et Alice Pechriggl, s'intéresse à la philosophie en sa dimension sexuée, c'est-à-dire en tant que discipline masculine instituée, intégrant le féminin d'une manière emblématique. Autrement dit, il s'agit d'analyser la philosophie comme lieu où se nouent, entre le masculin et le féminin, des rapports donnés constitutifs d'un imaginaire social (Pechriggl) ou d'un ordre symbolique déterminé (Cavarero).

Qu'est-ce que ce partage d'intérêts peut nous dire quant au fonctionnement de la philosophie et à la légitimité de certains questionnements par rapport à d'autres ?

Sans prétendre répondre à ce problème, avançons une hypothèse. Le fait que notre problématique soit à ce point ignorée et que les rares auteur-e-s qui l'abordent soient quasi exclusivement de sexe féminin, indique clairement que cette question se trouve à un point névralgique qui est digne d'investigation. Notre problématique, en tentant de lier la question du sexe/genre à celle de la définition de la philosophie, constitue un danger pour l'institution philosophique dans sa dimension patriarcale, puisqu'elle la remet en question. La discipline philosophique, surtout sur le continent européen, semble encore très loin d'être en mesure d'intégrer une perspective « genre » à ses analyses, et encore moins, sans doute, à son auto-analyse.

Exemple d'analyse du schème obstétrique : l'image de la « gestation » dans le Théétète

Entrons dans le vif du sujet par l'analyse de l'étape gestation/grossesse du schème obstétrique dans le *Théétète*. Présentons brièvement le contexte dans lequel le lexique gestatif apparaît. Le *Théétète* est un long dialogue ardu sur le thème de la science (*episteme*) dont les protagonistes sont Théétète, un jeune prodige de la géométrie, et Socrate, redoutable dialecticien inclassable. Alors que Théétète se trouve dans l'incapacité de définir la science, Socrate l'assimile à une femme enceinte souffrant des douleurs de l'enfantement. Heureusement, Théétète se trouve en face d'une sage-femme à barbe, à savoir Socrate, qui l'invite à se livrer à lui en répondant à ses questions.

Nous nous proposons, dans cette partie, de décrire de quelle manière l'activité philosophique (entretien dialectique entre Socrate et Théétète au sujet de la définition de la science) est associée à l'image de la gestation, qui fonctionne comme un paradigme sémantique à plusieurs entrées. Cette image permet la mise en évidence du philosophe sous les divers aspects de l'aporie, de la souffrance, ainsi que du potentiel créatif philosophique.

L'image gestative comme étape aporétique de la recherche philosophique

Théétète : « Malheureusement je ne puis ni me satisfaire des réponses que je formule, ni trouver, en celles que j'entends formuler, l'exactitude que tu exigis, ni suprême ressource, me délivrer du tourment de savoir. »

Socrate : « C'est que tu ressens les douleurs (odineis), ô mon cher Théétète, douleurs non de vacuité mais de plénitude (egkumon). »

(*Théétète*, 148 e)

Cet échange de répliques entre Théétète et Socrate constitue la première occurrence du lexique de la gestation dans le dialogue. Elle intervient au moment où Théétète, embarrassé, s'étant déjà fait réfuté une première fois par

Socrate, fait état de son incapacité à définir la science. Socrate, par un acte de langage performatif, révèle à Théétète la nature de son malaise : si ce dernier se trouve dans l'embarras, c'est parce qu'il est « enceint » (*egkumon*) et qu'il souffre des douleurs de l'enfantement (*odineis*). En l'espace d'une réplique, Socrate prestidigitateur, réussit un coup de maître : faire croire à Théétète (et au lecteur) qu'il est une femme enceinte prête à « mettre bas », et par ce moyen à l'entraîner dans son manège dialectique de questions-réponses en le soumettant au rapport de dépendance du patient envers la sage-femme.

A quoi correspond l'auto-description qu'établit Théétète de son état, et que Socrate diagnostique comme gestation ? Il semblerait que la situation dans laquelle se retrouve le jeune garçon ne soit pas sans liens avec les rumeurs qui courent sur Socrate, dans la cité, qui aboutiront à sa condamnation à mort, à savoir qu'il ferait « perdre aux hommes leurs moyens » (*aporein*). Le terme grec *aporein* est relié à celui de *a-poros* signifiant « impasse, sans passage », ainsi qu'à celui de *aporeo* signifiant « être sans ressources, dans l'incertitude, dans l'embarras pour juger ».

Si l'image de la gestation (*egkumon*) est reliée à l'aporie, elle s'accompagne aussi de la notion de douleur/souffrance. A chaque occurrence du terme gestation (*egkumon* ou *kuesis*) ou de celui d'enfantement (*tiktein*), se retrouve celui des douleurs de l'enfantement (*odino*). Il y a donc corrélation entre l'image de la gestation décrite en termes de douleur et le moment aporétique de la recherche philosophique. Comment interpréter cette parenté entre la douleur et l'étape aporétique de la recherche philosophique ? Selon Pechriggl (2000), il ne s'agit pas d'exalter le moment de souffrance en tant que tel ou la capacité à supporter les douleurs. La douleur est à comprendre en terme d'effort. Tant dans l'effort philosophique que dans l'effort corporel (douleurs de l'enfantement), il est question de « lutte contre la lassitude ». Et les efforts corporels tant qu'intellectuels sont cause de souffrance.

Après avoir décrit la dimension de douleur/effort constitutive de cet état aporético-gestatif, poursuivons sa description. Cette situation douloureuse traduit la perte de repères, le vertige, ainsi qu'une déstabilisation intellectuelle et affective. A ce propos, Sissa (2000) va jusqu'à rapprocher le moment aporétique de l'entretien dialectique et la folie. Dans la structure de l'entretien dialectique, l'aporie est une étape intermédiaire, de passage d'un état à un autre, qui détermine une forte dose de tension dans sa dynamique. Elle constitue une phase déterminante de la recherche philosophique dans la prise de conscience. Confronté à la non-validité de ses réponses, et par conséquent à son ignorance, l'aporie porte l'interlocuteur à se remettre en question. Dans le

rapport dialectique avec Socrate, elle induit un état de dépendance et de *mise à nu* du partenaire. Dans le cadre de notre dialogue, bien que le malheureux Théétète ne s'en soit certainement pas rendu compte, cet état aporétique de malaise a été provoqué artificiellement par Socrate. Dès ses premiers échanges avec Théétète, Socrate déguisé en sage-femme stérile, prête à accueillir le nouveau-né spirituel, travaille par des tours de passe-passe à mener son interlocuteur dans cet état d'anxiété intellectuelle et émotionnelle, afin de mieux le « guider » dans sa recherche.

L'image gestative comme potentiel créatif philosophique

Socrate : « Parce que je soupçonne, ce dont toi-même tu as l'idée, que tu ressens les douleurs d'une gestation intime (odinein tu kuounta endon). Livre-toi donc à moi comme au fils d'une accoucheuse, lui-même accoucheur ; efforce-toi de répondre à mes questions le plus exactement que tu pourras (...). »

(Théétète, 151b)

Si l'image de la gestation fait référence à la dimension douloureuse de l'aporie, elle permet aussi la description du potentiel créatif philosophique. Notre analyse rejoint ici celle de Burnyeat (1977:11), selon laquelle l'aporie dans le *Théétète* constitue la première étape du processus créatif de réflexion : « (...) perplexity (aporia) is the sign of a conception struggling to be born », et plus loin, « (...) the Theaetetus treats it as a productive state, the first stirring of a creative thought. ». Du reste, si Socrate se présente à Théétète dans sa robe de sage-femme, c'est bien parce qu'il estime que ce dernier possède une disposition philosophique prometteuse, laquelle est désignée en termes de gestation/fécondité. En effet, Socrate n'offre pas ses services de sage-femme à n'importe qui, et surtout pas à des inféconds qu'il préférera envoyer balader sous les portes des sophistes : « Mais il y en a, Théétète, de qui je juge qu'ils ne sont en gestation d'aucun fruit (egkumones). Je connais alors qu'ils n'ont de moi aucun besoin (...) » (151b). L'image de gestation/fécondité permet par conséquent la distinction des interlocuteurs de Socrate, entre ceux qui bénéficient d'un potentiel créatif philosophique, et ceux qui sont « vides » ou inféconds qu'il délaisse.

Naturalisation de l'état aporétique et féminisation de la connaissance

En guise de conclusion à cette analyse de l'image gestative dans le *Théétète*, nous proposons de revenir sur les questions qui définissent notre problématique de recherche, à savoir, la fonction du recours au registre sémantique de l'obstétrique, le statut du féminin, et la détermination du philosophe. Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'image gestative comme étape aporétique de la recherche philosophique dans le feu

croisé de ces questions. Enfin, nous aborderons plus spécialement la question du statut du féminin dans sa relation au registre de l'obstétrique.

Naturalisation de l'aporie par le biais de l'image gestative

Nous avons clos la partie intitulée « L'image gestative comme étape aporétique de la recherche philosophique » en décrivant comment l'état de malaise dans lequel se trouve Théétète est le fruit de tout un travail en amont de Socrate, pour mieux le « guider » dans sa recherche. Socrate nous laisse d'ailleurs un indice voilé, lorsqu'il décrit l'art de la sage-femme auquel il s'assimile en ces termes : « Les accoucheuses savent encore, n'est-ce pas, par leurs drogues et leurs incantations, éveiller les douleurs ou les apaiser à volonté (...) » (149d). Le *théâtre platonicien* devient ici le lieu d'une tension. À l'avant-scène, Socrate se présente à Théétète comme une sage-femme de l'esprit stérile, ignorante, et dont la mission consiste à permettre la découverte autonome des richesses enfouies de l'âme, puis à faciliter leur enfantement. En coulisses, Socrate tire les ficelles de cette mise en scène, en s'octroyant le beau rôle de questionneur, afin de diriger son interlocuteur où bon lui semble. Dans ce contexte, le recours au registre de l'obstétrique, permet à Socrate, par un acte performatif de langage consistant à faire croire à Théétète qu'il est enceint et qu'il se trouve en face d'une sage-femme spirituelle, d'arriver à ses fins : défaire Théétète de ses certitudes. Plus précisément, le rôle de la sage-femme qu'interprète Socrate induit un état de dépendance et de mise à nu de son partenaire. Il a alors champ libre pour le mener par le « bout du ventre », dans son manège de questions-réponses dialectique. Par ailleurs, en associant l'état aporétique dans lequel se trouve Théétète aux douleurs de l'enfantement, Socrate persuade ce dernier de la *nécessité* de cette étape pénible comme passage vers un état de conscience supérieur. Au sortir de l'exposé de Socrate, Théétète réussira à donner une réponse dont la formulation convient aux exigences de la sage-femme. La première mission maïeutique est accomplie, et nous comprenons désormais mieux en quel sens le recours à l'image gestative fonctionne comme *stratégie de naturalisation* de l'état aporétique et du malaise qu'il engendre.

L'image gestative comme féminisation de la connaissance

« Féminiser le sujet du savoir signifie donc pour Platon se donner un langage pour parler de tout ce qui n'est ni originaire, puisque produit d'une fécondation, ni conscient, puisque la grossesse est un temps d'occultation, ni capable de se rendre spontanément perceptible pour le sujet, puisqu'il faut une puissance maïeutique. »

(Sissa, 2000:100)

Selon Sissa, le fait d'associer l'obstétrique, un processus corporel exclusivement féminin, au philosophe, peut être interprété comme une féminisation de la con-

naissance, mais ceci uniquement de manière négative. Concernant plus spécifiquement l'étape gestative du schème obstétrique, l'auteure défend qu'elle sert à décrire la connaissance en sa dimension d'inconscient, de passivité et de dépendance à un agent externe. Féminisation de la connaissance rimerait donc avec hétéronomie. Or les résultats de notre analyse de la fonction de l'image gestative associée à l'aporie nous poussent à nous positionner différemment et à nous mettre en garde contre toute conclusion hâtive. Rappelons brièvement les dimensions principales retenues qui associent l'image gestative à l'étape aporétique de la recherche philosophique :

- 1) La douleur/souffrance liée à l'effort : le moment aporétique comme effort ou lutte intellectuelle et émotionnelle.
- 2) L'état intermédiaire : l'aporie comme passage d'un état de conscience à un autre impliquant une dynamique de tension, de déstabilisation et de perte de repères.
- 3) La dépendance et la mise à nu face à un agent extérieur.
- 4) La potentialité créative, la pensée-action en puissance.

Nous ne partageons pas l'affirmation de Sissa selon laquelle il y aurait féminisation de la connaissance exclusivement de manière négative. Alors que les points un et deux ci-dessus ne semblent pas spécialement porter de charge positive ou négative, le point quatre montre clairement comment l'image de la gestation en tant que processus corporel féminin devient un paradigme pour décrire la potentialité philosophique de la création.

Aussi, au-delà de la charge positive ou négative d'une féminisation de la connaissance par l'utilisation de l'image gestative qui catégoriserait Platon soit comme précurseur du féminisme, soit comme pionnier du patriarcat, il nous paraît plus intéressant de nous extraire du « charme » platonicien pour y déceler les mécanismes subtils par lesquels nous en venons encore aujourd'hui à *naturaliser* la pensée comme processus obstétrique. Si certaines auteures font état d'une « expropriation » (Cavarero) ou d'une « réappropriation » (Pechriggl) d'un processus corporel féminin pour asseoir l'identité masculine de l'institution philosophique, nous préférons parler d'une *prise en otage stratégique* du schème obstétrique. Par le biais de ce schème, Platon met en effet en place un dispositif de pensée dont nous ne sommes pas encore sortis, qui est le lieu d'une tension au sujet de la définition du philosophe. Se travestir en sage-femme et persuader Théétète de la nécessité de s'abandonner à ses soins permet à Socrate de diriger l'entretien dialectique à sa guise. Mais dans les faits, Socrate n'est pas une sage-femme, et l'issue burlesque du dialogue est là pour nous le rappeler : l'art de la sage-femme aura révélé

que Théétète était certes gros, mais uniquement de flatulences...

Références

Sources

Aristophane, *Les Nuées*. Trad. Van Daele, Hilaire (1967). Paris : Belles Lettres.

Platon, *Théétète*. Trad. Dies, Auguste (1967). Paris : Belles Lettres.

Littérature secondaire

Burnyeat, Myles (1977). « Socratic Midwifery, Platonic Inspiration ». *BICS*, 24, 7-16.

Cavarero, Adriana (1990). *Nonostante Platone. Figure Femminili nella filosofia antica*. Roma: Editori Riuniti.

Pechriggl, Alice (2000). *Corps transfigurés. Stratifications de l'imaginaire des sexes/genres. Critique de la métaphysique des sexes*. Paris: L'Harmattan.

Sedley, David (2004). *The Midwife of Platonism, Text and Subtext in Plato's Theaetetus*. New York: Clarendon Press.

Sissa, Giulia (2000). *L'âme est un corps de femme*. Paris: Odile Jacob.

Le générique masculin: grammaticalement neutre, mais interprété comme masculin ? Influence de la grammaire et des stéréotypes sur la représentation mentale du genre

Oriane Sarrasin

Ce texte a pour but de décrire deux expériences réalisées dans le cadre de ma thèse en psycholinguistique et psychologie sociale. Cette expérience investigate l'effet de deux variables sur la représentation mentale du genre. Lorsqu'une personne lit un texte, elle forme une représentation mentale du texte en se basant sur ses connaissances générales et des aspects explicites du texte. Dans ma thèse, je m'intéresse principalement au sexe des personnes décrites dans un texte qu'infère sur un plan automatique une personne lisant ce texte. Les mots utilisés pour décrire des groupes de personnes dans les diverses expériences de ma thèse sont des noms de rôle, qui correspondent à tout nom servant pour décrire une personne, par une activité (par exemple « clarinettiste ») ou profession (par exemple « psychologue », « étudiant-e en droit »). Les deux variables perçues comme pouvant influencer les inférences sur le genre provoquées par la lecture de noms de rôle sont la forme grammaticale (plus précisément le fait de décrire un groupe potentiellement mixte au masculin) et les stéréotypes de genre liés à ces noms de rôle.

Le genre grammatical¹

Le genre grammatical consiste en un système de classification des noms qui se manifeste sur le plan syntaxique par des phénomènes d'accord. Les différentes langues de par le monde possèdent de zéro à une multitude de genres; les langues indo-européennes en possèdent généralement deux ou trois. Mais elles diffèrent également en fonction de la manière dont le genre est représenté et peuvent être classées en trois catégories: les langues avec genre grammatical, avec genre naturel et sans genre. Même si les langues appartenant à ces trois classes possèdent toutes des expressions lexicales de sexe (des mots tels « père » ou « mère », dont on comprend le sexe du / de la référent-e par son sens intrinsèque), elles se différencient en ce qui concerne le genre grammatical et les pronoms personnels.

Dans les langues avec *genre grammatical*, on constate deux phénomènes qui impliquent des fonctions complémentaires. Premièrement, les noms sont répartis en un nombre fermé de catégories, les genres, (par exemple « féminin », « masculin » et « neutre ») variant selon les langues. Ainsi, en français (langue avec deux genres), chaque nom est soit masculin, soit féminin. Deuxièmement, un certain nombre de classes de mots (au moins une) s'accordent en fonction des noms, quand il existe certaines relations sémantiques ou syntaxiques entre ces noms et

ces autres classes de mots. Le nombre de ces classes varie selon les langues. Les langues avec *genre naturel* ne possèdent pas de genre grammatical mais les pronoms personnels ont différentes formes reflétant le sexe des êtres humains. L'anglais, qui constitue la langue la plus étudiée de ce groupe (Stahlberg, Braun, Irmen & Sczesny, 2007), différencie par exemple « his » (son/sa masculin) de « her » (son/sa féminin). La dernière catégorie est celle des *langues sans genre* qui comme leur nom l'indique, ne possède aucune marque de genre. Le turc, le finnois ou le chinois font partie de cette catégorie.

L'interprétation générique du masculin

Dans les langues avec genre grammatical, une forme masculine est utilisée pour décrire un groupe dont la composition est mixte ou inconnue. Ainsi, le mot « vendeurs » peut tout autant décrire un groupe composé uniquement d'hommes qu'un groupe de composition mixte. L'emploi générique d'un masculin peut donc mener à une ambiguïté concernant l'interprétation de la composition d'un groupe. Des doutes ont été émis sur le fait que la forme masculine puisse être utilisée dans un sens réellement générique et il est souvent avancé que l'ambiguïté concernant l'interprétation soit générique soit masculine du masculin est résolue au désavantage des femmes: l'utilisation du masculin évoque le concept d'homme, éliminant ainsi les femmes en tant que référents². La représentation mentale du genre provoquée par la lecture d'un nom de rôle (par exemple « les mécaniciens ») pourrait donc être influencée par un aspect grammatical, à savoir l'utilisation d'une forme masculine pour décrire un groupe qui peut être mixte. Cependant, un autre facteur influence également l'image mentale provoquée par la lecture d'un nom de groupe: les stéréotypes.

Les stéréotypes

Les stéréotypes sont définis par Dijksterhuis et van Knippenbert (1996) en tant que « représentations mentales dans lesquelles une catégorie sociale (par exemple « professeur-e ») est associée à des traits qui sont (stéréo)typiques pour cette catégorie. » Le genre est un trait qui peut être associé à une catégorie. Une étude de Garnham, Oakhill et Reynolds (2002) a montré que les lectrices et lecteurs anglophones se construisaient une représentation automatique du genre pendant la lecture, et cela en se basant sur l'information découlant

des stéréotypes. Cela signifie qu'une personne lisant le mot « technician » aura une image masculine de la personne présentée, du fait du stéréotype masculin associé à ce mot. L'anglais étant une langue avec genre naturel, la grande majorité des noms décrivant des personnes ne portent pas de marque de genre. En français, le genre grammatical apporte une information supplémentaire sur le sexe de la personne décrite (« technicien » vs « technicienne »). Le fait que l'étude de Garnham et al. (2002) soit en anglais montre l'influence des stéréotypes sur la représentation de genre.

Le projet Gender Representation in Language

Dans le cadre de ma thèse (FNS), plusieurs expériences ont été menées afin de tester l'hypothèse que l'utilisation d'une forme masculine comme générique mène à une représentation masculine, et non neutre, discriminant ainsi les femmes. Je m'intéresse à une deuxième variable, les stéréotypes, car ces derniers influencent également la représentation de genre provoquée par la lecture d'un mot. Je décrirai dans ma présentation une expérience de psycholinguistique dont le but est de comprendre les influences respectives de la grammaire (le générique masculin) et des stéréotypes sur la représentation mentale du genre. Plus précisément, elle tente de mettre en évidence le rôle joué par les stéréotypes, suite aux résultats obtenus lors d'une première expérience (Gygax, Gabriel, Sarrasin, Oakhill & Garnham, in press).

Première Expérience

Une première expérience (Gygax et al., in press) a été construite afin de tester l'influence du masculin en tant que générique ainsi que des stéréotypes dans deux langues avec genre grammatical, le français et l'allemand, et une langue avec genre naturel, l'anglais. Des noms de rôle ont été sélectionnés à partir d'une étude de Gabriel, Gygax, Sarrasin, Garnham et Oakhill (in press) en fonction de leurs stéréotypes de genre en anglais, français et allemand. Douze noms de rôle perçus comme masculins (« politiciens », « aviateurs »), douze perçus fémininement (« coiffeurs », « esthéticiens ») et douze perçus comme sans stéréotype de genre (« spectateurs », « voisins ») ont été sélectionnés pour l'expérience. Cette dernière utilisait une tâche d'évaluation sémantique. Les participant-e-s devaient lire deux phrases. La première contenait un des noms de rôle au pluriel masculin (par exemple « les espions ») et la deuxième explicitait que le groupe décrit dans la première phrase contenait (mais pas exclusivement) des hommes ou des femmes. La tâche était d'évaluer si la deuxième phrase était une continuation possible de la première. Voici un exemple de paires de phrases comportant un nom de rôle masculin (a), féminin (b) et neutre (c) suivie d'une phrase décrivant des femmes ou des hommes :

(a) *Les policiers étaient déjà dans le restaurant.*

Il était évident qu'un des hommes était en colère.

(b) *Les diététiciens attendaient sur le quai.*

A la fin de la journée plusieurs femmes semblaient vouloir faire une pause.

(c) *Les voisins sortirent de la cafétéria.*

A cause du temps nuageux la majorité des femmes avait un parapluie.

Sur le plan purement grammatical, la réponse à donner dans tous les cas est « oui ». Les participant-e-s pourraient donc s'habituer après un certain temps à répondre « oui » et réagiraient donc automatiquement à l'apparition de la deuxième phrases. Afin de s'assurer que les deuxièmes phrases soient lues avec soin, des phrases (appelées *fillers*) dont la réponse logique est « non » ont été ajoutées afin de diversifier les réponses possibles. L'incongruence reposait soit sur le genre, soit sur les noms de rôle ou encore sur des conditions. Les *fillers* de genre comportaient un nom de rôle exclusif à un genre (comme « les moines »), qui était suivi par le genre contraire (dans les cas des moines, « les femmes »). D'autres *fillers* possédaient des noms de rôle différents dans les deux phrases (*Les électriciens traversaient le marché. Après une si longue journée une partie des astrologues semblaient vouloir rester.*) Le dernier type de *fillers* mettait en scène dans les deux phrases des informations incompatibles (par exemple « se congratuler » et « être en colère »). Les variables dépendantes étaient le nombre de réponses « oui » pour les phrases expérimentales (et non pour les *fillers*) et le temps pris pour répondre. Lorsque la personne lit la première phrase, elle se crée une représentation mentale notamment du genre des protagonistes (le nom de rôle). Lorsque le mot de la deuxième phrase (*hommes* ou *femmes*) ne correspond pas à cette représentation, la personne peut répondre directement « non » ou tenter de modifier sa représentation, ce qui serait indiqué par des temps de réaction plus longs.

Les résultats ont montré des effets différents suivant le type de langue (avec genre naturel et avec genre grammatical). En anglais, la représentation mentale du groupe décrit dans la première phrase a été tributaire des stéréotypes attachés au groupe. Par exemple, les noms de rôle stéréotypés masculinement ont été interprétés comme plus masculins (le taux de réponse « oui » était plus élevé lorsqu'il y avait des *hommes* que des *femmes* dans la deuxième phrase). Les noms de rôle stéréotypés fémininement ont été interprétés comme plus féminins. Ces résultats corroborent ceux de Oakhill, Garnham et Reynolds (2002), à savoir qu'en anglais la représentation mentale de noms de rôle est influencée par les stéréotypes de genre. Les résultats en français et en allemand montre un effet principal de l'information issue de la grammaire et aucun effet des stéréotypes. L'utilisation d'une forme masculine a donc mené à une représentation mentale masculine du genre, et cela même pour les noms de rôle stéréotypés fémininement.

Dans les langues avec genre grammatical, donc possédant un masculin interprété génériquement, utilisées dans cette expérience, la grammaire (le masculin) a été le seul facteur influençant la représentation mentale du genre. Les stéréotypes n'ont joué aucun rôle dans la représentation mentale provoquée par le lecture les noms de rôle. Une des hypothèses pouvant expliquer ce résultat est que l'utilisation d'une forme grammaticale masculine a eu un effet tellement fort qu'elle a annihilé un effet potentiel de l'information stéréotypique. De plus, il faut noter que le sexe du / de la participant-e n'a joué aucun rôle. Tant les résultats des femmes que ceux des hommes ont montré un biais masculin.

Deuxième expérience: Renforcer l'effet des stéréotypes

Une seconde expérience a été construite dans le but de comprendre la raison pour laquelle les stéréotypes n'ont pas eu d'effet dans l'expérience de Gygax et al. L'hypothèse que nous souhaitons tester est que l'information stéréotypique n'avait eu aucune influence car l'effet de la forme masculine était beaucoup plus fort. L'idée était donc de renforcer l'information stéréotypique des noms de rôle, en ajoutant des adjectifs aux noms de rôle (par exemple, « les mécaniciens » deviendraient « les mécaniciens courageux »).

Deux aspects des adjectifs ont été manipulés. Le premier aspect est l'information stéréotypique. De la manière que pour les noms de rôle, des stéréotypes de genre sont liés aux adjectifs: « doux / douce » par exemple est vu comme plus féminin que « robuste ». Le deuxième aspect est la valence (l'aspect positif ou négatif) des adjectifs (« agressif-ve » est vu par exemple comme négatif et « généreux-se » comme positif).

Le concept sous-jacent à cette expérience est le favoritisme intra-groupe. Dans certaines recherches sur le masculin utilisé comme générique (par exemple Heise, 2003), les participantes féminines associent plus de femmes avec des mots écrits au générique masculin que les participants masculins. Ces résultats sont expliqués par un biais en faveur de son propre groupe. Ce concept de favoritisme intragroupe repose sur les notions de la Théorie de l'Identité Sociale de Tajfel et Turner (1979). Selon ces auteurs, l'individu n'a pas uniquement un « soi » personnel, mais une multitude de « sois », qui correspondent aux différents groupes auxquels il ou elle appartient. Les individus tentent d'avoir une conception de soi positive. Les groupes sociaux ou catégories auxquels il ou elle appartient sont associés à des connotations positive ou négative. Un effet d'interaction entre la valence et le sexe du / de la participant-e ont été mis en évidence dans une recherche sur le générique masculin (Gabriel et Mellenberger, 2004). Ces auteures ont mené une étude dont la tâche était de nommer sa personnalité préférée dans plusieurs domaines. Les questions étaient formulées (en allemand) en utilisant soit un masculin en tant que générique (« Quel acteur aimez-vous... »?) soit en incluant

les femmes (« Quel acteur / quelle actrice...»). La valence était également manipulée dans la question: soit positive (« aimez-vous le plus? ») soit négative (« aimez-vous le moins? »).

Les résultats ont montré que seules les participantes ont eu une réaction significative à la manipulation de valence: elles ont nommé plus de personnalités féminines que masculines dans la condition positive, et moins dans la condition négative. Lorsque le groupe des femmes est « mis en valeur » (« aimez-vous le plus? »), les participantes féminines nomment plus de femmes. Précisons que la deuxième expérience utilise exactement le même matériel et la même procédure que l'expérience de Gygax et al. à l'exception des adjectifs. Afin de choisir des adjectifs perçus de manière relativement similaire sur les plans des stéréotypes et de la valence en anglais, français et allemand, 112 étudiant-e-s de ces trois langues ont jugé une liste de 99 adjectifs. Trente-six ont été sélectionnés pour accompagner les noms de rôle. L'information stéréotype du nom de rôle et de l'adjectif est toujours congruente (par exemple, un adjectif jugé comme neutre sur le plan des stéréotypes de genre accompagne un nom de rôle également perçu comme neutre sur ce plan là). Concernant la valence, les douze noms de rôle de chaque catégorie stéréotypique sont accompagnés de six adjectifs positifs et de six négatifs. Ci-dessous suivent quelques exemples (en français) de chaque catégorie:

Les chirurgiens agressifs (masculin, négatif)
Les ingénieurs audacieux (masculin, positif)
Les voisins généreux (neutre, positif)
Les joueurs de tennis fatigués (neutre, négatif)
Les caissiers compréhensifs (féminin, positif)
Les infirmiers superstitieux (féminin, négatif)

Nous proposons deux hypothèses sur les différences entre les futurs résultats de cette expérience et ceux de Gygax et al. Premièrement, mettre l'accent sur l'information stéréotypique des noms de rôle en ajoutant un adjectif stéréotypé devrait renforcer l'impact de cette information et donc le fait que le nom de rôle soit écrit au masculin devrait avoir un impact moins fort sur la représentation de genre concernant les noms de la condition « stéréotype féminin » en français et en allemand. Deuxièmement, rendre la catégorie de genre saillante (renforcer les stéréotypes de genre des noms de rôle avec des adjectifs) et ajouter de l'information positive ou négative devraient provoquer des effets différents en fonction du sexe des participant-e-s. En ce qui concerne les participantes, le biais masculin provoqué par la formulation au masculin devrait être moins fort que dans Gygax et al. dans la condition « stéréotype féminin » avec des adjectifs positifs. En effet, associer des aspects positifs à des noms vus généralement comme plus associés à des femmes devrait provoquer chez les participantes une activation positive de leur identité sociale liée au groupe « genre ». Au contraire, le biais masculin devrait être renforcé dans cette même condition lorsque l'adjec-

tif est négatif. Concernant les participants, le biais masculin devrait être moins fort dans la condition «stéréotype masculin» pour les adjectifs négatifs et plus fort pour les adjectifs positifs. Ces mêmes phénomènes devraient avoir lieu dans les trois langues. Les expériences afin de tester ces hypothèses sont actuellement en cours.

Notes

¹ Extrait de Sarrasin et al., en préparation.

² Voir par exemple Stahlberg et al. (2007).

Références

Dijksterhuis, Ap et Van Knippenberg, Ad (1996). «The knife that cuts both ways: facilitated and inhibited access to traits as a result of stereotype activation». *Journal of Experimental Social Psychology*, 32(3), 271-288.

Gabriel, Ute, Gygax, Pascal, Sarrasin, Oriane, Garnham, Alan et Oakhill, Jane (in press). «Au-pairs are rarely male: Role names' gender stereotype information across three languages». *Behavior Research Methods*.

Gabriel, Ute et Mellenberger, Franziska (2004). «Exchanging the generic masculine for gender balanced forms – the impact of context valence». *Swiss Journal of Psychology*, 63(4), 273-278.

Garnham, Alan, Oakhill, Jane et Reynolds, David (2002). «Are inferences from stereotypes role names to characters' gender made elaboratively?», 20(3), 439-446.

Gygax, Pascal, Gabriel, Ute, Sarrasin, Oriane, Oakhill, Jane et Garnham, Alan (in press). «There is no generic masculine in French and German: When beauticians, musicians and mechanics are all men». *Language and Cognitive Processes*.

Heise, Elke (2003). «Auch einfühlsame Studenten sind Männer: Das generische Maskulinum und die mentale Repräsentation von Personen». *Verhaltenstherapie und psychosoziale Praxis*, 35(2), 285- 291.

Sarrasin, Oriane, Gygax, Pascal, et Gabriel, Ute (2008). «Peut-on réellement interpréter le masculin comme générique?». *Manuscript en préparation*.

Stahlberg, Dagmar, Braun, Friederike, Irmen, Lisa et Sczesny, Sabine (2007). «Representation of the sexes in language.» In K. Fiedler (Ed.) «Social communication. A volume in the series Frontiers of Social Psychology». New York: Psychology Press.

Tajfel, Henri et Turner John C. (1979). «An integrative theory of intergroup conflict». In: S. Worchel & W.G. Austin (Eds.). «The social psychology of intergroup relations» (pages 33-47). Monterey: Brooks/Cole.

Être un peintre ou une femme ? Judith Leyster (1609-1660) – une mobilité sociale impossible

Jan Blanc

Le 1^{er} juin 1636, Jan Miense Molenaer (v. 1610-1668) et Judith Leyster (1609-1660) se marient à Heemstede, une petite ville non loin de Haarlem, aux Pays-Bas. Les deux époux sont peintres. Le premier, très marqué par la peinture de Frans Hals (1581/1585-1666), dont il a été peut-être l'apprenti dans les années 1620, fait partie des jeunes artistes les plus prometteurs de Haarlem. La seconde, peut-être formée dans l'atelier du peintre d'histoire Pieter Fransz. de Grebber (v. 1600-1652/1654), comme le suggère son premier biographe, Samuel Ampzing (Ampzing 1628, 370)¹, est le premier peintre à avoir introduit dans les scènes de genre de Haarlem certains modèles de la peinture caravagiste d'Utrecht (Hendrick Terbrugghen, Gerrit van Honthorst)². Ce mariage, toutefois, a des conséquences sensiblement différentes sur la carrière des deux artistes. Alors que Molenaer poursuit une carrière brillante, fondée sur une grande productivité et sur une variété considérable des sujets et des genres explorés, Leyster semble arrêter pratiquement ses activités professionnelles. Après le déménagement du couple à Amsterdam, jusqu'en octobre 1648, puis leur retour à Heemstede, Leyster ne peint presque plus. Son travail connu se limite à des peintures florales à l'aquarelle, dont le caractère est, assez vraisemblablement, de nature privée.

Cette étude se propose d'éclairer ce destin singulier, en choisissant de privilégier, dans le même mouvement, l'approche sociologique et artistique. En soulignant les problèmes de mobilité et d'immobilité sociale que Judith Leyster a pu rencontrer au cours de sa carrière, je voudrais souligner les interactions entre les espaces publics et privés dans le Siècle d'or hollandais du dix-septième siècle, en prenant en compte les apports récents des lectures féministes de la peinture hollandaise du XVII^e siècle (Vergara, Honig).

Les explications traditionnellement apportées à l'arrêt de l'activité de Leyster concernent, la plupart du temps, les conditions de vie du couple Molenaer-Leyster. On pourrait considérer que la situation financière favorable du couple, et le succès professionnel connu par Molenaer, constituent des explications satisfaisantes au changement de trajectoire de Leyster. Après avoir dû subir une confiscation de certains de leurs biens pour couvrir des dettes impayées, avant leur départ pour Amsterdam, le couple semble avoir amassé une certaine quantité d'argent et de biens. En 1639, Leyster a bénéficié d'un important héritage. En 1648, le couple achète une maison à Heemstede, et y déménage en octobre. En 1655, il achète encore deux demeures : à Amsterdam, sur la Voet-

boogstraat (qui n'est occupée que pendant six mois); et à Haarlem, sur le Lombardsteeg. Les revenus tirés de ces biens leur ont peut-être permis d'atteindre une indépendance financière suffisante pour permettre à Leyster d'interrompre ses activités et de se consacrer à ses cinq grossesses successives, de 1637 à 1650, et à l'éducation des seuls deux enfants survivants, Helena et Constantijn. Mais le fait que le couple semble toujours avoir été soumis à des problèmes de dettes impayées, couvertes, dans la plupart des cas, par la cession de peintures, semble infirmer cette hypothèse. Force d'ailleurs est de constater que, dans ce cas de figure, c'est bien l'épouse, et non l'époux, qui « choisit » d'arrêter son activité professionnelle.

Il apparaît difficile de ne pas interpréter, au moins partiellement, la situation de Leyster comme le produit indirect des tensions sexuelles et professionnelles induites par une société et un métier où dominent les artistes masculins. Ceci dit, la situation de la société hollandaise de l'époque concernant la répartition sexuelle des professions et des tâches de la vie quotidienne est sensiblement différente de celle des autres pays européens contemporains. Les femmes y sont sans doute davantage émancipées, bénéficient d'une plus grande marge de liberté dans l'organisation de leur vie, et d'une certaine indépendance économique et financière, grâce, notamment, à un droit de succession qui les rend pratiquement égales aux hommes et explique le nombre important des remariages.

Après avoir présenté les principales caractéristiques du statut des femmes dans la société hollandaise du XVII^e siècle, notamment pour ce qui concerne leur rapport au travail et au monde professionnel, j'orienterai mon étude vers l'analyse de trois œuvres de Leyster, qui me paraissent le mieux résumer les enjeux d'une carrière exemplaire.

La première est l'autoportrait peint par Leyster en 1633, pour le tableau de réception lié à son entrée dans la guilde de Saint-Luc de Haarlem (New-York, National Gallery of Art). Se montrant assise, devant un chevalet, habillée avec élégance, elle y tient une palette et dix-huit pinceaux, et peint un joueur de violon. Ce tableau est le riche portrait de la condition professionnelle du peintre, de sa spécialisation artistique. À l'époque, sa palette claire, son pinceau vif et détaché, la variété des genres explorés (scènes de genre, portraits, natures mortes) font partie des caractéristiques de ses tableaux, qui font assez rapidement connaître son nom et son talent. Mais il s'agit aussi d'un portrait de sa condition sexuelle. En effet, si

Leyster se représente avec la coiffe triangulaire en dentelle, caractéristique des jeunes Hollandaises, c'est essentiellement en peintre qu'elle se montre, dans son activité professionnelle, sans pour autant se soumettre aux stéréotypes masculins de l'autoreprésentation. À cette époque, et alors que Leyster n'est pas encore mariée, elle connaît un succès considérable qui, comme j'aimerais le montrer, est fondé sur une dissolution des critères habituels de la différenciation sexuelle. Si, entre 1647 et 1648, elle est décrite par l'historiographe Theodoor Schrevelius, dans son livre sur Haarlem, par un jeu de mots sur son nom propre, comme l'« étoile-guide » (*Ley-sterr*) de la peinture à Haarlem (Schrevelius 1647 [1648], 445), le fait qu'elle soit une femme n'est pas même mentionné par l'historien, comme si, en définitive, la stratégie qu'elle a déployée tout au long de sa jeune carrière, et qu'elle illustre dans son autoportrait, avait fonctionné: son identité professionnelle a pris le pas sur son identité sociale et sexuelle. Si les tableaux de Leyster ont pu mériter d'être étudiés par les historiens d'art parce qu'elle a été une femme active dans une société et un monde professionnel masculin, il est pourtant possible de montrer, à partir des témoignages de ses contemporains et de l'analyse de leurs œuvres, qu'elle a certainement été regardée comme *un peintre* plutôt que comme *une femme*. L'analyse de son autoportrait permettrait certainement de le montrer.

Un deuxième exemple me permettra toutefois de nuancer cet avis. Dans certains tableaux, Leyster semble en effet chercher à réinterpréter certains thèmes spécifiquement liés à une conception strictement masculine des rapports entre les sexes. C'est le cas de sa *Proposition* (1631, La Haye, Mauritshuis), où le peintre aborde le thème, souvent représenté dans la peinture flamande et hollandaise, de la jeune femme tentatrice, qui cède aux avances d'un homme qu'elle a indirectement séduit de ses charmes. La lumière d'une lampe à huile y éclaire la figure d'un homme offrant de l'argent à une jeune femme en échange de ses faveurs. Mais la femme n'apparaît pas, comme c'est souvent le cas dans de telles représentations, comme une tentatrice qui se laisse convaincre aisément, et encourage même son interlocuteur par le regard ou des signes corporels clairement explicites. Bien au contraire: comme la *Dentellière* de Vermeer (Paris, musée du Louvre), elle demeure mentalement concentrée sur son travail de couture, semblant hermétique à la demande qui lui est faite. Le tableau apparaît illustrer une mise en scène différente, un renversement des stéréotypes orientés par les lectures et les thèmes bibliques (Samson et Dalila, Judith et Holopherne) et mythologiques (Diane et Actéon), qui associent traditionnellement les charmes de la beauté féminine aux dangers d'une tentation fatale.

Un troisième et dernier exemple permettra de confirmer ce renversement des rôles sociaux et sexuels que la peinture de Leyster paraît vouloir assumer: la *Joyeuse compagnie* (1630, Paris, musée du Louvre) où Leyster représente, comme dans son *Autoportrait*, un violoniste

s'adressant au regard au spectateur. La nouveauté de cette représentation est la présence, à ses côtés, d'une femme qui lui tend un verre de vin, renversant ainsi les codes de représentation en faisant de l'homme l'objet de la « proposition » d'une femme prête à l'enivrer pour assouvir son désir.

Dans les deux derniers cas, les « propositions » de Leyster ne pouvaient être recevables que parce qu'elles étaient adressées par *une* artiste les inscrivant dans le cadre de son travail parodique sur les codes de la représentation. Sans doute devaient-ils apparaître, aux yeux d'un public masculin dont la culture visuelle et littéraire avait été essentiellement alimentée par les stéréotypes que j'ai évoqués, comme les ferments d'une représentation comique, dont la portée drolatique était liée au renversement des codes habituels. Mais ce renversement n'était aussi possible et acceptable que dans la mesure où il était formulé par une femme peintre qui, dans la mise en scène de son image publique (son *Autoportrait*) comme dans l'exercice de ses charges professionnelles, semble ne pas avoir avancé des revendications sexuelles trop explicites, ce qui aurait contribué à faire des images qu'elle présentait des composantes plus subversives et contestables. En ce sens – ce sera le quatrième argument que j'envisagerai –, les propositions parodiques de Leyster peuvent être considérées, paradoxalement, comme les confirmations indirectes d'un ordre social et sexuel établi.

Notes

¹ Certaines de ses œuvres semblent en effet directement reliées aux tableaux peints par De Grebber à la même époque. Je pense notamment au *Portrait d'une femme*, 1635, Haarlem, Frans Halsmuseum.

² En 1628, la famille de Leyster déménage à Vreeland, une petite ville non loin d'Utrecht, ce qui l'amène vraisemblablement à prendre contact avec les peintres locaux. Certains de ses tableaux nocturnes, où une seule source de lumière, artificielle, prédomine, et construits sur une composition simple, construite autour de deux ou trois figures, semblent leur devoir beaucoup (*La Sérénade*, 1629, Amsterdam, Rijksmuseum). Leyster est d'ailleurs considérée comme le premier peintre à avoir introduit cette technique dans la peinture de genre de Haarlem, en insérant, par exemple, une lumière de bougie entre un buveur et un fumeur, dans la *Dernière goutte* (v. 1629, Philadelphia, coll. particulière).

Références

Ampzing, Samuel. *Beschryvinge ende lof der stad Haerlem*. Haarlem, 1628.

Bredius, Abraham. « Een conflict tusschen Frans Hals en Judith Leyster. » *Oud Holland* XXXIX (1917): 71-73.

Broude, N., et M. D. Garrard. *Feminism and Art History. Questioning the Litany*. New York, 1982.

De Jongh, Eddy. *Portretten van echt en trouw. Huwelijk en gezin in der Nederlandse Kunst van de zeventiede eeuw*. Haarlem, 1986.

Harms, J. « Judith Leyster: Ihr Leben und ihr Werk. » *Oud Holland* XLIX (1927): 88-96, 113-126, 145-154, 221-242, 275-279.

Harris, A. S., et L. Nochlin. *Women Artists, 1550-1950*. Los Angeles, 1976.

Hofrichter, Frima Fox. «Games People Play: Judith Leyster's A Game of Tric-trac.» *Worcester Art Museum VII* (1985): 19-27.

—. «Judith Leyster's Self-portrait: Ut Pictura poesis.» *Essays in Northern European Art Presented to Egbert Haverkamp-Begemann on his 60th Birthday*. Doornspijk: Davaco, 1983. 106-109.

—. *Judith Leyster: A Woman Painter in Holland's Golden Age*. Doornspijk: Davaco, 1989.

Hofstede de Groot, Cornelis. «Judith Leyster.» *Jahrbuch der Preussischen Kunstsammlungen XIV* (1893): 190-198, 232.

Schrevelius, Theodoor. *Harlemias of de eerste stichting der stad Haarlem*. Haarlem, 1647 [1648].

Sutton, Peter C. *Masters of Seventeenth-century Dutch Genre Painting*. Philadelphia, 1984.

Van Thiel, Pieter J. J. «Marriage Symbolism in a Musical Party by Jan Miense Molenaer.» *Simiolus II* (1967-1968): 91-99.

Von Schneider, A. «Gerard Honthorst and Judith Leyster.» *Oud Holland XL* (1922): 169-173.

Welu, James A. *Judith Leyster: A Dutch Master and her World*. Haarlem, 1993.

Wijnman, H. F. «Het geboortejaar van Judith Leyster.» *Oud Holland XLIX* (1932): 62-65.

L'Association valaisanne pour le suffrage féminin, un acteur clé de la conquête du suffrage féminin en Valais (1959-1971)¹

Raphaëlle Ruppen

Sévèrement refusé aux femmes le 1^{er} février 1959, le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal est octroyé aux Valaisannes le 12 avril 1970, quelque dix mois avant qu'il ne devienne universel au niveau fédéral, le 7 février 1971². Nous avons choisi de vous présenter les caractéristiques de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin (AVPSF), un des facteurs endogènes clés qui a fortement favorisé l'avancée de la question du suffrage féminin en Valais. Tout en dressant les portraits des deux président-e-s de l'AVPSF, Renée de Sépibus et Hermann Pellegrini, nous allons tenter d'expliquer comment s'est déroulé le changement de présidence et examiner dans quelle mesure il a joué un rôle dans le succès de la votation.

L'Association valaisanne pour le suffrage féminin, une association à l'image du Valais ?

La première formation de groupements engagés en faveur du suffrage féminin en Valais date de 1924, à la suite du passage de la féministe genevoise Emilie Gourd. Cette dernière, alors présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, présente en Valais un cycle de conférences traitant du droit de vote des femmes. Contre toute attente, ces assemblées rencontrent un vif succès. A cette occasion, des sections se créent dans diverses villes du canton. Cependant, celles-ci ont une vie éphémère, manquant de cohésion et de liens entre elles. Une nouvelle impulsion est donnée, mais cette fois-ci interne au Valais. En 1945, Peter von Roten, député conservateur haut-valaisan, dépose une motion au Grand Conseil demandant l'introduction de l'égalité politique entre les sexes dans la Constitution valaisanne³. Paul de Rivaz, autre acteur clé, qui désire intéresser la population sédunoise à cet événement dont la presse ne parle guère, invite Maître Antoinette Quinche, militante féministe vaudoise engagée pour le suffrage féminin, à donner une conférence à Sion le 13 février 1946. Un comité d'action est créé à l'issue de cette manifestation pour soutenir la motion von Roten. Il est formé de trente-cinq personnes dont Renée de Sépibus, institutrice, Paul de Rivaz, juge de commune, Peter von Roten et René Spahr, juge au Tribunal cantonal. A la suite d'une assemblée générale, ce comité fonde, le 5 juin 1946, l'Association valaisanne pour le suffrage féminin⁴. Les membres du comité misent sur un fonctionnement centralisé pour éviter la disparition des groupements régionaux, comme cela s'était produit dans les années vingt.

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations annuelles des membres, ainsi que par des dons et des legs⁵. Le budget à disposition de l'AVPSF est faible. La plupart des dépenses sont destinées à la propagande. De manière générale, les comptes sont relativement équilibrés, souvent grâce aux dons consentis par la présidente, Renée de Sépibus, pour renflouer les caisses. Les nombreuses actions que mène l'AVPSF sont donc rendues possibles, en grande partie, grâce au bénévolat de tous les membres actifs. Par rapport aux autres sections de l'Association suisse pour le suffrage féminin, l'AVPSF est de taille moyenne⁶.

Pour la propagande concernant la partie germanophone du Valais, la tâche est confiée, au départ, à la fameuse féministe Iris von Roten, rédactrice au *Schweizer Frauenblatt* et épouse du motionnaire valaisan Peter von Roten. Des documents dévoilent assez rapidement l'existence d'un problème à propos d'une élection du comité cantonal de l'AVPSF. Dans une lettre du 8 mai 1948 adressée à Renée de Sépibus, Peter von Roten se montre outré que l'on ne propose pas sa femme à l'élection de ce comité, alors qu'elle semble avoir plus que les qualités requises pour remplir cette fonction. Malgré ces récriminations, Iris von Roten ne fera jamais partie du comité cantonal de l'AVPSF. Il semble y avoir une « incompatibilité de base » entre les deux femmes. La Haut-Valaisanne est beaucoup plus radicale dans ses idées, comme le prouvera notamment son livre très controversé, *Frauen im Laufgitter*, qui paraît une dizaine d'années plus tard et dans lequel elle critique l'image traditionnelle de la mère et de la ménagère. De son côté, Renée de Sépibus correspond tout à fait à la première génération de féministes qui ne remettent pas réellement en question le rôle attribué aux femmes. A la suite d'une décision de l'Assemblée générale réunie à Sion en 1948, la section du Haut-Valais est détachée de l'AVPSF et devient alors totalement indépendante. Le comité imagine à tort que cela ne portera pas préjudice à son action dans tout le canton. Il faudra, en effet, attendre les années soixante pour qu'une structure, qui défende le suffrage féminin, soit mise sur pied dans cette partie du canton par la section de l'Union civique des femmes catholiques (STAKA) du Haut-Valais.

Une association se caractérise non seulement par son fonctionnement, mais aussi par ses membres. Les statuts de l'AVPSF précisent qu'elle est une organisation au-dessus des partis politiques et sans confession religieuse. Cependant, le Valais étant un canton catholique, la plupart des membres appartiennent à cette religion, de même que la présidente de l'AVPSF qui est une

croymante fervente. Bien que l'AVPSF soit une association mixte, ses cotisant-e-s restent en majorit  des femmes. Au d part essentiellement s dunois, le premier comit  cantonal, compos  de sept femmes et de cinq hommes, deviendra repr sentatif des diverses r gions du canton   partir des ann es cinquante. Parmi les pionni res et les pionniers figurent des politiciens renomm s et des membres de grandes familles du canton⁷. Ils constituent une certaine  lite : ils sont cultiv s, ont presque tous fait des  tudes et certain-e-s ont m me voyag . Issue d'une famille du patriciat s dunois, Ren e de S pibus exerce le m tier d'institutrice. Ne s' tant pas mari e, elle habite avec deux de ses s eurs   Sion. Comme elle, plusieurs femmes se vouant   la cause suffragiste sont c libataires. N'ayant pas de famille   charge, elles ont plus de temps et subissent moins les contraintes et les remarques de leur entourage proche. Laurence Sierra-Logean,   la fois membre du comit  de l'AVPSF et m re de huit enfants, se plaint de sa situation : « *Epouse et m re, j'ai un fil   la patte.* »⁸ De plus, elle endure la pression de sa famille : « *Au sujet de la conf rence du 7 mai, j'ai le regret de vous avertir que mon mari et mes grands enfants ne voient pas d'un bon oeil que j'y prenne la parole. [...] Il ne serait pas de bonne diplomatie de cr er de la tension dans ma famille, alors que la difficult  peut  tre contourn e.* »⁹ D'autre part, nombre de ces femmes, membres du comit  de l'AVPSF, sont actives professionnellement. Marie Carraux, apr s avoir  t  institutrice, prend en charge   sa retraite d linquant-e-s et alcooliques en tant que pr sidente de l'Union des travailleuses chr tiennes-sociales de Monthey. Yolande de Cocatrix est professeure de piano. Marie M trailler a cr e son propre atelier de tissages et travaille comme ind pendante. Denise Paccolat, Ren e de S pibus et Laurence Sierra-Logean sont institutrices. Quant   Lucienne Vogel et son mari, ils ont sauv  une dizaine de Juives et de Juifs lors de la Deuxi me Guerre mondiale. Travaillant, ces femmes se rendent d'autant plus compte de l'in galit  qui r gne entre les sexes. Ainsi, elles ne redoutent pas de s'impliquer en faveur d'une cause qui provoque souvent des railleries. De par la composition sociale et politique de son organe dirigeant, l'AVPSF s'inscrit dans la lign e des associations f minines bourgeoises de l' poque. Sa tendance conservatrice se ressent dans les arguments qu'elle avance pour d fendre sa cause : elle ne remet pas v ritablement en question l'image traditionnelle de la femme. En d finitive, l'AVPSF est   l'image de son canton : elle est repr sentative des composantes sociopolitiques de la soci t  valaisanne. Elle est une association mixte, essentiellement romande, et, tout comme sa pr sidente, conservatrice et impr gn e de la religion catholique. Le changement   la t te de l'AVPSF, en 1969, avec Hermann Pellegrini ne fera que confirmer cette ad quation, une ad quation n cessaire pour que le revirement d'opinion des Valaisans en faveur du suffrage f minin puisse avoir lieu.

Le r le jou  par les deux pr sident-e-s de l'AVPSF dans le revirement d'opinion des Valaisans

Nicole Jacquemet parle de Ren e de S pibus en ces termes : « *Une femme dot e d'un sens aigu de la justice et d'une certaine assurance probablement due   une origine sociale  lev e, une femme combative et pers v rante, pr te   faire don de soi   une cause de longues ann es durant, [...]* » (Vouilloz Burnier et Guntern Anthamatten, 2003 : 110). Ce portrait correspond exactement   l'impression que nous a donn e la lecture des archives de l'AVPSF.   c t  de son m tier d'institutrice, Ren e de S pibus consacre tout son temps   l'AVPSF. Sa pers v rance semble  vidente lorsque l'on sait qu'elle a pr sid  l'AVPSF durant vingt-trois ans. Elle n'a pas froid aux yeux pour s'engager   d fendre une cause si peu soutenue   ses d buts et qui suscite les moqueries. Toujours pr te pour les coups de force, les formes d'action que l'on pourrait qualifier de modernes, elle encourage par exemple les Valaisannes   s'inscrire au registre  lectoral de leur commune afin de participer   la votation f d rale du 3 mars 1957 (cf. le cas bien connu de la commune d'Unterb ch) et elle est favorable   la Marche sur Berne le 1^{er} mars 1969, manifestation qui d clenchera le processus de la votation f d rale de 1971 en faveur de l'octroi du suffrage f minin. Prenant en compte le fort ascendant de la religion catholique sur la soci t  valaisanne, Ren e de S pibus ne craint pas de faire appel au pape Pie XII en 1956 ou de solliciter le soutien de l' v que de Sion Mgr Nestor Adam. D'un c t , la pr sidente de l'AVPSF est ouverte   des formes d'action plus subversives, mais, d'un autre c t , son discours reste tr s conservateur. En tant que croyante fervente, Ren e de S pibus adh re   l'Union civique des femmes catholiques (STAKA) d s 1952 et fait  galement partie des S eurs Tertiaires de la Fraternit  de Sion, association de la ques affili e   l'ordre franciscain. La pr sidente de l'AVPSF baigne dans un milieu attach    la tradition. Sa s eur, Marie-Gabrielle de S pibus, est membre de Una Voce Helvetica (UVH), une association fond e   Fribourg, en 1965, par l'historien Gonzague de Reynold en r action au Concile Vatican II et pour la d fense de la foi, du latin et du chant gr gorien. Celle-ci entretient une attitude ambigu  face au mouvement int griste d'Ec ne. Elle rassemble des personnalit s dirigeantes proches de la droite conservatrice, dont Roger Bonvin, le pr sident du comit  d'action de l'AVPSF pour la campagne de 1959 et futur conseiller f d ral. L'attachement de Ren e de S pibus   la tradition catholique se traduit  galement dans son rejet de l'avortement. Nous avons constat  au cours de notre recherche que l'on peut d fendre avec ferveur le suffrage f minin, mais  tre contre une  mancipation plus globale des femmes. En cela, la pr sidente de l'AVPSF est   l'image du Valais. S'il est un domaine o  ce canton se distingue, c'est celui qui concerne les m eurs. L'interruption de grossesse notamment demeure, aujourd'hui encore, un sujet d licat. Ren e de S pibus est consid r e comme une interlocutrice s rieuse par l'Association suisse pour le suffrage f -

minin. Cette dernière l'invite régulièrement à donner des conférences. Le courrier échangé est toujours empreint d'une sincère cordialité. La présidente de l'AVPSF se déplace beaucoup, dans toute la Suisse, pour assister aux assemblées générales organisées par l'Association suisse pour le suffrage féminin à l'occasion desquelles sont discutés les moyens de convaincre de nouvelles couches de la population. En ce qui concerne ses relations avec la presse, elles sont bonnes avec tous les journaux du Valais romand, sauf avec le *Nouvelliste*, ce qui fait un grand tord à la cause puisque ce quotidien jouit d'une situation de quasi-monopole. En revanche, les relations que Renée de Sépibus entretient avec les adhérent·e·s de l'AVPSF semblent beaucoup plus compliquées et tendues. Elle est accusée à plusieurs reprises d'égoïsme par des membres du comité, notamment par Laurence Sierro-Logean : « Vous serez étonnée de recevoir ce billet, peinée peut-être, indignée, outrée... Je n'ai aucun plaisir à l'écrire. Pourtant, il faut que je vous dise ce que j'ai, ce que beaucoup de vos collaborateurs, ont sur le cœur. La soirée d'hier soir m'y décide. [...] De l'avis de chacun, nous ne sommes tous auprès de vous que des 'figurants' aux séances de comité et, partout, vous êtes incapable de laisser parler sans reprendre vous-même la parole. C'est décourageant. Ne cherchez pas ailleurs la raison du manque d'aide et d'enthousiasme, la raison aussi de certaines tensions regrettables. En définitive, vous êtes de taille à assumer tous les rôles et, en ce qui me concerne, je vous passe la main. Vous qui faites montre d'une si noble fierté, ne soyez pas surprise que j'aie mon humble amour-propre. Vous comprenez pourquoi j'écris ? Verbalement je n'aurais pu qu'amorcer la première phrase. »¹⁰ Une autre membre du comité, Denise Paccolat, reproche également à Renée de Sépibus d'avoir la fâcheuse tendance à prendre des décisions sans en référer au comité cantonal. Renée de Sépibus est donc une femme de poigne et une présidente controversée. Le comité de l'AVPSF lui demande, en 1969, après vingt-trois ans de bons et loyaux services, de se retirer parce que, selon l'expression reprise par Edmée Buclin-Favre, membre du comité de l'AVPSF pour la campagne de 1970, « on ne prend pas les mouches avec du vinaigre » : « Les hommes ne sont ni nos ennemis, ni nos adversaires; nous devons compter avec eux pour obtenir le suffrage féminin. Il vaut mieux que l'Association donne une bonne image d'elle-même, qu'elle soit moins agressive, plus acceptable aux yeux de la population masculine. » (Vouilloz Burnier et Guntern Anthamatten, 2003 : 199) Le principal argument pour demander la démission de Renée de Sépibus aurait donc été son agressivité envers les hommes. Cette accusation nous surprend car, comme nous l'avons vu, elle a dès le départ intégré des hommes à son association et collaboré avec eux. La raison évoquée pour justifier son éviction nous paraissant infondée, nous pensons plutôt que ce sont des querelles personnelles qui seraient à son origine. De plus, le comité de l'AVPSF désire avoir à sa tête un homme, du moment que ce sont les citoyens masculins qu'il faut convaincre. Renée de Sépibus se trouve brutalement et totalement mise à l'écart

de l'organisation de la campagne de 1970. Selon Edmée Buclin-Favre, le choix s'est porté sur Hermann Pellegrini parce qu'il est un homme, acquis à la cause, membre du Parti majoritaire et ayant l'habitude de parler en public de par son métier de professeur¹¹. De plus, sa jeunesse est un atout : en 1969, il a 33 ans, alors que Renée de Sépibus en a 68. D'après Hermann Pellegrini, il était réellement avantageux qu'un homme soit à la tête de l'AVPSF, tout d'abord, parce qu'il a réussi à pactiser avec « l'ennemi » (André Luisier, le rédacteur en chef du *Nouvelliste*), ce que les femmes n'arrivaient pas à faire selon lui car elles étaient trop sensibles, trop impliquées et, ensuite, parce que « mieux valait ne pas être une femme pour aller parler à Iséribles »¹² ! Par conséquent, grâce à son sexe, à sa jeunesse, à son appartenance au Parti majoritaire et à sa bonne entente avec le rédacteur en chef du *Nouvelliste*, Hermann Pellegrini a ouvert pour l'AVPSF de nombreuses portes qui étaient restées closes jusqu'alors. Dans ce sens, il a apporté un soutien non négligeable à la cause du suffrage féminin, tout en ne modifiant pas réellement la stratégie de l'AVPSF. Il ne faut pas oublier qu'il a aussi bénéficié en grande partie des effets du travail mené par Renée de Sépibus.

Nous retrouvons, au sein de l'AVPSF, un partage des tâches bien défini entre les sexes. Lors de la campagne pour la votation du 1^{er} février 1959, les divers comités d'action mis en place sont composés de personnalités masculines de premier rang appartenant à tous les partis. L'AVPSF a décidé que la campagne serait menée par des hommes puisque c'est eux qu'il s'agit de convaincre. Elle pense qu'il est préférable que les hommes parlent aux hommes et s'aligne en cela sur les idées de l'Association suisse pour le suffrage féminin : « Il faudra surtout étudier les raisonnements qui toucheront les hommes et mettre notre programme féministe et nos revendications dans notre poche. Aux réunions publiques, on recommande qu'une femme parle pendant dix minutes pour présenter le point de vue féminin, mais que le discours principal soit prononcé par un homme. Il faudra des comités mixtes, à majorité masculine. Il ne faut pas oublier que tout le travail ennuyeux incombera aux femmes et qu'il s'agira de trouver celles qui seront disposées à travailler dur pour la campagne et prêtes à assumer les tâches ingrates. »¹³ Suivant cette optique, les membres féminins du comité cantonal de l'AVPSF s'effacent totalement au profit des hommes et forment un comité des finances. Les hommes occupent le devant de la scène, la sphère publique, alors que les femmes, y compris la présidente de l'AVPSF, restent dans l'ombre et gèrent le fonctionnement interne (ingrat ?) de l'organisation. Lors de la campagne pour la votation cantonale du 12 avril 1970, une plus large place est laissée aux prises de parole féminines et des femmes sont, cette fois-ci, membres des comités d'action. Cependant, la figure clé de cette campagne reste un homme : Hermann Pellegrini, le nouveau président de l'AVPSF. Contrairement à Renée de Sépibus qui n'a jamais signé d'article dans le *Nouvelliste* lors de sa présidence, le second président de l'AVPSF voit sa lettre ouverte publiée par André

Luisier sur la première page du journal le 10 avril 1970. Hermann Pellegrini est même la personnalité qui défend le suffrage féminin la plus souvent citée dans le *Nouvel-liste*¹⁴. Il faut ajouter pour terminer que son investissement dans la campagne en faveur du suffrage féminin lui a servi de « propulseur » politique, alors que cela a été le contraire pour Renée de Sépibus. Hermann Pellegrini est élu député conservateur au Grand Conseil en 1973, fonction qu'il occupera jusqu'en 1981, tandis que Renée de Sépibus se retire définitivement de la sphère publique à la suite de son éviction de la présidence de l'AVPSF. De plus, le célibat de cette dernière paraît avoir été une condition *sine qua non* pour occuper la présidence de l'AVPSF, alors que Hermann Pellegrini était marié. En effet, vie de famille et activité publique n'étaient pas compatibles pour les femmes, à cette époque encore plus qu'à l'heure actuelle. En définitive, quoique d'origine sociale et de sexes différents, Hermann Pellegrini et Renée de Sépibus ont tous deux été enseignant-e-s et président-e-s de l'AVPSF. Cependant, comme nous l'avons vu, leur marge de manœuvre dans le domaine politique n'a pas été la même, principalement en raison de leur différence de sexe. A l'instar de Renée de Sépibus, Hermann Pellegrini a été un président à l'image du Valais puisque, catholique pratiquant et membre du Parti conservateur, il deviendra, grâce notamment à son entente avec André Luisier, rédacteur en chef du *Nouvelliste* en 1982. Faisant le lien entre les différents acteurs clés (AVPSF, Parti conservateur, *Nouvelliste*, Eglise) et représentant la majorité, il a joué un rôle important dans le revirement d'opinion de la population valaisanne en faveur du suffrage féminin.

Notes

¹ Cet article s'appuie sur mon mémoire de licence (voir Références).

² Le 1^{er} février 1959, les Valaisans refusent à 69,5% la votation fédérale en faveur du suffrage féminin. Le 12 avril 1970, ils acceptent à 72,6% de reconnaître les droits civiques aux femmes sur les plans cantonal et communal. Le 7 février 1971, les citoyens valaisans plébiscitent l'introduction du suffrage féminin au niveau fédéral avec 79,9% de oui.

³ Rappelons que la démarche de Peter von Roten s'insère, sur le plan national, dans un vaste mouvement favorable à la question du suffrage féminin. L'engouement pour cette cause, mise entre parenthèses durant la Deuxième Guerre mondiale, renaît. Hans Oprecht, alors président du Parti socialiste suisse, appuyé par 51 conseillers nationaux, dépose le 16 juin 1944 un postulat qui demande au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'« insérer dans la Constitution une disposition prévoyant le droit de vote et d'éligibilité des femmes ».

⁴ Les informations concernant spécifiquement l'AVPSF sont, en grande partie, tirées de ses propres archives qui sont déposées aux Archives cantonales de l'Etat du Valais. Je vous renvoie à mon mémoire de licence pour retrouver les références précises des sources qui sont évoquées dans cet article.

En Suisse, les premières organisations locales suffragistes sont fondées en 1896 à Zurich, en 1905 à Olten et Neuchâtel, en 1907 à Genève et dans le canton de Vaud et en 1908 à Berne et à la Chaux-de-Fonds. En 1909, l'Association suisse pour le suffrage féminin voit le jour.

⁵ Les cotisations augmentent régulièrement. Au départ, elles sont de 1 franc par personne et par année, et, finalement, à partir de 1965, de 5 francs par personne et de 8 francs par couple. A titre indicatif, le prix

du kilo de pain est de 48 centimes en 1946 et de 80 centimes en 1965. Ces chiffres proviennent de l'Annuaire statistique de la Suisse de 1946, p.361 et 1966, p.354.

⁶ En 1959, Bâle est la plus grande section en réunissant 1123 membres; elle est suivie par Lausanne avec 903 membres. Le canton du Valais compte 166 adhérent-e-s cette année-là, alors que Fribourg n'en a que 60.

⁷ Des notices biographiques fouillées se trouvent dans mon mémoire de licence.

⁸ Archives de l'Etat du Valais, AVPSF 29, Lettre de Laurence Sierro-Logean à Renée de Sépibus (11 mars 1946).

⁹ Archives de l'Etat du Valais, AVPSF 29, Lettre de Laurence Sierro-Logean à Renée de Sépibus (2 mai 1946).

¹⁰ Archives de l'Etat du Valais, AVPSF 14, Lettre signée « l'anonyme mère de famille » adressée à Renée de Sépibus (17 mars 1953).

¹¹ Entretien téléphonique avec Edmée Buclin-Favre (2 septembre 2005).

¹² Entretien téléphonique avec Hermann Pellegrini (2 septembre 2005).

¹³ Archives de l'Etat du Valais, AVPSF 17, PV de la 47e Assemblée générale des déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Zurich (17-18 mai 1958).

¹⁴ Signalons que le frère d'Hermann Pellegrini, Joseph Pellegrini, est alors directeur de Publicitas Valais.

Références

Archives de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin (Archives de l'Etat du Valais, Sion).

Ruppen, Raphaëlle (2006). *La conquête du suffrage féminin en Valais (1959-1971) ou Comment une idée progressiste a fait sa place dans un milieu conservateur et catholique*. Lausanne : Université de Lausanne, mémoire de licence en histoire contemporaine. Ce travail a reçu le 1^{er} prix du concours organisé par la Société d'histoire du Valais romand et sera publié prochainement dans les *Annales valaisannes*.

Vouilloz Burnier, Marie-France et Barbara Guntern Anthamatten (sous la dir. de) (2003). *Valaisannes d'hier et d'aujourd'hui: la longue marche vers l'égalité*. Sierre : Ed. Monographic.

La collaboration nationale entre les groupes néo féministes en Suisse (1970-1980) : Modalités, stratégies et difficultés d'un travail commun

Sarah Kiani

Le travail que nous allons présenter ici est un mémoire de licence en cours de rédaction. Cette recherche, qui a pour thème la collaboration nationale entre les groupes féministes de la « deuxième vague » en Suisse entre 1970 et 1980, a pour but de brosser un portrait du travail commun, des relations et engagements entre les différents groupes féministes radicaux durant leurs dix années les plus actives. Elle se base sur une analyse de sources de trois fonds principaux : les sources d'Espace Femmes International (EFI) à Carouge, déjà dépouillées par Carole Villiger et Julie de Dardel dans leurs mémoires respectifs¹, les sources de la Fondation Gosteli à Worblaufen, principalement le fonds d'archive d'Ursula Streckeisen, et enfin les sources du « Sozialarchiv » basé à Zurich, où des documents concernant la collaboration nationale, les initiatives en commun (l'OFRA² entre autres) ont été conservés. Notre mémoire se concentre sur deux études de cas : l'avortement comme thème unificateur et l'assurance-maternité, initiative large et professionnalisée. Il faut ajouter que, actuellement, nous analysons encore ces deux moments clés et tentons d'en dégager des significations sur une base comparative. Ce travail fait suite à une série de mémoires de licence consacrés à divers aspects concernant la Suisse (Villiger : 2005, Kunz : 2006, Schär : 2006 de Dardel : 2007). Il n'aurait sans doute pas été possible sans les apports fondamentaux de ceux-ci. Il faut cependant ajouter que, malgré la richesse des informations de ces études, le rassemblement des connaissances utiles est parfois laborieux. En effet, aucune approche globale du mouvement n'a été tentée à ce jour. Ainsi, les sources sont des documents sélectionnés parmi les archives disponibles (et connues), fragments épars dont l'unité, si elle existe, est parfois difficile à retrouver. Rechercher une globalité concernant le mouvement suisse, c'est donc être confronté-e à une série de difficultés. Celles-ci sont dues principalement à la relative dispersion des sources, aux problèmes linguistiques rencontrés, au manque d'informations, voire à l'inexistence complète d'archives concernant les petits groupes. Notre présentation se structure ci-dessous en trois parties : nous allons, premièrement, présenter notre contexte de recherche et la construction de notre objet, puis, mentionner quelques généralités concernant la collaboration nationale. Enfin, en dernière partie, nous allons présenter brièvement nos deux études de cas et ce que nous pouvons en dire à ce stade de notre recherche.

Construction de notre objet de recherche

Afin de construire notre objet, nous nous sommes posé un certain nombre de questions. Dès 1970, les groupes féministes commencent à s'organiser en Suisse, l'impulsion venant des grandes villes (Zurich puis Genève). Les villes (et/ou les cantons) semblent travailler chacun de leur côté, en privilégiant leurs causes propres. Existe-t-il une envie, une tentative de travailler ensemble, de partager ses expériences, de créer un groupe de femmes au niveau Suisse ? Si oui, comment s'organise-t-on pour communiquer, pour réaliser un travail commun, en dépassant les barrières créées par les différentes régions linguistiques et même culturelles suisses ? Ces premières interrogations nous ont conduites, après une lecture préalable des sources de « Espace Femmes International » (EFI) à Carouge, à mener une analyse plus à fond du travail et de la communication entre les militantes suisses. Force a été de constater, au départ, que les sources à ce sujet étaient peu prolifiques et qu'il fallait explorer d'autres fonds pour dégager des pistes de travail. Celles-ci se sont dessinées peu à peu à partir de nos recherches sur la Suisse alémanique (les sources de la Fondation Gosteli à Berne particulièrement, celles du Sozialarchiv de Zurich dans une moindre mesure). Une collaboration nationale prend forme à la lecture de ces archives. Les difficultés vécues par les militantes deviennent visibles, les moments forts du travail en commun également. Cette collaboration semble se concentrer autour d'événements ponctuels comme l'organisation du 8 mars et les actions en lien avec la campagne pour l'avortement libre et gratuit.

L'image globale que renvoie la lecture des sources est celle d'un mouvement composé d'une multitude de groupes désireux de conserver une certaine autonomie et de tenir compte des contextes locaux. Ces particularités locales sont constamment mises sur le devant de la scène car, comme le dit cette militante : « On n'use pas du même ton aux Grisons et à Neuchâtel »³. Une ville ou une région sera considérée comme progressiste alors qu'une autre sera une « cité noire et succursale du Vatican »⁴ : dès lors, le mouvement des femmes ne peut avoir les mêmes revendications partout en Suisse ni user des mêmes méthodes. Nos premières analyses nous conduisent à constater que l'obstacle essentiel à une coordination nationale en Suisse est lié à la question de l'hétérogénéité des groupes, hétérogénéité qui n'est pas uniquement due aux aspects culturels et linguistiques que nous avons mentionnés. En effet, les

groupes sont intrinsèquement différents, ayant des visions et des stratégies de luttes spécifiques : certains, par exemple, restent très liés à une interprétation marxiste de la société; d'autres rejettent ce paradigme en privilégiant la lutte des femmes sur toute autre lutte. D'autre part, certaines féministes tiennent fortement à garder leur autonomie vis-à-vis des groupes d'extrême gauche, des partis politiques ou des syndicats, alors que d'autres souhaitent élargir le mouvement : cette division est particulièrement visible entre les groupes romands et alémaniques. Notre difficulté principale, au moment de la rédaction de ce texte, est de trouver une possible interprétation à ces divergences, de comprendre ce qui fait les spécificités de chaque groupe et également pourquoi un tel clivage existe entre Romandes et Alémaniques. Pour quelles raisons les Genevoises par exemple, tiennent-elles si farouchement à maintenir des revendications radicales (elles rejettent la solution des délais en matière d'avortement entre autres), à ne pas participer aux manifestations avec des partis politiques et à mener des campagnes non mixtes, alors que les Bernoises ou les Neuchâteloises préfèrent une stratégie plus souple ? Afin de trouver des éléments de réponses à ces questions, nous envisageons une analyse plus poussée du fonctionnement des groupes suisses et des femmes y militant (le fait qu'elles soient ou non universitaires ou issues de l'extrême gauche par exemple pourrait nous aider à comprendre leurs visions de lutte), afin de dégager une logique à ces spécificités. Malgré les difficultés rencontrées par les féministes, notre analyse nous montre qu'il ne faut pas non plus minimiser le rôle et l'importance de la coordination nationale. Un certain nombre d'actions n'auraient certainement pas eu l'impact qu'elles ont eu, ni suscité un tel dynamisme sans ce travail commun. Rencontrer d'autres groupes de femmes, d'autres MLF/FBB (« Mouvement de libération des femmes » et « Frauenbefreiungsbewegung ») par exemple, ne pouvait que renforcer cette impression de force, l'impression que les choses pouvaient bouger. Le joyeux enthousiasme d'une réunion de féministes radicales, venant des quatre coins de la Suisse, comme l'anti-congrès par exemple (l'anti-congrès a lieu en 1975 et est mis en place en réaction à un congrès de femmes officiel, dans lequel des questions comme l'avortement et la sexualité ne sont pas abordés), l'illustre bien. Nous allons maintenant brièvement donner quelques faits généraux concernant la collaboration nationale entre néo féministes suisses.

Les séances de coordination nationale et les thèmes abordés

Les procès-verbaux des coordinations nationales⁵ nous donnent l'image d'une coordination prenant la forme de réunions organisées, dans lesquelles différents thèmes sont débattus. Ils se présentent sous la forme de documents généralement dactylographiés et délimités en trois parties : une première section liste les participantes,

une seconde énumère les thèmes qui seront abordés et une troisième résume les discussions. Les séances se déroulent de manière ponctuelle, généralement afin de préparer des événements nationaux. La campagne pour l'avortement libre et gratuit, par exemple, génère un nombre important de rencontres. Lors de ces séances de préparation, un partage des tâches est effectué, afin de définir quel groupe, en fonction de ses moyens, effectue quoi. Ces séances sont également l'occasion de découvrir les activités des autres féministes mais aussi leur importance: les PV nous montrent que des informations sont échangées quant au nombre de participantes de chaque groupe⁶. Au cours de ces séances, il est principalement discuté de l'organisation des actions nationales, mais aussi d'autres problématiques : les féministes racontent leurs expériences propres, des conceptions théoriques sont échangées. Il est possible de regrouper les thèmes abordés aux réunions selon un découpage chronologique. La sexualité et le lesbianisme, l'avortement libre et gratuit, la création de crèches, la création de centres femmes, le salaire ménager, le travail féminin et l'autonomie des mouvements féministes sont les thèmes principalement abordés dans la première moitié des années 1970. Dès 1975 environ, les thèmes (en lien avec les archives alémaniques principalement) sont les suivants : les violences faites aux femmes, le fonctionnement des caisses maladies, les droits liés au mariage, les droits liés à la maternité et aux enfants, les droits égaux pour les hommes et les femmes, le travail féminin et les licenciements, l'avenir du mouvement féministe, son autonomie. Il apparaît, dans cette période également, plus de questions « administratives » telles que celles liées aux finances et aux publications par exemple.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons choisi de présenter des études de cas afin d'illustrer notre propos et de permettre une analyse plus à fond de la collaboration nationale. La première se concentre sur l'avortement et deux événements particuliers : l'anti-Congrès de 1975 et la Charte de Lausanne, qui seront discutés dans notre mémoire de licence, mais lesquels, par souci de brièveté, ne seront pas présentés ici. La deuxième se propose d'étudier le cas de l'initiative « pour une protection efficace de la maternité », exemple très différent du premier sur le plan organisationnel.

L'avortement, thème unificateur

L'avortement est un élément central du processus de mobilisation des féministes de la deuxième vague. Il constitue un moteur pour de nombreux groupes de femmes, non seulement en Suisse mais également à l'étranger. Dans le cas helvétique, la question de l'avortement met environ trente ans à se régler. La démocratie directe joue un rôle important en ce qui concerne le changement de législation : les féministes utilisent en effet les possibilités offertes par l'initiative populaire. En outre, elles accomplissent nombre d'actions autour de ce thème, utilisant

des stratégies mêlant humour, sérieux et provocation. La première spécificité de l'avortement est le fait qu'il cristallise un bon nombre si ce n'est toutes les questions liées à la libération des femmes : le droit de disposer de leur corps, de se le réapproprier, le droit à l'autodétermination, la mise en évidence du caractère construit de la maternité, la remise en question du rapport inévitable entre femme et mère, entre autres. La deuxième spécificité de l'avortement est le fait qu'il soit l'un des seuls thèmes en Suisse à créer une certaine unité entre les groupes. En effet, la question de la législation est nationale et concerne les femmes suisses dans leur totalité. Un combat alliant les forces des différents MLF/FBB semble donc aller de soi. Cependant, et c'est la troisième spécificité que nous désirons mettre en évidence, ce thème fait également ressortir les différences de régimes auxquelles sont soumis les cantons: alors que les Françaises viennent avorter à Genève, on ne compte qu'un seul gynécologue favorable à la contraception à Fribourg. Dès lors, le sujet, unificateur et dans le même temps révélateur d'inégalités, est particulièrement emblématique des difficultés de se coordonner au niveau suisse.

L'initiative « pour une protection efficace de la maternité »

L'initiative « pour une protection efficace de la maternité », prend place trois ans après l'anti-Congrès. Ces trois ans, période chronologique courte, voient le début d'une « crise du nouveau féminisme ». En effet, les revendications pour l'avortement libre commencent à s'essouffler : le rejet de l'initiative populaire en 1975 ainsi que celui pour la solution des délais en 1977 y sont peut-être pour quelque chose. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse que la déception liée à l'échec de leur revendication première laisse les féministes dans un sentiment d'impasse. L'efficacité de leurs actions est remise en question et les problèmes organisationnels souvent évoqués. L'initiative « pour une protection efficace de la maternité » est lancée par divers groupes et tendances du mouvement des femmes, dont des syndicats et partis politiques. Dès lors, les débats entre féministes tournent autour de la question de la participation à cette initiative : participer à une action avec de tels groupes ne pourrait-il pas constituer un frein à leur autonomie ? L'une des spécificités de ce cas est qu'il est révélateur d'un clivage important entre Romandes et Alémaniques : ces dernières décident en effet, pour la plupart, de participer au lancement de l'initiative alors que la majorité des groupes romands y renoncent.

Spécificités de l'initiative par rapport à la campagne avortement

La coordination nationale autour de l'initiative « pour une protection efficace de la maternité », est différente de celle de la campagne avortement sur plusieurs

points : il faut donc se garder de faire des recoupements hâtifs. Cependant, nous envisageons une comparaison comme possible, l'initiative étant, tout comme la campagne avortement, une action nationale des néo féministes ayant pour but de faire aboutir des revendications précises. En premier lieu, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'initiative de 1978 donne lieu à une coordination nationale de large envergure : les groupes et associations concernés sont nombreux et de nature tout à fait diverse. Des syndicats, le parti socialiste, l'OFRA (dont les positions sont les plus proches de celles des MLF/FBB) et d'autres groupes féministes sont à l'origine de l'initiative : le réseau de soutien est également large. Deuxièmement, la coordination nationale entre les MLF/FBB se professionnalise : une « Coordination Nationale MLF/FBB commission maternité » se met en place, une personne désignée à sa tête. Le degré d'organisation interne augmente et est tout à fait différent de celui, très flou, de la campagne avortement. Troisièmement, les groupes MLF/FBB participant à l'initiative sont presque exclusivement Suisses alémaniques, les Genevoises par exemple devenant totalement invisibles. Enfin, les difficultés rencontrées lors de la campagne nationale pour l'avortement ne sont que peu ou plus mentionnées dans le travail autour de l'initiative, comme si l'efficacité et l'importance d'une cohésion nationale sur cette question était devenue évidente. Nous pouvons émettre d'autres hypothèses quant à cette évolution : l'initiative maternité étant principalement alémanique et les militantes germanophones en règle générale plus motivées par une coordination nationale que les francophones, celle-ci pose moins de problèmes.

Conclusions

Entre 1970 et 1980, les groupes néo féministes suisses, en particulier les MLF/FBB, ont des contacts, plutôt ponctuels, entre eux. Ces contacts sont parfois sources d'actions réussies, ou en tous les cas considérés comme telles par les féministes. Cependant, un certain nombre d'obstacles semblent impossibles à surmonter : en premier lieu, comment dépasser l'hétérogénéité des groupes suisses, hétérogénéité due non seulement aux conditions locales mais également aux différentes stratégies envisagées ? En effet, certains groupes, comme le MLF genevois par exemple, sont soucieux de garder une ligne radicale et non mixte, contrairement à d'autres, qui peinent à faire entendre leur voix. Comment pour ces derniers, maintenir des revendications radicales, comme celles autour de l'avortement libre et gratuit, dans un contexte comme celui de Fribourg par exemple, où un seul gynécologue est favorable à la contraception ? Deuxièmement, et cette question est en lien avec l'initiative maternité, comment collaborer avec des partis politiques, des syndicats, et éviter une récupération politique ainsi qu'une perte d'autonomie ? Cette dernière interrogation pose également la question de la professionnalisa-

tion du mouvement, de l'abandon progressif des actions spectaculaires et de la normalisation du nouveau mouvement des femmes. Quel impact cela peut-il avoir sur l'efficacité des revendications féministes ? D'autre part, notre étude nous montre que l'un des clivages les plus profonds entre les groupes se trouve entre les féministes romandes et alémaniques, ces dernières étant nettement plus favorables à une coordination nationale. Comment interpréter cela ? Ces questions sont celles, entre autres, auxquelles notre travail souhaite pouvoir donner des éléments de réponses.

Bien qu'il soit délicat de parler en termes de réussite ou d'échec, le nouveau mouvement des femmes en Suisse n'a certainement pas réussi à faire aboutir toutes ses revendications. Celles pour l'avortement libre et remboursé par les assurances sociales n'ont jamais été adoptées et un consensus, celui de la liberté d'avorter durant les 12 premières semaines de grossesse, n'est trouvé qu'en 2002. Le rejet de l'initiative populaire de 1971 préconisant la liberté et la gratuité de l'IVG, ainsi que celui de 1977 sur la solution des délais, font entrer le nouveau mouvement des femmes dans un processus de démobilisation. L'initiative « pour une protection efficace de la maternité » est également rejetée en 1984. Pour comprendre ces échecs, il faut prendre en compte les structures et les modalités de réponse de l'Etat fédéral, certainement peu enclin aux changements demandés par les féministes. Cependant, nous pouvons également émettre l'hypothèse que l'impossibilité d'une action coordonnée et systématique du nouveau mouvement des femmes en Suisse, scindé en une multitude de groupes et de buts, ait également pu jouer un rôle dans ces échecs, ne permettant pas de créer un véritable rapport de force entre les féministes et les autorités.

Références

Sources

Journaux

Journal *Femmes en lutte* : Mai 1977, 8 Mars 1978, Juin 1978, Novembre 1978, Mars 1979, Mai 1979, Juillet 1979, consultation faite à la BPU de Genève, cote BGE RD 669.

Journal *Femmes suisses*, divers numéros de 1973 à 1978 environ, consultation faite à la BPU de Genève, cote BGE E 1436.

Journal *La Fronde : Journal romand des mouvements de libérations des femmes*, 3 numéros 1976-1977, BCU La Riponne, cote ZVP 1248.

Journal *Tout va bien*, 1972-1978, consultation faite à la BPU de Genève, cote BGE RD 401.

Archives

Gosteli- Archiv. Archiv zur Geschichte der schweizerischen Frauenbewegung, cartons numéros 601 et 603 «Privatarchiv. Ursula Streckeisen», carton 1975-1982 et carton numéro 153 «FBB», Goesteli- Stiftung, Altikoffenstrasse 186, CH- Worblaufen.

Archives sur les MLF de Lausanne et de Genève, classeurs « 1972-75 », « 1974, MLF », « Avortement 1975 », « écrits », Espace femmes International, 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge.

Schweizerisches Sozialarchiv, Fonds numéros AR 201.88.2, AR 201.55, AR 55.10.2, AR 55.11.2, AR 55.12.1, AR 55.20.1, AR 55.22.1, AR 55.25.2, AR 55.30.1, AR 55.30.4, Stadelhoferstrasse 12, CH- Zurich.

Entretiens

Entretiens sous la forme de questionnaires, effectués par Ursula Fassnacht, Ursula Streckeisen et Jacqueline Volmi, au mois de novembre 2007.

Littérature secondaire

Dardel de, Julie (2007). *Révolution sexuelle et mouvement de libération des femmes à Genève (1970- 1977)*. Lausanne : Antipodes

Kunz, Barbara (2006). *Von der Rebellion zur Emanzipation. Zürcher 68erinnen erinnern sich: Soziale und Kulturelle Praxis 1965-1974*. mémoire de licence sous la direction de J. Tanner, Université de Zurich.

Revue Suisse d'Histoire, numéro concernant le nouveau mouvement des femmes en Suisse, 57 (3), Bâle : 2007.

Schär, Sabine (2006). *Die neue Frauenbewegung und das Recht auf Körperliche Mitbestimmung. Diskurse zur Sexualität, Empfängnisverhütung und Medizin in der Schweiz, der BRD, Frankreich und Italien- 1968 bis 1985*. Mémoire de licence sous la direction de B. Studer, Université de Berne.

Schulz, Kristina. « Recht auf Selbstbestimmung oder Verbrechen am ungeboren Leben? Die Debatte über die Entkriminalisierung der Abtreibung in den 1970er Jahren », in Opitz, C. et al. *kriminalisieren- Entkriminalisieren- Normalisieren*, Zürich: Chronos.

Villiger, Carole (2005), « Notre ventre, leurs lois! « Le mouvement de Libération des Femmes de Genève (1971-1980) », mémoire de licence sous la direction de F. Vallotton, Université de Lausanne.

Notes

¹ Villiger, Carole (2005). *Notre ventre, leur loi!*. Mémoire de licence sous la direction de Vallotton François, Université de Lausanne et Dardel, Julie de (2007). *Révolution sexuelle et mouvement de libération des femmes à Genève*. Lausanne : Antipodes.

² L'OFRA, « Organisation für die Sache der Frauen », est une association suisse alémanique fondée en 1977, ayant des sections dans diverses villes et dont les buts et les idées sont proches du MLF.

³ Document intitulé « Nouvelles de Suisse », non daté, classeur MLF 1972-1975, EFI.

⁴ Parole d'une militante au sujet de Fribourg, citée dans *Femmes suisses* du 5 avril 1978.

⁵ Les trois fonds dépouillés sont riches de ces procès-verbaux.

⁶ Voir par exemple le PV du 3 novembre 1974, classeur 1972-75, EFI.

Deuxième vague féministe et sexualité en Suisse romande

Sylvie Burgnard

Ce texte présente un premier état de mes recherches après six mois d'investigation sur l'évolution du discours féministe à l'égard de la sexualité en Suisse romande, au travers des thématiques du viol et de la violence envers les femmes, de la prostitution et de la pornographie. Il expose également deux autres espaces contemporains de production de discours sur la sexualité, que je me propose de mettre en parallèle.

Mouvement féministe et sexualité

L'histoire récente du féminisme en Suisse romande est un terrain de recherche encore peu exploré. Quelques travaux récents (voir notamment de Dardel 2007) ont heureusement révélé l'existence et le dynamisme du mouvement féministe en Suisse romande dans les années 1970, mais ce pan de l'histoire locale reste néanmoins peu étudié. Et les connaissances quant à l'évolution du mouvement au cours des décennies suivantes sont encore plus limitées. La littérature s'accorde pour considérer les années 1980 comme une phase de repli du féminisme, qui contraste avec les mobilisations politiques massives de la décennie précédente. Le mouvement se transforme alors peu à peu et migre de la scène politique contestataire vers un cadre plus associatif et institutionnel. Le MLF genevois ne fait pas exception : « *A partir de 1977, le MLF connaît des problèmes internes de plus en plus importants et des changements d'orientation : professionnalisation et institutionnalisation croissantes, déclin de la problématisation de la sexualité et montée de celle de la violence (le viol et les autres violences sexuelles, les mauvais traitements physiques et psychologiques dans le couple, la pornographie, la violence sur le lieu de travail* » (de Dardel 2007 : 10). Les thématiques du viol, de la prostitution et de la pornographie acquièrent ainsi au cours des années 1980 une place centrale dans le féminisme. Mais les positions sur ces questions au sein du mouvement ne sont pas unanimes. Un débat intense se développe et oppose celles qui considèrent les femmes comme des victimes à la fois de la domination masculine et d'une pseudo-libération sexuelle qui les a encore davantage enfermées dans leur fonction d'objet sexuel (voir notamment Marquié 2006) à celles, comme Marcela lacub¹ ou Elsa Dorlin², qui revendiquent le droit de disposer librement de son corps et dénoncent une tendance, dans certains groupes féministes, à moraliser la sexualité : « [...] *en prétendant vouloir protéger les femmes, on cherch[e] à imposer une morale sexuelle déjà périmée depuis longtemps* » (lacub 2002 : 51).

Après la remise en question du modèle de sexualité dominant et la lutte pour la libération du corps chères au MLF dans les années 1970 (de Dardel 2007), la sexualité continue ainsi d'occuper une place centrale dans le discours féministe, mais cette fois avec une polarisation sur les enjeux très controversés des violences sexuelles, de la prostitution et de la pornographie. Des critiques adressées à la sexualité au début des années 1970 aux arguments évoqués dans ces polémiques, le regard féministe sur la sexualité change. En quoi le débat actuel est-il en rupture ou au contraire prolonge-t-il les premières réflexions du MLF ? Il s'agit ici d'essayer de définir les idéaux contradictoires qui se confrontent autour de la sexualité en traçant les lignes de forces des discours et les changements qui surviennent au fil du temps.

D'autres discours sur la sexualité

Les féministes ne sont pas les seules à élaborer un discours sur la sexualité à la fin des années 1960. L'idée d'une libération sexuelle est alors dans l'air du temps, alimentée notamment par les libéralisations relatives de la contraception et de l'avortement. Elle est centrale aussi dans les mouvements contestataires de 68 qui s'inspirent des écrits de W. Reich et H. Marcuse sur la révolution sexuelle. Lentement, la parole se libère et la sexualité commence à sortir de la sphère exclusivement privée. Les médias et le marketing s'en emparent. Parmi le foisonnement des productions médiatiques, l'émission Temps Présent de la Télévision Suisse Romande, qui se veut le reflet des préoccupations de son temps, réalise par exemple un reportage intitulé « La libération sexuelle » en 1970 puis un autre, en 1976, qui a pour titre « Vivre sa sexualité ». Le champ de la sexualité reste cependant très peu investi par les historien-ne-s (Chaperon 2002) et les pratiques sexuelles restent à bien des égards mystérieuses. Très en avance sur l'Europe, les chercheurs américains Alfred Kinsey, Masters et Johnson et Shere Hite produisent dès les années 1950 des données inédites sur la sexualité humaine grâce à des études de grande ampleur. Malheureusement, au niveau européen, peu d'études de cette envergure ont été réalisées sur les pratiques sexuelles effectives de la population et, en Suisse, le champ reste quasiment vierge encore à l'heure actuelle. Dans un contexte de changements sociaux importants, le vécu personnel et les préoccupations quotidiennes des individus quant à leur sexualité sont pourtant d'un intérêt certain.

Les années 1970-1980 voient se renforcer un troisième type de discours sur la sexualité, celui de la sexologie,

qui se développe alors et revendique sa place parmi les disciplines de la médecine. Considérée par Foucault (1976) comme un moteur de la « mise en discours de la sexualité » avec l'émergence d'une *scientia sexualis* déjà au XIX^e siècle, la médecine s'emploie à définir la sexualité normale et à traiter ses pathologies. Au cours des années 1970, les travaux déjà cités du biologiste Alfred Kinsey et de Masters et Johnson sont repris et offrent une impulsion à l'essor de la sexologie comme branche médicale. Genève est au cœur de ce développement avec la présence de médecins tels que Willy Pasini et Georges Abraham qui publient dès 1974 différents ouvrages sur la sexualité et le traitement de ses pathologies. En 1971, la création du fonds Maurice Chalumeau, du nom de son donateur décédé un an plus tôt et soucieux de favoriser le développement de la recherche sur les pratiques sexuelles minoritaires, fournit également le socle pour construire à Genève une unité de sexologie.

Etat des sources

Le volet féministe est celui que j'ai le plus exploré jusqu'à présent. De nombreuses archives encore peu exploitées existent à Genève, comme celles du MLF, et celles d'associations nées au début des années 1980 et plus ou moins proches du MLF comme Viol-Secours (1985) ou Aspasia (association de soutien aux prostituées qui naît en 1982). La présence à Genève pendant de nombreuses années de Grisélidis Réal, figure marquante de la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes prostituées et co-fondatrice d'Aspasia, a conduit à l'existence d'un fonds d'archives important, constitué notamment des textes, comptes-rendus et travaux rassemblés par elle-même au sein de son Centre de Documentation International sur la Prostitution.

Le dépouillement des archives du MLF s'avère fructueux. Les réflexions des militantes sur la (leur) sexualité sont fournies et approfondies. Celles de Viol-Secours, plus elliptiques, sont pour l'instant plus silencieuses et il s'agira de creuser davantage la dimension « sexualité » dissimulée derrière la question des violences. Le volet prostitution a été jusqu'ici essentiellement abordé à travers les écrits de Grisélidis Réal et la littérature secondaire relative à Aspasia. Les recherches effectuées jusqu'ici, résumées brièvement dans la section suivante, montrent que la vision de la sexualité se modifie effectivement au fil du temps et selon les orientations choisies par les différentes structures étudiées.

La question des sources disponibles pour appréhender les mœurs sexuelles et leur évolution est délicate. En l'absence quasi-totale de grandes enquêtes, d'autres pistes doivent être investiguées. La production médiatique en fait partie, bien qu'il importe de garder à l'esprit que son contenu peut refléter de multiples facettes de la réalité, selon qu'il s'agisse de témoignages, de réflexions

personnelles de chroniqueur-e-s, de prises de positions politiques ou encore de courrier de lecteurs/lectrices. La presse féminine offre ainsi une mine d'informations importante (le magazine Femina notamment est une piste intéressante). D'autres médias, comme la radio, peuvent également fournir des sources. La Radio Suisse Romande produit par exemple l'émission « Parlons-en » durant l'hiver 73-74, qui permet aux auditeurs et auditrices de poser des questions relatives à la sexualité, auxquelles d'autres peuvent ensuite répondre (Barbey 1981). Enfin, il est également possible de puiser des informations du côté de l'éducation sexuelle, qui se développe par exemple dans le canton de Vaud dès la fin des années 1960 autour du Dr Bugnon (la situation à Genève m'est pour l'instant inconnue) et suscite nombre de débats de société.

En matière de sexologie, les premières sources à étudier sont bien évidemment les publications de Willy Pasini et Georges Abraham qui exercent à Genève, ainsi que les éventuelles recherches d'autres médecins actifs au sein du Fonds Chalumeau. Les discussions autour de la création d'une unité de sexologie sont une autre piste pour appréhender les débats au sein de la médecine sur la question de la sexualité. Ce volet de la recherche est le moins développé pour l'instant.

Etat des recherches

Au sein du MLF, la question de la révolution sexuelle est centrale dès la création du groupe (de Dardel 2007 : 63). Elle s'exprime tout d'abord au travers des critiques que les féministes adressent à leurs camarades de lutte masculins lors des mobilisations étudiantes de 68. « Votre libération sexuelle n'est pas la nôtre » (Picq 1993 : 108) disent-elles en dénonçant une soi-disant libération sexuelle qui n'est pour elles qu'une obligation à être disponibles sexuellement en permanence. Elles rejettent le primat du coït dans la sexualité dite normale et dénoncent le mythe de l'orgasme vaginal. Elles s'interrogent également sur les implications de la pilule contraceptive qui en supprimant le risque de grossesse met les femmes constamment à disposition des hommes et réaffirme l'évidence de la pénétration dans tout acte sexuel. En quête d'une autre sexualité, non pas « naturelle » mais plutôt dégagée des contraintes sociales, elles s'attaquent aussi au diktat de l'hétérosexualité. « *Nous ne sommes pas un objet qu'ils peuvent prendre quand ils en ont besoin [...]. Nous refusons la course à l'orgasme [...]. Nous refusons que l'on privilégie exclusivement la pénétration du pénis dans le vagin, au détriment de toutes les autres caresses. [...] LA CONTRACEPTION NE LIBERE QUE L'HETEROSEXUALITE PENETRANTE. NOUS VOULONS LIBERER TOUS NOS DESIRS DE FEMMES, Y COMPRIS LES DESIRS QUE NOUS AVONS POUR D'AUTRES FEMMES* »³. Le lesbianisme est perçu à la fois comme l'expression d'un désir entre femmes trop souvent refoulé, un moyen de réappropriation de son propre corps à travers l'autre, une so-

lidarité nouvelle entre femmes qui rompt avec la rivalité cultivée par le patriarcat, une position politique « cohérente » dans le contexte de l'aliénation des femmes par les hommes au quotidien, un moyen en somme de sortir radicalement des modes de fonctionnement marqués par la domination masculine.

Au sein des groupes actifs dans la lutte contre les violences envers les femmes (Comité contre le viol de 1982 à 1984 puis Viol-Secours), la sexualité est perçue comme un rapport de pouvoir marqué par la domination masculine. Le viol est la punition infligée aux femmes qui transgressent les normes de leur rôle social féminin. Il est la réaffirmation par les hommes de leur supériorité sur les femmes. Le violeur n'est pas, comme cela est pourtant souvent montré par les médias, un malade mental incapable de maîtriser ses pulsions sexuelles mais un homme ordinaire. Les militantes de ces associations dénoncent les représentations et normes sociales en matière de sexualité, qui assignent aux femmes un rôle passif et soumis et aux hommes l'initiative de tout rapport sexuel et qui contiennent en elles-mêmes les germes de la violence sexuelle envers les femmes.

Pour les féministes qui défendent les droits des personnes prostituées, la vision de la sexualité est quelque peu différente. Une partie des prostituées elles-mêmes, loin de se considérer comme victimes des hommes, se perçoivent comme des travailleuses sociales fournissant un service indispensable à la société. Pour elles, l'ennemi n'est pas la violence masculine découlant du système de domination mais la répression généralisée de la sexualité qui engendre frustration et misère sexuelle. Morale chrétienne et normes bourgeoises traditionnelles enferment hommes et femmes dans des rôles sexuels insatisfaisants pour tous et toutes. « *Des âmes bien-pensantes et haut placées dans l'échelle sociale nous offrent de nous rendre notre dignité et une place d'avenir parmi les femmes de ménages et les bonnes à tout faire, les ouvrières d'usine non spécialisées au salaire modeste, ou pour les plus chanceuses, la promotion suprême d'épouse au foyer : entretenue par un mari jouant le rôle de client unique, dont il faudra encore, après une dure journée domestique passée à cuisiner, laver, récurer les casseroles et les gosses, une fois les lampes éteintes et le tricot posé, satisfaire les exigences conjugales sans trop de ces fantaisies qu'une femme honnête ne saurait se permettre sous peine de se faire traiter de putain. La boucle étant bouclée et la morale sauve, l'époux n'aura plus qu'à se rendre aux "putes" en cachette de sa femme, insatisfaite elle aussi, qui n'aura plus qu'à se rendre à l'église prier pour son salut* » (Réal 2005 : 102). Les témoignages des prostituées révèlent en outre l'hypocrisie qui se cache derrière l'idée que la sexualité « normale » est monogame, inscrite dans le couple et obligatoirement associée au sentiment amoureux.

La question de la pornographie renvoie évidemment elle aussi à la sexualité. Elle est abordée de front par les asso-

ciations de lutte contre la violence. Le message de Viol-Secours à son propos est clair : la pornographie véhicule une image négative des femmes et de la sexualité, qui incite les hommes à la violence. En illustrant l'avilissement et la soumission des femmes dans les rapports sexuels, la pornographie légitime le comportement violent des hommes envers elles. Ainsi d'après Viol-Secours, « *toute pornographie est une violence envers les femmes* » (Viol-Secours 1990 : 59). La position des féministes pro-sexe est tout autre. Surtout développée au sein du féminisme anglo-saxon, autour des actrices et réalisatrices de films pornographiques notamment, cette tendance trouve un relais en France dans les positions d'Ovidie (2004) ou Virginie Despentes (2006). Loin de considérer toute pornographie comme une violence, elles la considèrent comme « *la représentation sur différents supports de situations sexuelles* » (Ovidie 2004 : 61) qui ne sont pas nécessairement une atteinte à l'intégrité des femmes, voire même sont un moyen parmi d'autres de s'épanouir davantage sexuellement. Les personnes, féministes ou non, qui défendent le métier de prostitué-e et les travailleurs et travailleuses du sexe ne condamnent pas non plus la pornographie en soi comme une violence. Outre le fait qu'ils et elles appartiennent à l'industrie du sexe au sens large, c'est au contraire la répression d'un mode d'expression de la sexualité qui leur apparaît comme une violence.

Ouverture

A ce stade encore exploratoire de la recherche, de nombreuses questions restent en suspens, notamment liées à l'inconnu des archives encore inexploitées. Un survol du matériel disponible reste à achever avant de pouvoir arrêter définitivement le champ de recherche et définir précisément une problématique. L'articulation des différents niveaux d'analyse d'un tel sujet de recherche est également délicate. En même temps qu'inscrites, par définition, dans l'histoire et la réalité locales, les archives permettent d'appréhender des représentations et des enjeux liés à la sexualité qui rejoignent des questionnements idéologiques, sociaux, moraux ou encore politiques bien plus larges quant à la construction des normes sociales et à leurs transgressions. Parvenir à inscrire ces échelles multiples dans un schéma de réflexion cohérent est un défi d'envergure.

Notes

¹ Iacub M. (2002). *Qu'avez-vous fait de la révolution sexuelle?*. Paris: Flammarion.

² Dorlin E. (2003). « Les puttes sont des hommes comme les autres ». *Raisons politiques*, 11.

³ Archives MLF Genève, Brochure « Contraception - Avortement », Genève, septembre 1973.

Références

Archives MLF Genève (1973). Brochure « Contraception - Avortement ». Genève.

Barbey Mary Anna (1981). *Eros en Helvétie*. Vevey: Ed. Bertil Galland.

Chaperon Sylvie (2002). « L'histoire contemporaine des sexualités en France ». *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 75, 47-59.

de Dardel Julie (2007). *Révolution sexuelle et Mouvement de Libération des Femmes à Genève (1970-1977)*. Lausanne: Antipodes.

Despentes Virginie (2006). *King Kong Théorie*. Paris: Grasset.

Dorlin Elsa (2003). « Les puttes sont des hommes comme les autres ». *Raisons politiques*, 11, 117-132.

Foucault Michel (1976). *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris: Gallimard.

Iacub Marcela (2002). *Qu'avez-vous fait de la révolution sexuelle?* Paris: Flammarion.

Marquié Hélène (2006). *Emancipation sexuelle ou contrainte des corps?* Bibliothèque du féminisme. Paris: L'Harmattan.

Ovidie (2004). *Porno Manifesto*. Paris: La Musardine.

Picq Françoise (1993). *Libération des femmes: les années-mouvement*. Paris: Ed. du Seuil.

Réal Griselidis (2005). *Carnet de bal d'une courtisane. Collection Minimales*. Paris: Ed. Verticales/Le Seuil.

Viol-Secours (1990). *Femmes, sexisme et violence: exposition contre la pornographie et la violence sexiste*. Genève: Viol-secours.

Présentation des intervenant·e·s

Lorraine Odier Da Cruz est licenciée et diplômée en sociologie à l'Université de Genève. Actuellement elle est assistante-doctorante à l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne. Elle s'intéresse à la sociologie de la famille, et plus particulièrement à l'élaboration de nouvelles normes familiales, notamment en matière d'éducation des enfants, et à comment celles-ci s'inscrivent dans les rapports sociaux de sexe et de classe.

Lorraine.OdierDaCruz@unil.ch

Olivier Walsler est géographe et titulaire d'un diplôme postgrade en études urbaines. Il travaille actuellement à la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT). Particulièrement sensible aux inégalités socio-spatiales, la ville l'intéresse en tant qu'espace de vie. La pratique et l'appropriation du milieu urbain par les familles est au coeur de ses préoccupations. Il mène actuellement une recherche COST sur la mobilité des mères de famille actives professionnellement.

olivier.walsler@epfl.ch

Jasmine Lorenzini est mémorante en science politique à l'Institut d'études politiques et internationales de l'Université de Lausanne. Elle travaille sur les femmes élues dans les exécutifs communaux en Suisse.

Jasmine.Lorenzini@unil.ch

Françoise Stichelbaut est licenciée en traduction (Institut Supérieur des Traducteurs et Interprètes, Bruxelles), titulaire d'un Masters in European and international politics (Université d'Edimbourg) et diplômée en études genre (Universités de Lausanne et Genève). Après dix ans d'enseignement du français langue étrangère au niveau universitaire en Europe, elle a participé à plusieurs projets pilotes de formation à la pédagogie non sexiste en Belgique, tout en étant active au sein d'organisations LGBT à Bruxelles (animation du Bistrot lesbien, sous-titrage de films pour le festival Pinkscreens). Elle a approfondi son intérêt pour les questions de genre liées au droit international des réfugié·e·s depuis son installation à Genève.

francoise.stichelbaut@scarlet.be et fransoiz_ch@yahoo.fr

Leili-Ella Yahr tient depuis bientôt sept ans, la double casquette d'universitaire et d'artiste engagée. Tout en s'impliquant dans la compagnie de danse-théâtre Elektra, qu'elle a co-fondée en 2004, elle poursuit ses études de Lettres, en se passionnant pour la philosophie et les sciences politiques. Actuellement, elle rédige son mémoire intitulé « Obstétrique du philosophe ou la pensée en mouvement. Investigations autour du *Théétète* et du *Banquet* de Platon. », sous la direction de Francesco Gregorio. Cette recherche questionne l'identité de la philosophie en sa dimension sexuée. Plus précisément, elle propose une analyse de l'image corporelle féminine obstétrique, dans ces deux dialogues de Platon.

leiliyahr@yahoo.com

Oriane Sarrasin est licenciée en psychologie du travail. Assistante de recherche et doctorante (Université de Berne et Université de Fribourg), elle travaille sur un projet du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique portant sur la représentation mentale du genre en français, allemand et anglais. Elle s'intéresse plus particulièrement à l'utilisation générique d'une forme grammaticale masculine et aux stéréotypes de genre.

oriane.sarrasin@psy.unibe.ch

Jan Blanc est maître-assistant en histoire de l'art moderne à l'Université de Lausanne. Après avoir fait des études d'histoire de l'art, de philosophie et de sociologie à l'Université de Paris X-Nanterre et de Lausanne, il a consacré sa thèse aux rapports entre théorie et pratique dans l'œuvre du peintre hollandais Samuel van Hoogstraten (1627-1678) [Berne, 2008]. Il a également publié des articles, ainsi que deux livres consacrés au traité de ce même peintre [Genève, 2007] et à l'atelier de Rembrandt [Paris, 2007].

Jan.Blanc@unil.ch

Raphaëlle Ruppen a réalisé son mémoire de licence en histoire suisse contemporaine sur la question du suffrage féminin en Valais. Actuellement, elle est assistante de recherche à l'Université de Lausanne. Dans ce cadre-là, elle participe au projet « Histoire de la SSR » qui vise à l'élaboration et à la publication du volume 3 de l'Histoire de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Elle s'intéresse donc à l'histoire des médias et prépare une thèse de doctorat sur la Radio Suisse Internationale.

raphaelle.ruppen@unil.ch

Sarak Kiani est mémorante en histoire contemporaine à l'Université de Lausanne. Elle s'intéresse à l'histoire des mouvements féministes de la deuxième vague, en particulier en Suisse.

Sarah.Kiani@unil.ch

Sylvie Burgnard est licenciée en histoire économique et sociale et diplômée en sociologie. Elle est actuellement assistante de recherche et doctorante à l'Université de Genève. Ses recherches portent sur l'histoire de la deuxième vague féministe et sur l'histoire de la sexualité en Suisse romande. Elle s'intéresse tout particulièrement aux différents types de discours produits sur la sexualité (féministe, sexologique, médiatique, etc.) et à leur évolution.

sylvie.burnard@ses.unige.ch

Work in progress · Etudes Genre

4 avril 2008 - Université de Lausanne

Programme

MATIN: 9H À 12H30, PAUSE DE 10H30 À 10H45

Atelier A: Bâtiment Amphimax salle 414, 9h00 à 12h30

Lorraine Odier Da Cruz: Des injonctions normatives sexuées à l'égard des parents soupçonnés de maltraitance

Olivier Walsler: Mobilités, rôles sociaux et bien-être des mères de famille

Jasmine Lorenzini: L'impact du genre sur la gestion du temps politique

Françoise Stichelbaut: Les obstacles à la reconnaissance du statut de réfugiée des demandeuses d'asile lesbiennes

PAUSE REPAS: 12H30- 14H15

APRES-MIDI: 2 ATELIERS parallèles - 14h15 À 17H00, PAUSE 15H45 À 16H

Atelier B: Bâtiment Amphimax, salle 414, 14h15 à 17h00

Leili Yahr: Obstétrique du philosophe ou la pensée en mouvement. Investigation autour du *Théétète* et du *Banquet* de Platon

Oriane Sarrasin: Le générique masculin: grammaticalement neutre, mais interprété comme masculin? Influence de la grammaire et des stéréotypes sur la représentation mentale du genre

Jan Blanc: Être un peintre ou une femme? Judith Leyster (1609-1660) – une mobilité sociale impossible

Atelier C (Histoire): Bâtiment Amphimax, salle 412, 14h15 à 17h00

Raphaëlle Ruppen: L'Association valaisanne pour le suffrage féminin, un acteur clé de la conquête du suffrage féminin en Valais (1959-1971)

Sarah Kiani: La collaboration nationale entre les mouvements néo féministes en Suisse (1970- 1980): Modalités, stratégies et difficultés d'un travail commun

Sylvie Burgnard: Deuxième vague féministe et sexualité en Suisse romande

17h00 - APERITIF

Les ateliers sont ouverts à toute personne intéressée. Programme disponible sous: www2.unil.ch/liege

Organisation: LIEGE - Centre Etudes Genre de l'Université de Lausanne
Fabienne Malbois (maître-assistante en Etudes Genre), Gaël Pannatier (coordinatrice du LIEGE),
Corinne Dallera (coordinatrice du LIEGE/GenderCampus).

Contact: Info-liege@unil.ch

Remerciements

Les organisatrices de ces ateliers tiennent à remercier chaleureusement les discutant-e-s qui ont accepté de participer et de partager leur analyse lors de cette journée.

Laurence Bachmann

Martine Chaponnière

Daniel Elmiger

Cynthia Kraus

Véronique Mottier

Lorena Parini

Marina Richter

Jelena Ristic

Pierre-Antoine Schorderet

Irène Schmidlin

